
FICHES THÉMATIQUES

1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE

En un peu plus de 50 ans, la partie de la pyramide des âges concernant les personnes âgées de 65 ans ou plus a fortement évolué : sa base s'est élargie et elle s'élève nettement plus haut. Une première raison en est l'allongement substantiel au cours de la période de la durée de vie (*voir fiche 2.9*). Mais jouent aussi les particularités des générations anciennes : la pyramide de 1950 était marquée par le déficit de naissances dû à la guerre de 1870 ; celle de 2005 reste marquée par un déficit similaire dû à la guerre de 1914-1918 (*classes « creuses »*) ; en revanche, le « *papy-mamy boom* » n'a pas encore fait sentir ses effets, les personnes les plus âgées du baby-boom ayant aujourd'hui moins de 60 ans.

Si, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale a crû de plus de 40 %, celle des jeunes de moins de 20 ans a chuté de 15 %, après un maximum atteint en milieu de période (1973) à la fin du « *baby-boom* ». La part des personnes âgées augmente d'autant plus

que l'âge est élevé (*figure 3*) : faible pour les 65-74 ans, dont l'importance fluctue au cours du temps du fait de l'impact des deux guerres mondiales, cette augmentation s'amplifie à partir de 75 ans ; la part des 85 ans ou plus est ainsi multipliée par 4 (mais, au début du troisième millénaire, elle s'est momentanément réduite du fait de l'impact du déficit des naissances dû à la première guerre mondiale). Le nombre des centenaires, négligeable dans les années cinquante et au début des années soixante, a plus que quintuplé au cours des 20 dernières années du siècle précédent ; au 1^{er} janvier 2005 il était de l'ordre de 16 000. Dans le même temps, le **rapport de dépendance des personnes âgées** (rapport des 65 ans ou plus sur les 20-64 ans) a augmenté de plus de 40 %, à un rythme irrégulier lié à l'histoire démographique de la France (*figure 4*). Depuis la fin du siècle précédent, il n'augmente plus que lentement. Au 1^{er} janvier 2005, le nombre de personnes âgées représentait plus du quart (28 %) de celui des personnes de 20 à 64 ans contre moins du cinquième en 1950.

DÉFINITION

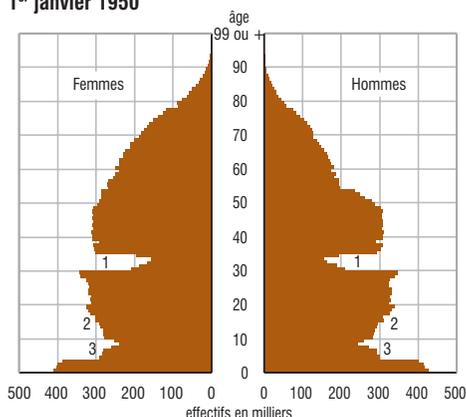
✓ **Rapport de dépendance des personnes âgées** : indicateur de la charge que représente la population âgée pour la population en âge de travailler. Ici, il s'agit du rapport entre la population des 65 ans ou plus et celle des 20-64 ans. On retient plutôt au niveau international le rapport entre les 65 ans ou plus et la tranche d'âge 15-64 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Daguet F., « Le bilan démographique du siècle », *Données sociales - La société française*, Insee, 1996.
- ✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 34, série Société, 2004.
- ✓ Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2004 - Nette diminution des décès », *Insee Première*, n° 1004, février 2005.

Évolution de la population âgée 1.1

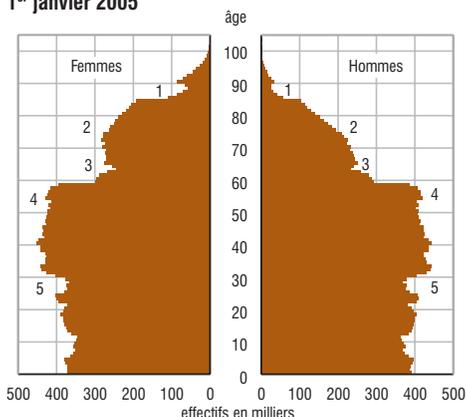
1 - Répartition de la population par sexe et âge au 1^{er} janvier 1950



1 : déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (classes creuses) ;
2 : passage des classes creuses à l'âge de la fécondité ;
3 : déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945.

Source : Insee, État civil.

2 - Répartition de la population par sexe et âge au 1^{er} janvier 2005



1 : déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (classes creuses) ;
2 : passage des classes creuses à l'âge de la fécondité ;
3 : déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945 ;
4 : « baby-boom » ;
5 : fin du « baby-boom ».

Source : Insee, État civil.

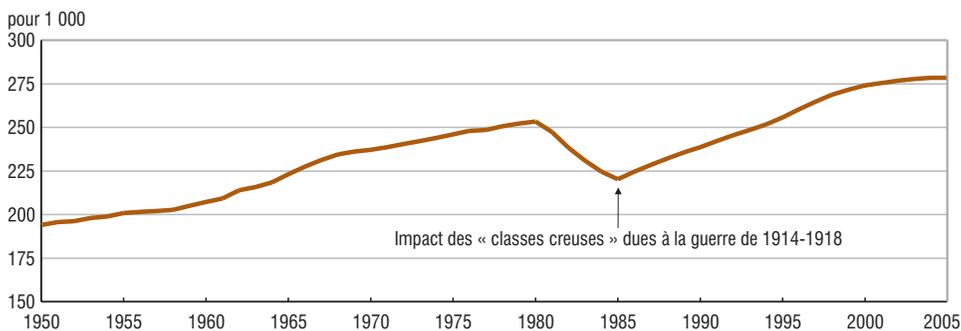
3 - Évolution de l'importance des personnes âgées dans l'ensemble de la population

	Effectifs 1950	Effectifs 1970	Effectifs 1990	Effectifs 2000	Effectifs 2005p	
	en milliers	en %				
Moins de 20 ans	12 555,6	16 748,3	15 719,7	15 029,0	15 086,0	24,9
20-64 ans	24 364,6	27 306,3	32 985,8	34 352,2	35 527,8	58,7
65 ans ou plus	4 727,1	6 473,6	7 871,5	9 415,3	9 947,4	16,4
dont 65-69 ans	1 741,1	2 343,8	2 709,4	2 727,6	2 567,4	4,3
70-74 ans	1 421,3	1 774,0	1 323,7	2 445,3	2 503,7	4,2
75-79 ans	914,8	1 198,5	1 753,7	2 105,2	2 128,3	3,5
80-84 ans	449,3	734,2	1 210,2	870,3	1 662,5	2,7
85-89 ans	163,4	321,4	632,6	844,0	572,1	0,9
90 ou plus	37,2	101,7	241,9	422,9	513,4	0,8
Total	41 647,3	50 528,2	56 577,0	58 796,5	60 561,2	100,0
dont centenaires	0,0	1,1	3,8	8,0	15,9	

Note : il s'agit de la population au 1^{er} janvier et de l'âge en années révolues.

Source : Insee, État civil.

4 - Rapport de dépendance des personnes âgées



Lecture : le rapport de dépendance est au 1^{er} janvier 2000 égal à 274,1 soit le ratio = 9,4 millions de personnes de 65 ans ou plus / 34,3 millions de personnes de 20 à 64 ans * 1 000.

Source : Insee, État civil.

1.2 ÉVOLUTION PAR RÉGION ET DÉPARTEMENT

Au cours du dernier quart du xx^e siècle, l'augmentation générale du nombre et de la part des 65 ans ou plus a été principalement une augmentation des 75 ans ou plus (voir *fiche 1.1*) : leur nombre s'est en effet accru de 52,1 % (contre 15,6 % seulement pour les 65-74 ans). Cette augmentation est d'ampleur inégale selon les régions. Elle est inférieure à 40 % dans 7 régions parmi lesquelles on trouve, en sus de la Picardie et de Champagne-Ardenne, 2 régions relativement jeunes en 1975 le Nord - Pas-de-Calais et l'Île-de-France et des régions déjà vieilles comme l'Auvergne, la Bourgogne et surtout le Limousin. Elle est supérieure à 70 % dans 3 régions qui occupaient une position moyenne en 1975, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, mais aussi en Provence - Alpes - Côte d'Azur plus âgée.

Le nombre des 65-74 ans augmente peu (moins de 10 %) dans les 7 régions déjà mentionnées ci-dessus (à l'exception de la Picardie) ; dans le cas du Limousin, il s'agit même d'une baisse absolue. Il augmente de plus de 20 % dans 9 régions dont font partie les 4 régions se signalant par la forte croissance des 75 ans ou plus.

Au total, l'augmentation des 65 ans ou plus est inférieure à 20 % dans 4 régions : l'Île-de-France région jeune mais aussi

l'Auvergne, la Bourgogne et le Limousin qui, en 1975, faisaient déjà partie des régions les plus vieilles. Elle est supérieure à 40 % dans 4 régions également : le Languedoc-Roussillon (région la plus vieille en 1975 après le Limousin), la Bretagne, Provence - Alpes - Côte d'Azur et les Pays de la Loire.

L'analyse par département permet d'affiner les observations. Si la part des 65 ans ou plus augmente très peu en Île-de-France, c'est parce que cette part a diminué de 2,7 points à Paris, qui perd ainsi son statut de département nettement plus âgé que la moyenne, et de 1,2 point en Seine-et-Marne. Aucun autre département de France métropolitaine n'a enregistré d'évolution négative et à Paris le nombre même des personnes âgées a diminué de 20 %. La part des 65-74 ans baisse aussi dans 19 autres départements de façon plus ou moins marquée, alors que le nombre des 65-74 ans ne diminue que dans une dizaine de départements, notamment en Creuse et bien sûr à Paris. En revanche, dans aucun département le nombre des 75 ans ou plus ne baisse.

À l'inverse, le Morbihan, la Manche, l'Orne, le Doubs et surtout la Moselle se distinguent par le vieillissement accéléré de leur population âgée et ce, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

DÉFINITION

✓ **Âge atteint dans l'année** : le recensement de la population retient non pas l'âge à la date du dénombrement mais l'âge atteint dans l'année de recensement. La tranche d'âge 0 an ne comprend donc que les enfants nés entre le 1^{er} janvier et la date du recensement, mais en général, et les autres tranches ne tiennent pas compte des décès qui se sont produits dans l'année mais postérieurement à la date du recensement. De la sorte, la part dans la population totale des enfants est sous-évaluée et celle des personnes âgées surévaluée (la surévaluation de cette dernière étant de l'ordre d'un demi-point).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Jacquot A., « Les migrations et l'inégal vieillissement des régions françaises », *Économie et Statistique*, n° 273, Insee, 1994.
- ✓ Courson J.-P. et Madinier C., « La France continue de vieillir », *Insee Première*, n° 746, novembre 2000.

1 - Évolution de la part des personnes âgées par région

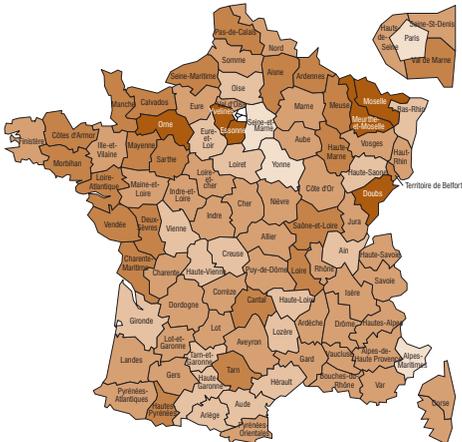
en %

Régions	1975		1999		Variation 1975-1999	
	65-74 ans	75 ans ou plus	65-74 ans	75 ans ou plus	65-74 ans	75 ans ou plus
Alsace	8,4	4,8	8,3	6,2	-0,1	1,4
Aquitaine	10,2	7,0	10,4	9,5	0,2	2,5
Auvergne	10,2	6,8	10,8	9,5	0,6	2,7
Bourgogne	10,0	7,0	10,3	9,3	0,3	2,3
Bretagne	9,4	5,3	10,1	8,5	0,7	3,2
Centre	9,6	6,6	9,7	8,8	0,1	2,2
Champagne-Ardenne	8,1	5,4	8,8	7,4	0,7	2,0
Corse	9,7	7,0	10,4	9,0	0,7	2,0
Franche-Comté	8,0	5,0	9,0	7,5	1,0	2,5
Île-de-France	7,2	4,9	6,8	5,8	-0,4	0,9
Languedoc-Roussillon	10,7	7,4	10,6	9,5	-0,1	2,1
Limousin	12,4	8,6	12,1	11,8	-0,3	3,2
Lorraine	7,5	4,4	9,2	6,8	1,7	2,4
Midi-Pyrénées	10,5	7,0	10,4	9,6	-0,1	2,6
Nord - Pas-de-Calais	7,7	4,6	8,3	6,3	0,6	1,7
Basse-Normandie	8,3	5,0	9,8	8,1	1,5	3,1
Haute-Normandie	7,6	4,8	8,2	6,9	0,6	2,1
Pays de la Loire	8,2	5,4	9,2	7,9	1,0	2,5
Picardie	8,0	5,4	8,2	6,6	0,2	1,2
Poitou-Charentes	9,9	6,7	10,8	9,9	0,9	3,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	9,8	6,6	10,0	9,2	0,2	2,6
Rhône-Alpes	8,0	5,2	8,4	7,1	0,4	1,9
France métropolitaine	8,6	5,6	9,0	7,7	0,4	2,1

Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année du recensement, voir Définition.

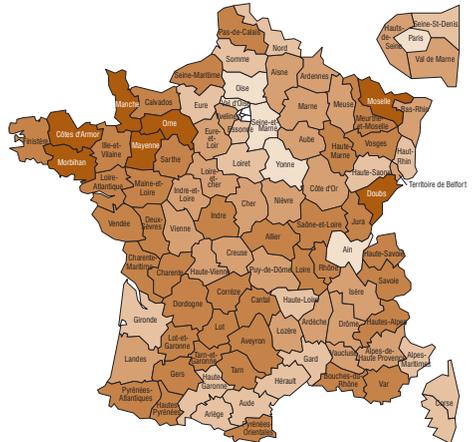
Source : Recensements de la population, Insee.

2 - Variation de la part des personnes âgées de 65 à 74 ans dans la population totale sur la période 1975-1999



Source : Recensements de la population, Insee.

3 - Variation de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus dans la population totale sur la période 1975-1999



Source : Recensements de la population, Insee.

1.3 RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS DE RÉSIDENCE

Dans les régions et départements métropolitains, la proportion de personnes de 25 à 64 ans est relativement peu dispersée, et celle des personnes âgées varie en sens inverse de celle des jeunes et des enfants. Les départements qui attirent des étudiants ou des jeunes en quête d'emploi, lesquels sont en âge d'avoir des jeunes enfants, sont aussi ceux où il y a la plus faible part de personnes âgées. En revanche, une présence importante de personnes âgées s'explique souvent par l'attrait du soleil et des climats cléments, et par le retour au pays.

L'Île-de-France se distingue nettement des autres régions par la faible part de personnes âgées de 65 à 74 ans ; elle est aussi celle où les personnes de 75 ans ou plus sont proportionnellement les moins nombreuses. Mais, compte tenu de son haut degré d'urbanisation, c'est aussi la région où le nombre de personnes âgées au kilomètre carré est le plus élevé, il dépasse 6 fois la moyenne nationale. Le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, l'Alsace sont aussi des régions jeunes. À l'inverse, le Limousin se signale par le caractère très prononcé du vieillissement de sa population : début 2003, 23,1 % de la population, soit

près d'une personne sur quatre avait 65 ans ou plus contre 16,3 % en France métropolitaine. Après le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Auvergne sont les régions où la part des personnes âgées est la plus importante. En définitive, les régions les moins vieilles occupent, exception faite de Rhône-Alpes, tout le tiers nord-est de la France et la dispersion la plus forte concerne la part des 75 ans ou plus : celle-ci varie du simple au double de l'Île-de-France au Limousin.

La proportion des 65 ans ou plus est la plus faible dans la couronne parisienne (Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Essonne et Yvelines) : elle y est inférieure à 12 %. Elle est la plus forte (27,4 %) dans la Creuse, loin devant les autres départements qui se signalent par l'importance de leur population âgée (part supérieure ou égale à 24 %). Ceux-ci, tous du Sud-Ouest, sont comme la Creuse de caractère rural et pauvres en emplois : Aveyron, Dordogne, Gers, Corrèze et Lot. Quant à la part des femmes dans les personnes âgées d'au moins 65 ans, elle varie peu d'un département à l'autre : de 60 % dans le Gers à 67,7 % au Bas-Rhin.

DÉFINITION

✓ **Indicateur de vieillissement** : celui retenu ici est l'importance des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale. En réalité, le meilleur indicateur est l'âge moyen. Sur ce sujet, on pourra se référer avec profit à : Jacquot A., « Les migrations et l'inégal vieillissement des régions françaises », in *Économie et Statistique*, n° 273, Insee, 1994.

POUR EN SAVOIR PLUS

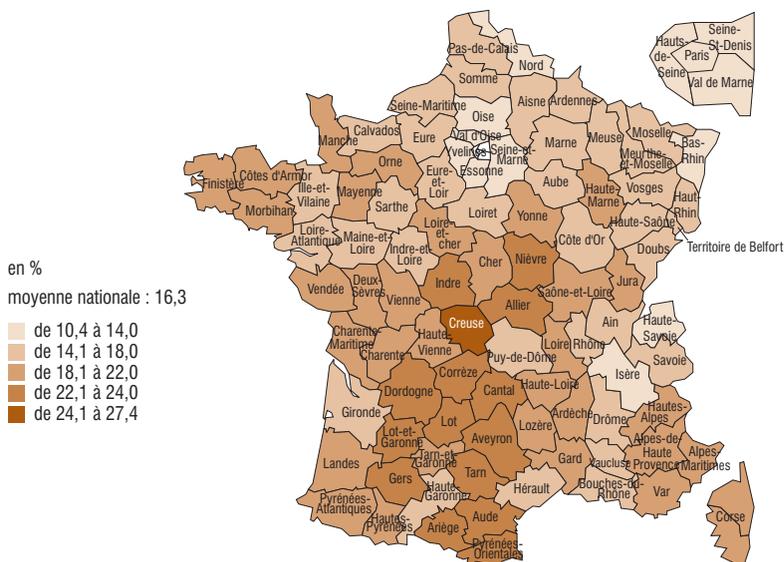
✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 34, série Société, 2004.

1- Répartition des personnes âgées par région au 1^{er} janvier 2003

Régions	65-74 ans		75 ans ou plus		
	Effectif (milliers)	Proportion (en %)	Effectif (milliers)	Proportion (en %)	dont femmes (en %)
Alsace	141,6	8,0	110,5	6,2	4,2
Aquitaine	294,8	9,9	280,4	9,4	5,9
Auvergne	135,0	10,3	126,9	9,7	6,2
Bourgogne	158,8	9,8	151,7	9,4	5,9
Bretagne	291,0	9,8	256,1	8,6	5,6
Centre	229,9	9,3	217,2	8,8	5,5
Champagne-Ardenne	114,2	8,5	101,4	7,6	4,9
Corse	26,8	10,1	23,8	9,0	5,7
Franche-Comté	98,2	8,7	85,8	7,6	4,8
Île-de-France	720,4	6,5	653,9	5,9	3,8
Languedoc-Roussillon	239,4	10,0	222,4	9,3	5,7
Limousin	81,2	11,4	83,3	11,7	7,4
Lorraine	205,3	8,9	163,5	7,1	4,6
Midi-Pyrénées	259,8	9,8	248,9	9,4	5,8
Nord - Pas-de-Calais	308,5	7,7	257,5	6,4	4,3
Basse-Normandie	136,9	9,5	120,5	8,4	5,4
Haute-Normandie	142,8	8,0	124,8	7,0	4,5
Pays de la Loire	292,9	8,8	264,9	8,0	5,1
Picardie	146,1	7,8	124,3	6,6	4,2
Poitou-Charentes	173,2	10,4	165,1	9,9	6,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	442,9	9,5	421,0	9,0	5,7
Rhône-Alpes	470,0	8,1	414,4	7,1	4,6
France métropolitaine	5 109,5	8,6	4 618,4	7,7	5,0

Source : Insee, Estimations localisées de population d'après le Recensement de population de 1999.

2 - Proportion de personnes âgées d'au moins 65 ans au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Estimations localisées de population d'après le Recensement de population de 1999.

1.4 IMPLANTATION URBAINE ET RURALE

À la fin du siècle dernier, l'urbanisation s'est vigoureusement poursuivie. L'espace métropolitain à dominante urbaine s'est beaucoup élargi passant de 13 224 communes en 1990 à 18 030 en 1999. Il regroupe 82 % de la population en 1999 contre seulement 76,4 % en 1990.

La présence des personnes âgées est particulièrement forte dans les pôles urbains notamment dans les villes-centre où elles sont surreprésentées et dans l'espace à dominante rurale spécialement dans les communes situées loin des pôles d'emploi (*figure 1*). De

1990 à 1999, à périmètre inchangé, la part des personnes âgées vivant dans les banlieues s'est accrue de plus de 2 points alors que celle des villes-centre diminuait d'autant. De la sorte, le nombre de personnes âgées vivant en banlieue dépasse maintenant celui de celles vivant en milieu rural, assez loin derrière les villes-centre (30,8 %).

Les personnes âgées seules sont surreprésentées dans les villes-centre et dans les couronnes périurbaines mais aussi dans le « rural profond » où les hommes sont relativement plus implantés que les femmes (*figure 2*).

DÉFINITIONS

- ✓ **Espace à dominante urbaine** : ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.
- ✓ **Aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- ✓ **Pôle urbain** : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- ✓ **Unité urbaine** : commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine. Les autres communes sont dites rurales.
- ✓ **Communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- ✓ **Espace à dominante rurale** : ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Il se compose de pôles d'emploi ruraux avec leur couronne et des autres communes rurales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Le Jeannic T. et Vidalenc J., « Pôles urbains et périurbanisation - Le zonage en aires urbaines », *Insee Première*, n° 516, avril 1997.
- ✓ Bessy P. et Sicamois Y., « Le zonage en aires urbaines en 1999 - 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines », *Insee Première*, n° 765, avril 2001.

1 - Répartition des habitants par catégorie de communes

en %

	1990		1999				
	Tous âges	65 ans ou plus	Tous âges	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	65 ans ou plus
Espace à dominante rurale	18,5	25,3	18,0	24,4	24,7	26,0	24,7
Pôles d'emploi espace rural	5,3	6,6	5,2	6,5	6,8	7,6	6,7
Couronnes pôles d'emploi espace rural	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5
Autres communes de l'espace rural	12,8	18,3	12,4	17,4	17,5	17,9	17,5
Espace à dominante urbaine	81,5	74,7	82,0	75,6	75,3	74,0	75,3
Aires urbaines	76,6	69,7	77,0	70,3	70,5	69,4	70,2
- Pôles urbains	61,4	56,7	61,0	56,1	57,6	57,0	56,7
<i>dont centre</i>	30,6	32,9	28,4	29,1	32,6	33,3	30,8
<i>banlieue</i>	30,8	23,8	32,6	27,0	25,0	23,7	25,9
- Couronnes périurbaines	15,2	13,0	16,0	14,2	12,9	12,4	13,5
Communes multipolarisées	4,9	5,0	5,0	5,3	4,8	4,6	5,1
Toutes communes métropolitaines	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	56 637,1	8 361,6	58 513,7	5 247,5	3 080,8	1 421,0	9 749,3

Source : Insee, Recensements, exploitation complémentaire, de 1990 et 1999.

2 - Évolution de la proportion de personnes âgées d'au moins 65 ans par catégorie de communes selon le sexe

en %

	1990			1999			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	<i>dont personnes seules</i>
Espace à dominante rurale	26,8	24,4	25,3	26,8	25,0	25,8	22,3
Pôles d'emploi espace rural	6,6	6,6	6,6	12,0	11,7	11,8	6,4
Couronnes pôles d'emploi espace rural	0,5	0,5	0,5	2,3	2,4	2,4	0,4
Autres communes de l'espace rural	19,7	17,3	18,2	12,5	10,9	11,6	15,5
Espace à dominante urbaine	73,2	75,6	74,7	73,2	75,0	74,2	77,7
Aires urbaines	67,9	70,8	69,7	65,6	68,0	67,0	73,3
- Pôles urbains	54,0	58,4	56,7	55,8	59,5	58,0	62,0
<i>dont centre</i>	30,5	34,4	32,9	29,4	33,0	31,5	35,3
<i>banlieue</i>	23,5	24,0	23,8	26,4	26,5	26,5	26,7
- Couronnes périurbaines	13,9	12,4	13,0	9,8	8,5	9,0	11,3
Communes multipolarisées	5,3	4,8	5,0	7,6	7,0	7,2	4,4
Toutes communes métropolitaines	100,0						

Source : Insee, Recensements, exploitation complémentaire, de 1990 et 1999.

1.5 DIPLÔMES

En 1982, deux tiers des personnes de 75 ans ou plus n'avaient aucun diplôme et près d'un quart que le seul certificat d'études (*figure 1*). En 1999, dix-sept ans plus tard, il n'en est plus de même : la proportion des non-diplômés a été divisée par deux et celle de diplômés du supérieur a triplé tandis que celle de titulaires du seul CEP dépasse 40 %. Le changement est un peu moins prononcé si l'on s'intéresse aux « jeunes » personnes âgées, c'est-à-dire ayant entre 65 et 74 ans, exception faite des titulaires de CAP et BEP dont la proportion a quintuplé.

En 1999, un peu plus de 30 % des personnes de 65 ans ou plus sont sans diplôme, soit près de deux fois plus que parmi les personnes de 25 à 64 ans (*figure 2*). Par ailleurs près de 40 %

des personnes âgées ne sont titulaires que du seul certificat d'études, soit plus de trois fois plus que parmi les personnes d'âge actif. Enfin 6 % seulement des personnes âgées sont diplômées d'études supérieures ; c'est beaucoup moins que chez les 25-64 ans (22 %).

Le niveau maximum de formation atteint par les personnes âgées n'est guère différent selon les tranches d'âge : l'espérance de vie plus élevée des plus diplômés masque sans doute la tendance à une qualification légèrement décroissante en remontant aux générations les plus âgées. On peut noter toutefois, pour les 65-69 ans, un basculement, par rapport aux générations précédentes, de l'effectif des titulaires du seul certificat d'études vers les détenteurs de CAP.

1 - Évolution du niveau de formation

en %

Niveau maximum de formation	1982				1999			
	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	75 ans ou plus	65 ans ou plus	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	75 ans ou plus	65 ans ou plus
Aucun diplôme déclaré	43,0	57,2	66,4	61,6	21,7	29,4	33,4	31,3
Certificat d'études primaires	33,4	27,3	23,1	25,3	26,1	36,8	40,7	38,6
BEPC ou équivalent	7,0	5,4	4,6	5,0	7,7	7,6	8,3	7,9
CAP et BEP	5,5	2,6	1,1	1,9	22,6	13,0	4,2	10,0
Baccalauréat général	4,5	3,0	2,0	2,6	5,3	4,1	4,0	4,0
Baccalauréat technologique ou prof., brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit	2,9	1,8	1,0	1,4	4,5	2,5	3,9	2,1
Diplômes universitaires du 1 ^{er} cycle ou équivalents, BTS, DUT	0,9	0,6	0,4	0,5	4,8	2,3	1,9	2,1
Diplômes universitaires de 2 ^e ou 3 ^e cycle, diplômes de grande école, d'ingénieur	2,8	2,1	1,4	1,7	7,4	4,3	3,6	4,0
Total	100,0							

Source : Insee, Recensements de la population.

2 - Niveau de formation des personnes âgées en 1999

en %

Niveau maximum de formation	De 25 à 64 ans	De 65 à 69 ans	De 70 à 74 ans	De 75 à 79 ans	De 80 à 84 ans	De 85 à 89 ans	90 ans ou plus	65 ans ou plus
Aucun diplôme déclaré	16,2	30,2	28,6	28,9	35,1	38,1	41,3	31,3
Certificat d'études primaires	11,6	33,1	40,9	42,9	38,9	39,4	36,7	38,6
BEPC ou équivalent	7,9	7,6	7,6	8,7	8,4	7,7	7,9	7,9
CAP	19,5	12,1	7,4	5,0	4,0	3,2	2,9	7,3
BEP	9,4	3,4	2,9	2,6	2,3	1,8	1,8	2,7
Baccalauréat général	5,7	3,9	4,2	4,4	4,2	3,5	3,2	4,0
Baccalauréat technologique ou prof., brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit	7,6	2,8	2,1	1,9	1,7	1,3	1,2	2,1
Diplômes universitaires de 1 ^{er} cycle ou équivalents, BTS, DUT	10,5	2,5	2,0	1,9	1,9	1,7	1,8	2,1
Diplômes universitaires de 2 ^e ou 3 ^e cycle, diplômes de grande école, d'ingénieur	11,6	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3,2	4,0
Total	100,0							

Source : Insee, Recensement de la population.

1.6 CATÉGORIES SOCIALES

Au cours du dernier demi-siècle, la relation au travail des personnes âgées s'est profondément modifiée : l'âge de cessation d'activité a beaucoup reculé (*voir fiche 3.10*) et la nature même des activités exercées a changé. Le taux d'activité des hommes, nettement supérieur à 20 % jusqu'au début des années 1960, n'a cessé de décliner depuis lors. Il est aujourd'hui très faible, de l'ordre de 2 %. Celui des femmes, nettement moins élevé que celui des hommes, a suivi une évolution similaire (*figure 1*). En 2002, seule l'activité des personnes âgées de 65 à 69 ans n'est pas négligeable avec un taux de 3,2 % pour les hommes et 2,4 % pour les femmes. Mais ces taux n'ont plus rien à voir avec ceux qui prévalaient pour la même tranche d'âge dans les années cinquante (52,8 % pour les hommes et 21,3 % pour les femmes au recensement de 1954) ou même à la fin des années soixante (30,6 % et 15 % au recensement de 1968). Ils s'apparentent à ceux observés en 1982 pour les hommes âgés d'au moins 75 ans et en 1975 pour les femmes de la même tranche d'âge. En revanche, au sein des actifs de 65 à 69 ans, la part des salariés, après avoir baissé dans un premier temps, est revenue en 2002 au même niveau qu'en 1975 (46 %).

La catégorie socioprofessionnelle des personnes âgées pendant leur vie active a fortement évolué (*figure 2*). En 1982, les

agriculteurs âgés, anciens ou encore en activité, représentent deux personnes ayant travaillé sur dix, contre seulement un peu plus d'une sur dix en 1999. Ceci est en accord avec la forte baisse relative de la population active agricole depuis la dernière guerre. Dans le même temps, la catégorie des anciens cadres et membres des professions libérales augmente chez les hommes, et la catégorie des anciennes employées, catégorie déjà prédominante chez les femmes en 1982, se développe. Parallèlement, la part des anciens ouvriers, catégorie déjà la plus importante, a cessé d'augmenter tandis que la proportion des ouvriers dans la population active passait de 34 % en 1982 à 27 % en 1999.

En 1999, les différences de répartition par catégorie observées en fonction de l'âge résultent d'abord de l'évolution dans le temps de la répartition socioprofessionnelle aux âges actifs. Elles tiennent aussi aux écarts de mortalité entre groupes sociaux. Au total, la proportion d'anciens cadres hommes, dont la mortalité est plus faible, est à peu près constante quel que soit l'âge, hormis aux âges très élevés, ou bien encore la proportion d'anciens ouvriers décroît en fonction de l'âge (*figure 3*). Par ailleurs, la croissance avec l'âge de la part des femmes n'ayant jamais travaillé va de pair avec la hausse, depuis le début des années soixante, du taux d'activité féminine.

DÉFINITION

✓ **Taux d'activité** : le taux d'activité d'une tranche d'âge est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de cette tranche d'âge rapporté à la population totale de la tranche d'âge. Sa mesure diffère quelque peu selon l'instrument utilisé : recensement ou enquêtes, notamment l'enquête Emploi qui est la référence en la matière.

1 - Évolution du taux d'activité des personnes âgées depuis 1975

en %

Sexe et âges	1975	1982	1989	1996	2002	2003*
Hommes						
65 à 69 ans	22,9	11,1	7,5	4,6	3,2	4,3
70 à 74 ans	11,9	5,6	3,3	2,6	1,7	1,2
75 ans ou plus	5,4	2,7	2,1	0,8	0,9	0,7
65 ans ou plus	14,0	6,0	4,4	2,6	2,3	1,9
Femmes						
65 à 69 ans	11,9	4,9	4,2	3,6	2,4	2,5
70 à 74 ans	4,7	2,5	1,5	0,6	0,5	0,6
75 ans ou plus	2,1	1,2	0,6	0,2	0,4	0,3
65 ans ou plus	5,8	2,4	1,9	1,3	1,0	0,9

* Les données 2003 sont issues de la nouvelle enquête Emploi, elles ne sont pas pleinement comparables à celles des enquêtes précédentes.

Source : Insee, enquêtes Emploi de janvier 1975, janvier 1982, mars 1989, mars 2002 et année 2003.

2 - Actifs ou anciens actifs d'au moins 65 ans classés par catégorie professionnelle

en %

Sexe et âges	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1982						
Hommes	19,5	11,5	7,1	9,7	18,0	34,2
65-74 ans	17,1	11,2	7,3	10,2	18,8	35,4
75 ans ou plus	22,7	11,9	6,8	8,9	17,0	32,6
Femmes	21,1	12,2	2,5	8,3	31,3	24,6
65-74 ans	19,3	11,9	2,5	8,7	33,5	24,2
75 ans ou plus	22,7	12,6	2,4	7,9	29,3	25,0
1990						
Hommes	15,3	9,7	10,4	11,2	16,5	36,9
65-74 ans	13,4	9,3	11,1	12,3	16,6	37,3
75 ans ou plus	17,9	10,3	9,4	9,6	16,3	36,4
Femmes	16,0	9,3	2,7	9,5	39,7	22,7
65-74 ans	13,7	8,4	3,3	10,1	43,1	21,5
75 ans ou plus	18,3	10,2	2,1	9,0	36,5	23,9
1999						
Hommes	11,7	10,9	11,6	13,9	15,3	36,6
65-74 ans	10,7	10,4	11,7	14,5	14,4	38,3
75 ans ou plus	13,2	11,5	11,5	13,0	16,6	34,1
Femmes	11,5	8,6	2,8	11,8	42,2	23,0
65-74 ans	10,4	7,3	3,0	12,3	45,0	22,0
75 ans ou plus	12,8	10,1	2,5	11,3	39,1	24,1

Source : Insee, Recensements de la population.

3 - Catégorie socioprofessionnelle des personnes âgées en 1999

en %

Sexe et âges	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Anciens inactifs
Hommes	11,4	10,6	11,4	13,6	15,0	35,8	2,2
65-69 ans	9,3	10,3	11,3	14,7	13,9	38,5	2,0
70-74 ans	11,8	10,2	11,6	13,8	14,3	36,4	2,0
75-79 ans	13,0	10,7	11,5	13,1	15,6	34,0	2,0
80-84 ans	10,5	10,7	11,1	13,1	17,9	34,0	2,6
85 ans ou plus	14,5	12,9	10,7	11,3	15,9	31,1	3,6
Femmes	8,7	6,6	2,1	9,0	32,0	17,4	24,2
65-69 ans	7,5	5,6	2,5	10,2	36,7	17,4	20,1
70-74 ans	8,9	5,9	2,3	9,1	34,2	17,2	22,4
75-79 ans	9,2	6,7	2,1	8,9	31,1	17,3	24,6
80-84 ans	8,0	6,9	1,9	8,5	29,4	18,1	27,3
85 ans ou plus	10,1	8,4	1,5	7,3	24,6	17,5	30,6

Note : il s'agit pour les inactifs de leur ancienne catégorie et pour le petit nombre d'actifs de leur catégorie actuelle.

Source : Insee, Recensement de la population.

1.7 PROJECTIONS DE POPULATION ÂGÉE

Quelles que soient les hypothèses usuellement retenues pour la mortalité, la fécondité et les migrations, la population de la France métropolitaine continuera de vieillir au moins jusqu'en 2050. Dans le cadre des **projections** de population pour le prochain demi-siècle, l'Insee a retenu un scénario correspondant à une prolongation des tendances des deux dernières décennies. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus serait alors de 29 % en 2050 contre 16 % en 2000 (*figure 2*).

En 2050, ce sont 18,7 millions de personnes résidant en France métropolitaine qui auraient 65 ans ou plus, soit un quasi-doublement par rapport à 2000, alors que l'ensemble de la population n'augmenterait que de 9 %. Les effectifs croîtraient d'autant plus que l'âge est élevé : proche du triplement pour les 75 ans ou plus, quadruplement pour les 85 ans ou plus. Ce « papy-mamy boom » s'explique par l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses nées entre 1945 et 1975, qui devraient en outre bénéficier d'un allongement substantiel de leur durée de vie. De fait, l'espérance de vie à 65 ans passerait de 21 ans en 2000 à 27,4 en 2050 pour les femmes, et de 16,4 ans à 22,9 ans pour les hommes.

Toutefois, le vieillissement de la population ne serait très marqué que jusqu'en 2040. Il s'atténuerait ensuite sensiblement en raison de l'arrivée de générations moins nombreuses que celles issues du « baby-boom » qui commenceraient à disparaître. Le nombre élevé de décès qui en découlerait aurait d'ailleurs une incidence forte sur la population, qui atteindrait un maximum en 2040 puis commencerait à décroître.

L'effectif des personnes de 20 à 64 ans ne devrait continuer à augmenter que jusqu'en 2011 : au-delà, les générations qui accèderont à ces classes d'âge seront moins nombreuses que celles qui les quitteront. En 2000, les personnes âgées de 20 à 64 ans représentaient avec 34,3 millions 58,4 % de la population ; en 2020 avec 35,4 millions, elles n'en représenteraient plus que 56,5 % et en 2050 elles ne seraient plus que 32,5 millions soit seulement 50,7 % de la population. Cette évolution conduira à une augmentation continue du rapport « population âgée de 65 ans ou plus / population de 20 à 64 ans » (*figure 3*). En 2050, ce **rapport de dépendance** atteindrait 571 ‰ contre 274 ‰ en 2000, soit un doublement sur une période de 50 ans.

DÉFINITIONS

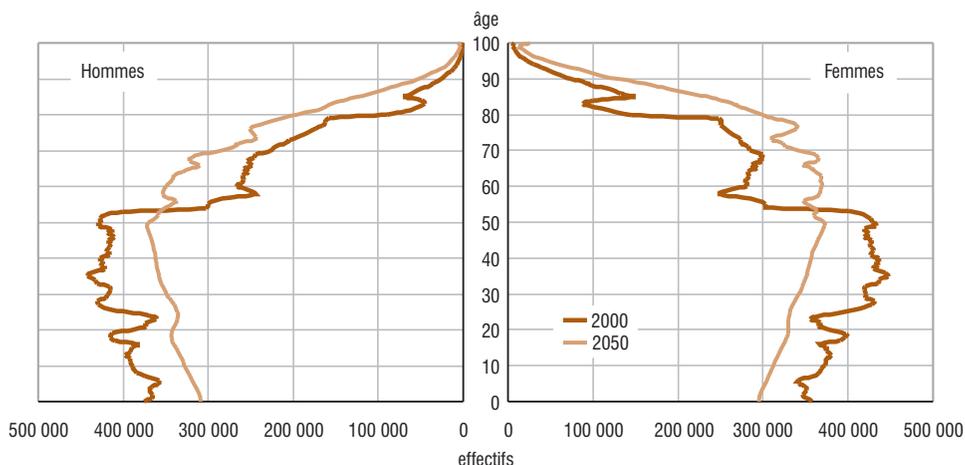
✓ **Projections** : les projections présentées ici ont pour point de départ la population au 1^{er} janvier 2000 et intègrent des données sur la mortalité, la fécondité et les migrations observées de 1970 à 1998. Leur horizon est le 1^{er} janvier 2050. Ces projections consistent à prolonger les tendances du passé. Ce ne sont donc pas des prévisions. Le principe retenu consiste à estimer les effectifs de la population par sexe et âge d'une année en fonction de ceux de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir ou migrer et en intégrant de nouvelles naissances.

✓ **Rapport de dépendance des personnes âgées** : indicateur de la charge que représente la population âgée pour la population en âge de travailler. Pour cette dernière, on retient plutôt au niveau international la tranche d'âge 15-64 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050) », *Insee Résultats*, n° 16, série Société, 2003.
- ✓ Brutel C., « Projections de population à l'horizon 2050 : un vieillissement inéluctable », *Insee Première*, n° 762, mars 2001.
- ✓ Brutel C., « La population de la France métropolitaine en 2050 : un vieillissement inéluctable », *Économie et Statistique*, n° 355-356, Insee, 2002.
- ✓ Brutel C. et Omalek L., « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements à l'horizon 2030 », *Données sociales - La société française*, Insee, 2002.

1 - Pyramide des âges aux 1^{ers} janvier 2000 et 2050



Source : Insee, projections de population à horizon 2050, scénario central.

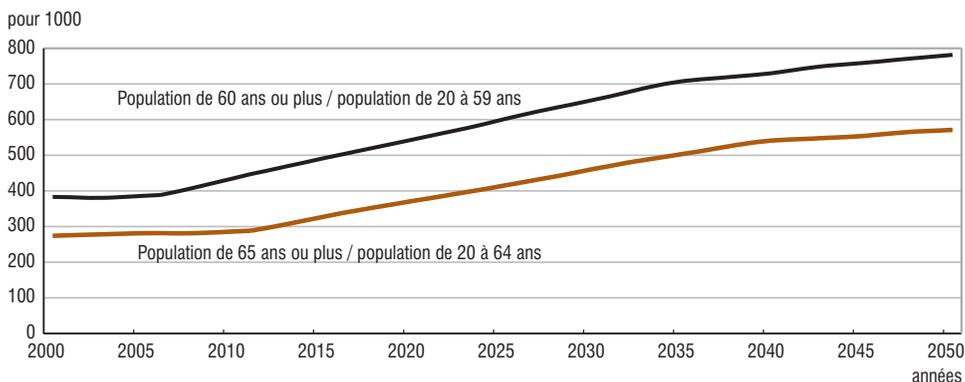
2 - Évolution projetée de la population de la France Métropolitaine

Année horizon :	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)	Part des 0-19 ans (en %)	Part des 20-64 ans (en %)	Part des 65 ans ou plus (en %)	Part des 75 ans ou plus (en %)	Part des 85 ans ou plus (en %)	Solde naturel de l'année (en milliers)
2000	58 744	25,6	58,4	16,0	7,2	2,2	209
2005	59 983	24,7	58,7	16,6	8,1	1,8	179
2010	61 061	23,8	59,2	17,0	9,0	2,5	146
2015	61 975	23,2	57,8	19,0	9,4	3,1	113
2020	62 734	22,5	56,5	21,0	9,6	3,4	87
2025	63 377	21,8	55,3	22,9	11,3	3,6	68
2030	63 927	21,3	53,8	24,9	13,1	3,8	45
2035	64 326	20,9	52,5	26,6	14,7	5,0	1
2040	64 469	20,6	51,4	28,0	16,1	6,0	-56
2045	64 337	20,3	51,2	28,5	17,2	6,8	-101
2050	64 032	20,1	50,7	29,2	18,1	7,5	///*

* Les projections s'arrêtent au 1^{er} janvier 2050.

Source : Insee, projections de population à horizon 2050, scénario central.

3 - Évolution projetée du rapport de dépendance



Source : Insee, projections de population à horizon 2050, scénario central.

1.8 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES DÉTAILLÉES

En s'appuyant sur les mêmes hypothèses que celles retenues pour la France métropolitaine (fiche 1.7), et en supposant que les migrations interrégionales observées sur la période 1982-1999 vont se poursuivre telles quelles (mêmes taux de solde migratoire), l'Insee a réalisé des projections de population à l'horizon de l'année 2030. Selon celles-ci, les variations régionales de population entre 2000 et 2030 seront très dispersées, de - 9,6 % pour la Lorraine à + 34,2 % pour le Languedoc-Roussillon (figure 1). Le vieillissement sera général, mais plus ou moins marqué selon les régions, avec partout une augmentation très forte de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus.

La part de la population des 65 ans ou plus dans son ensemble s'accroîtrait le plus dans des régions moins vieilles que la moyenne, situées au nord du Bassin parisien et à l'Est : en Haute-Normandie et Picardie, régions relativement jeunes, en Champagne-Ardenne, Franche-Comté et surtout en Lorraine. Elle s'accroîtrait le moins dans des régions plus vieilles que la moyenne, le Limousin bien sûr, ainsi que les trois régions du Sud, Midi-Pyrénées, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon mais aussi en Île-de-France région jeune.

On assisterait donc à une poursuite du vieillissement de la population dans toutes les

régions métropolitaines. Le vieillissement, dû au mouvement naturel de la population, est, selon les régions, accentué ou au contraire amoindri par l'impact des migrations. L'Île-de-France, qui attire principalement des jeunes adultes et que quittent les personnes âgées, se distinguerait encore plus qu'aujourd'hui des autres régions par l'importance relativement faible des personnes âgées (moins de 18 % en 2030 contre presque 25 % pour la France métropolitaine). Par ailleurs, le Limousin resterait la région la plus vieille avec le Poitou-Charentes et l'Auvergne ; la quatrième région la plus âgée devenant la Bourgogne qui dépasserait, elle aussi, les 30 % de personnes de 65 ans ou plus.

Au plan départemental, après prise en compte des migrations, on enregistrerait les mêmes évolutions. Dans les départements déjà vieillis du Sud-Ouest (Ariège, Gers) ou du Massif central (Aveyron, Tarn, Cantal, Corrèze, Creuse, Indre, Allier, Nièvre), la part des personnes âgées changerait relativement moins. À l'inverse, l'accroissement relatif de la part des personnes âgées serait fort dans de nombreux départements, parmi les moins âgés actuellement, notamment ceux de la grande couronne parisienne : Yvelines, Essonne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne. Par ailleurs, le département des Hauts-de-Seine, relativement jeune, serait de ceux qui vieilliraient le moins avec Paris.

DÉFINITION

✓ **Impact des migrations** : il est obtenu par différence entre la part en 2030 des personnes âgées après prise en compte des migrations (à tous âges) et celle obtenue sans migration. Par exemple, en Île-de-France, la part des 75 ans ou plus fournie par le modèle de projection est de 9,4 %, elle serait en l'absence de migrations de 12,7 %. L'impact des migrations est donc de - 3,3 points (9,4 - 12,7).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Omalek L., « Projections régionales de population pour 2030 : l'impact des migrations », *Insee Première*, n° 805, septembre 2001.
- ✓ « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050) », *Insee Résultats*, n° 16, série Société, 2003.

1 - Projections de population par région

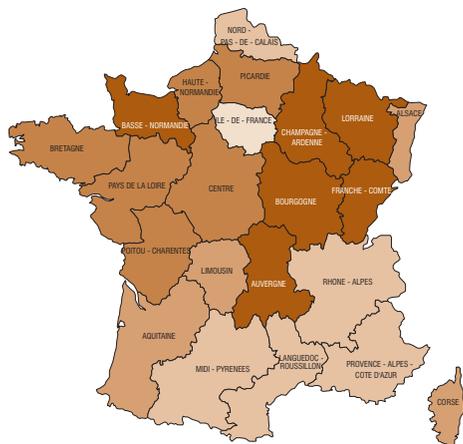
en %

Régions	Variation 2000-2030 de l'ensemble de la population	Évolution des personnes de 65-74 ans			Évolution des personnes de 75 ans ou plus		
		part en 2000	part en 2030	impact des migrations	part en 2000	part en 2030	impact des migrations
Alsace	12,3	8,2	11,7	- 0,9	5,8	11,6	- 1,0
Aquitaine	13,1	10,2	13,4	0,4	8,9	15,0	- 0,5
Auvergne	- 7,6	10,6	14,2	0,9	8,9	16,9	1,0
Bourgogne	- 3,1	10,2	13,9	1,5	8,8	16,5	1,7
Bretagne	8,3	10,0	13,6	1,5	8,0	14,6	1,3
Centre	8,9	9,5	13,1	0,8	8,3	15,2	0,8
Champagne-Ardenne	- 7,7	8,7	12,6	0,7	7,0	14,6	0,0
Corse	9,9	10,2	13,4	- 0,2	8,4	14,3	- 1,1
Franche-Comté	- 2,7	8,9	12,6	0,7	7,0	14,5	1,0
Île-de-France	10,0	6,6	8,5	- 2,6	5,4	9,4	- 3,3
Languedoc-Roussillon	34,2	10,4	12,8	0,6	8,9	13,7	- 1,0
Limousin	- 7,8	12,0	14,9	1,1	11,1	18,0	0,6
Lorraine	- 9,6	9,0	13,0	0,5	6,4	13,9	0,9
Midi-Pyrénées	16,2	10,2	12,9	- 0,3	9,0	14,1	- 1,4
Nord - Pas-de-Calais	- 3,2	8,1	11,0	0,3	5,9	11,5	0,8
Basse-Normandie	1,7	9,7	13,5	1,7	7,6	15,0	1,8
Haute-Normandie	4,8	8,1	11,9	0,3	6,5	13,3	0,9
Pays de la Loire	10,7	9,0	12,8	1,1	7,4	14,5	1,0
Picardie	5,7	8,0	11,7	0,2	6,2	12,6	0,6
Poitou-Charentes	2,7	10,7	14,5	1,6	9,3	16,9	1,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21,2	9,8	12,3	0,0	8,6	13,9	- 0,7
Rhône-Alpes	15,9	8,3	11,0	- 0,8	6,7	12,4	- 1,0
France métropolitaine	8,8	8,8	11,8	- 0,2	7,2	13,1	- 0,5

Lecture : de 2000 à 2030, la population de la Bretagne croît de 8,3 %, la part des bretons âgés de 65 à 74 ans passe de 10,0 à 13,6 %, soit un gain de 3,6 points dont 1,5 dû à l'impact des migrations.

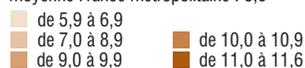
Source : Insee, modèle Omphale 2000.

2 - Variation de la part des personnes âgées entre 2000 et 2030 (projections) par région



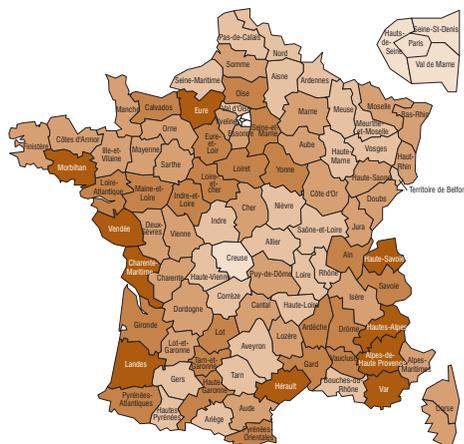
en points

moyenne France métropolitaine : 8,9



Source : Insee, modèle Omphale 2000.

3 - Variation de la part des personnes âgées entre 2000 et 2030 (projections) par département



en points

moyenne France métropolitaine : 8,9



Source : Insee, modèle Omphale 2000.

1.9 MIGRATIONS INTERRÉGIONALES

Entre 1990 et 1999, 5,5 millions de personnes de tous âges résidant en France métropolitaine ont **changé de région**, soit près de 10 % de l'ensemble de la population (*figure 1*). 4,6 % d'entre elles avaient entre 65 et 75 ans en 1999 et 3 %, 75 ans ou plus ; c'est beaucoup moins que la part de ces tranches d'âge dans l'ensemble de la population. Les personnes âgées changent donc moins souvent de région que les personnes plus jeunes.

Les régions où les personnes âgées représentent 10 % ou plus des **entrants** sont nombreuses : Basse-Normandie, Bourgogne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. À l'inverse, rares sont les régions où les personnes âgées représentent une part notable des **sortants** : Provence-Alpes-Côte d'Azur à nouveau (9,1 %) et surtout Île-de-France (11,5 %). Cette dernière région joue un rôle prépondérant en matière de migration, aussi bien pour les personnes âgées que pour les autres classes d'âge (*figure 2*). En effet, parmi les personnes de 65 ans ou plus qui ont changé de région entre 1990 et 1999, près d'une sur deux est partie de l'Île-de-France ou s'y est installée. Tous âges

confondus, cette proportion est un peu plus faible (42 %).

Pour certaines régions, les migrations des personnes âgées contribuent largement à l'évolution démographique (*figure 2*) : l'Île-de-France perd chaque année près d'une personne âgée sur cent du fait des migrations ; à l'inverse, la Corse et surtout le Languedoc-Roussillon en gagnent près de 5 %.

Sept départements de l'Île-de-France (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Paris) se distinguent par un taux de migration nette très négatif pour les personnes âgées, soit plus de départs que d'arrivées (*figure 3*). Paris perd chaque année plus d'une personne âgée sur cent du fait de ses échanges avec le reste de la métropole. À l'opposé, 11 départements se signalent par leur taux annuel de migration nette pour les personnes âgées très positif supérieur à 5 % : Hautes-Alpes, Landes, Lot, Hérault, Yonne, Alpes-de-Haute-Provence, Charente-Maritime, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Vendée et surtout Var ; dans ces départements, les personnes âgées sont plus nombreuses à arriver qu'à partir.

DÉFINITIONS

✓ **Entrant** : personne résidant dans la région ou le département en 1999 et qui n'y résidait pas en 1990 ; de fait, le recensement de la population de 1999, comporte une question sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement (1990).

✓ **Sortant** : personne ne résidant pas dans la région ou le département en 1999 et qui y résidait en 1990.

✓ **Taux annuel de migration nette** : rapport du solde migratoire annuel moyen à la population moyenne de la région.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Baccaïni B., « Les migrations en France entre 1990 et 1999 - Les régions de l'Ouest de plus en plus attractives », *Insee Première*, n° 758, février 2001.

✓ Baccaïni B., « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Économie et Statistique*, n° 344, Insee, 2001.

1 - Migrations interrégionales de 1990 à 1999

en milliers

Régions	Entrées			Sorties			Solde		
	Tous âges	65-74 ans	75 ans ou plus	Tous âges	65-74 ans	75 ans ou plus	Tous âges	65-74 ans	75 ans ou plus
Alsace	122,5	2,1	1,9	106,4	2,8	1,8	16,1	-0,7	0,2
Aquitaine	329,1	18,7	11,1	218,2	7,1	7,0	110,9	11,6	4,2
Auvergne	127,3	7,0	4,3	118,6	3,6	3,5	8,7	3,5	0,8
Bourgogne	183,1	11,7	6,6	178,3	6,0	5,4	4,8	5,7	1,2
Bretagne	296,8	20,0	8,5	224,7	4,9	5,6	72,1	15,1	2,9
Centre	323,3	19,7	10,8	280,9	10,4	8,9	42,4	9,3	1,8
Champagne-Ardenne	116,0	4,0	2,9	157,0	4,8	3,3	-41,0	-0,8	-0,4
Corse	31,6	2,4	1,1	22,9	0,8	0,7	8,7	1,6	0,4
Franche-Comté	90,6	3,0	2,0	103,4	3,0	2,6	-12,8	0,0	-0,6
Île-de-France	871,3	14,1	21,2	1 438,5	116,6	49,5	-567,2	-102,6	-28,3
Languedoc-Roussillon	338,1	23,3	11,3	191,3	7,0	7,4	146,8	16,3	3,9
Limousin	85,1	5,5	3,0	71,9	2,3	2,5	13,2	3,2	0,5
Lorraine	139,6	3,4	3,1	197,3	5,4	3,7	-57,7	-2,0	-0,6
Midi-Pyrénées	302,1	13,6	8,9	196,2	6,7	5,8	105,9	6,9	3,1
Nord - Pas-de-Calais	160,0	4,3	3,2	277,8	9,1	6,1	-117,8	-4,8	-2,9
Basse-Normandie	138,7	9,4	5,0	143,7	4,4	3,8	-5,0	5,0	1,2
Haute-Normandie	155,4	6,7	5,0	178,5	6,8	4,2	-23,1	-0,1	0,7
Pays de la Loire	325,8	18,1	9,9	268,9	7,1	6,2	56,9	11,0	3,7
Picardie	205,9	7,7	5,5	218,9	7,9	5,2	-13,0	-0,1	0,3
Poitou-Charentes	197,5	12,8	6,5	156,4	4,8	5,0	41,1	8,0	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	492,9	31,6	19,0	347,5	16,3	15,3	145,4	15,3	3,7
Rhône-Alpes	455,4	13,7	11,7	390,7	15,0	9,0	64,7	-1,4	2,6
Total	5 488,1	252,8	162,5	5 488,1	252,8	162,5	0,0	0,0	0,0

Note : il s'agit de l'âge au cours de l'année 1999.

Source : Insee, Recensement de la population 1999.

2 - Soldes des migrations interrégionales de 1990 à 1999

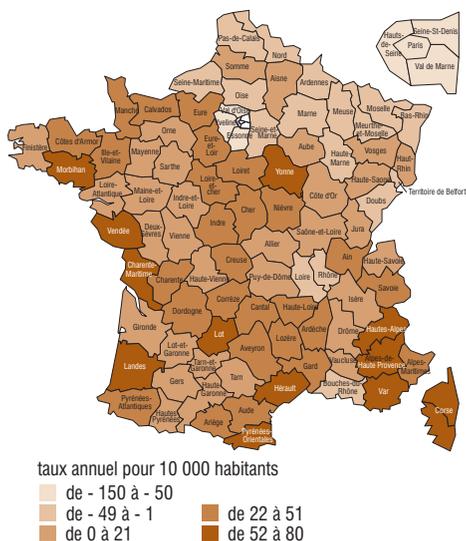
taux annuel pour 10 000 habitants

Régions	Tous âges	65 ans ou plus	65-74 ans	75 ans ou plus
Alsace	10,5	-2,4	-5,3	1,5
Aquitaine	43,2	30,2	42,8	16,6
Auvergne	7,4	17,7	27,1	7,3
Bourgogne	3,3	24,3	38,4	9,0
Bretagne	27,7	36,9	57,5	12,8
Centre	19,4	27,5	44,2	9,4
Champagne-Ardenne	-33,2	-5,8	-7,3	-4,0
Corse	38,2	45,0	68,6	18,3
Franche-Comté	-12,6	-3,5	-0,1	-7,7
Île-de-France	-57,4	-99,5	-142,1	-47,7
Languedoc-Roussillon	74,0	49,2	76,5	19,7
Limousin	20,7	23,9	41,1	6,5
Lorraine	-27,4	-7,7	-10,3	-4,2
Midi-Pyrénées	47,2	21,5	28,7	13,8
Nord - Pas-de-Calais	-32,0	-14,4	-15,8	-12,6
Basse-Normandie	-3,9	27,0	40,0	11,5
Haute-Normandie	-14,2	2,7	-0,4	6,4
Pays de la Loire	19,6	29,6	41,5	16,0
Picardie	-7,7	0,6	-1,0	2,7
Poitou-Charentes	28,0	31,1	50,5	10,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,7	24,5	38,1	9,9
Rhône-Alpes	12,8	1,6	-3,2	7,2

Note : il s'agit de l'âge au cours de l'année 1999.

Source : Insee, Recensement de la population 1999.

3 - Soldes migratoires interdépartementaux des 65 ans ou plus entre 1990 et 1999



Source : Insee, Recensements de la population 1990 et 1999.

1.10 PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES

En mars 1999, 767 000 immigrés âgés ont été recensés, soit 147 000 de plus qu'en 1982. Néanmoins, dans le même temps le nombre de personnes de 65 ans ou plus résidant en France métropolitaine a crû plus vite. La part des immigrés dans la population âgée a donc très légèrement diminué, passant de 8,2 % à 7,8 % (figure 1).

Cette population âgée provient de vagues d'immigration successives : notamment, après la guerre de 1914-1918, sont arrivés des jeunes avec leurs familles en provenance d'Italie, d'Espagne ou de Pologne, puis, après la guerre de 1939-1945, des hommes adultes originaires principalement d'Algérie ou du Portugal. Les immigrés sont surtout présents (8,4 %) parmi la population âgée de 75 à 84 ans. Au-delà, leur part diminue.

Après 65 ans, les immigrés devenus français sont majoritaires : 55 % contre 36 % pour l'ensemble des immigrés. Leur part dépasse 60 % parmi les immigrés âgés de 75 ans ou plus.

La féminisation de la population immigrée qui a commencé au milieu des années soixante-dix avec le regroupement familial n'a pas encore eu d'effet dans la population âgée. Au-delà de 65 ans, la différence reste sensible (7 points) entre la proportion de femmes dans la population immigrée et dans l'ensemble de la population (figure 2). Mais

cet écart se réduit avec l'âge, il n'est plus que de trois points chez les femmes très âgées. Les immigrés âgés de 85 ans ou plus sont pour la plupart d'entre eux venus très jeunes en France aussi bien filles que garçons. Comme dans la population française, les femmes ont une longévité plus grande.

En 1999 comme en 1982, les immigrés âgés provenant d'Italie et d'Espagne sont les plus nombreux, même si leur importance relative se réduit légèrement (41,5 % en 1999 contre 47,5 % en 1982). Avec la Pologne qui perd une place, il s'agit de pays d'immigration ancienne. La progression la plus forte concerne deux pays, le Portugal et l'Algérie. Leur nombre d'immigrés âgés de 65 ans ou plus a plus que triplé, alors que leur nombre total s'est réduit (figure 3).

Certains départements se signalent par la part relativement importante de la population immigrée dans la population âgée : Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gers, Isère, Lot-et-Garonne, Moselle, Pyrénées-Orientales, Paris, Tarn-et-Garonne, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise (figure 4). À l'exception des départements parisiens, cette part est plus importante que celle de la population de tous âges, traduisant le caractère ancien de cette immigration.

DÉFINITION

✓ **Immigré** : la notion d'immigré repose sur les déclarations de lieu de naissance et de nationalité. Un immigré est une personne née à l'étranger, et qui ne possédait pas la nationalité française à la naissance. Après son arrivée en France (ou même avant, dans certains cas), il peut devenir français par acquisition (immigré devenu français) ou garder sa nationalité (immigré resté étranger). Les personnes nées françaises à l'étranger sont donc exclues de cette définition.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Mesrine A. et Thave S., « Vieillir en France quand on est immigré », *Données sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Boëldieu J. et Borrel C., « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748, novembre 2000.
- ✓ Igas, « Conditions de prise en charge et d'exercice des droits sociaux des immigrés vieillissants », Rapport n° 2002 126, novembre 2002.
- ✓ « Les immigrés », *Références*, Insee, à paraître en septembre 2005.

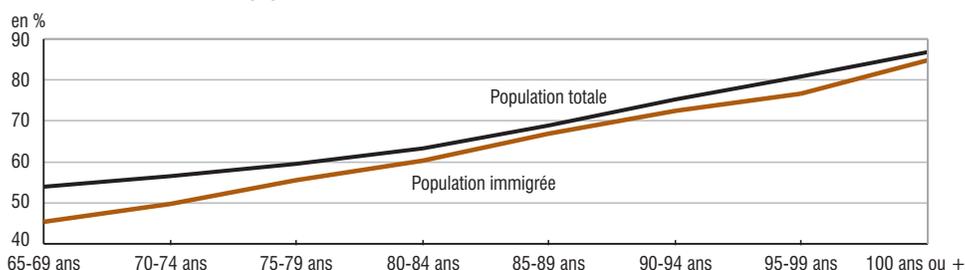
Personnes âgées immigrées 1.10

1- Les personnes âgées immigrées et étrangères en 1982 et 1999

	65-74 ans		75-84 ans		85 ans ou plus		65 ans ou plus	Population totale
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	%	%
1999								
Immigrés devenus français	192 823	3,7	165 118	5,4	63 066	4,4	4,3	2,7
Immigrés restés étrangers	211 694	4,0	94 872	3,1	38 926	2,7	3,5	4,7
Total Immigrés	404 517	7,7	259 990	8,4	101 992	7,2	7,8	7,4
Étrangers	220 544	4,2	98 525	3,2	40 431	2,8	3,7	5,6
<i>dont étrangers nés en France</i>	8 850	0,2	3 653	0,1	1 505	0,1	0,1	0,9
Français de naissance	4 753 253	90,6	2 792 524	90,6	1 308 827	92,1	90,8	90,4
Français par acquisition	273 679	5,2	189 745	6,2	71 752	5,0	5,5	4,0
Total population française	5 247 476	100,0	3 080 794	100,0	1 421 010	100,0	100,0	100,0
1982								
Immigrés devenus français	207 204	5,2	116 832	4,1	23 524	3,2	4,6	2,1
Immigrés restés étrangers	139 996	3,5	104 292	3,7	28 080	3,8	3,6	5,3
Total Immigrés	347 200	8,7	221 124	7,8	51 604	7,0	8,2	7,4
Étrangers	142 852	3,6	107 756	3,8	29 220	3,9	3,7	6,9
<i>dont étrangers nés en France</i>	2 856	0,1	3 464	0,1	1 140	0,2	0,1	1,6
Français de naissance	3 612 088	91,0	2 590 044	91,9	686 896	92,8	91,5	90,5
Français par acquisition	215 316	5,4	120 228	4,3	24 308	3,3	4,8	2,6
Total population française	3 970 256	100,0	2 818 028	100,0	740 424	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensements de la population, sondage au quart.

2 - Part des femmes dans la population



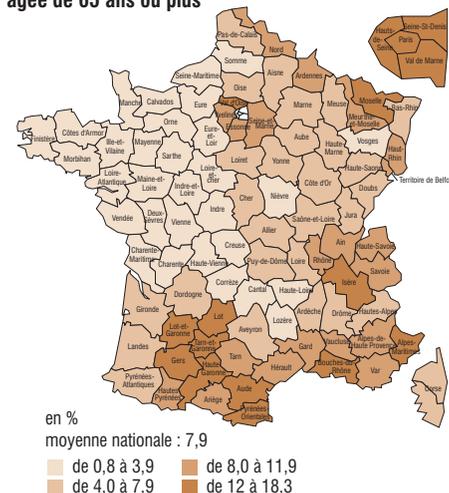
Source : Insee, Recensement de la population de 1999.

3 - Population immigrée âgée selon les principaux pays d'origine

	65 ans ou plus		Tous âges
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)
Total 1999	766,5	17,8	4 306,1
<i>dont Italie</i>	187,5	49,5	378,6
<i>Espagne</i>	130,6	41,3	316,2
<i>Algérie</i>	84,4	14,7	574,2
<i>Pologne</i>	54,1	54,9	98,6
<i>Portugal</i>	44,9	7,9	571,9
<i>Allemagne</i>	36,4	29,5	123,2
<i>Tunisie</i>	32,0	15,9	201,6
<i>Belgique</i>	28,9	30,8	93,6
Total 1982	619,9	15,4	4 037,0
<i>dont Italie</i>	175,1	30,7	570,1
<i>Espagne</i>	119,1	25,2	472,0
<i>Pologne</i>	81,8	51,9	157,7
<i>Belgique</i>	40,8	42,6	95,8
<i>Allemagne</i>	32,4	28,0	115,6
<i>Algérie</i>	24,7	4,1	597,6
<i>Tunisie</i>	19,3	9,5	202,6
<i>Portugal</i>	13,8	2,2	638,5

Source : Insee, Recensements de la population, sondage au quart.

4 - Part de la population immigrée dans la population âgée de 65 ans ou plus



Source : Recensement de la population de 1999, sondage au quart.

1.11 ÉTAT MATRIMONIAL

Début 2004, parmi les femmes de 65 ans ou plus, ce sont les veuves qui dominent : 46 % d'entre elles le sont, tandis que 42 % sont mariées, selon l'état matrimonial légal (figure 1). Les proportions sont tout autres pour les hommes : 75 % de mariés et seulement 12 % de veufs. Cet écart très important résulte de la plus forte mortalité des hommes ainsi que de l'écart d'âge moyen entre conjoints. Dans les couples, ce sont en général les femmes qui survivent au décès de leur époux, plutôt que le contraire. Les célibataires et les divorcés sont en proportion voisine chez les hommes et les femmes âgés : 7 à 8 % pour les célibataires, 5 % pour les divorcés. Avec l'âge, la part de veufs et des veuves augmente fortement, au détriment de celle des personnes mariées. Atteignant déjà 23 % entre 65 et 69 ans, la part des veuves s'élève à 78 % entre 85 et 89 ans. Aux mêmes âges, elle est respectivement pour les hommes de 5 % et de 33 %. La part des célibataires dépend assez peu de l'âge ; elle est plutôt croissante pour les femmes à cause d'un effet de génération lié aux guerres. En revanche, la part des personnes divorcées diminue avec l'âge : les générations les plus âgées ont été peu touchées par la montée du divorce, qui date de la fin de la décennie soixante.

Si la population vieillit, la part des veufs et des veuves âgés n'augmente pas, au contraire. En fait, la baisse de la mortalité tend à retarder le **veuvage**. Ainsi, entre 1970 et 2004, la part de veuves parmi les femmes de 65 ans ou plus est passée de 54 à 46 %. La baisse est encore plus nette à tranche d'âge donnée : de 37 à 23 % pour les femmes de 65 à 69 ans. Mais le nombre de femmes âgées de 65 ans ou plus qui deviennent veuves dans l'année (plus de 115 000 en 2003) ne cesse de croître depuis 1970 avec l'allongement de la vie. À cause de la surmortalité masculine, il est deux fois et demie plus élevé que celui des hommes âgés

devenus veufs (figure 2). Comme dans le même temps, le nombre total de nouveaux veuvages, tous âges confondus, a diminué, la part des femmes âgées dans les nouvelles personnes veuves a augmenté : plus de la moitié en 2003 contre un peu plus d'un tiers en 1970. Après avoir crû au début des années soixante-dix puis fléchi au début des années quatre-vingt le nombre de nouveaux veufs âgés de 65 ans ou plus a retrouvé en 2003 son plus haut niveau. Du fait de l'allongement de la durée de vie, le nombre de nouveaux veufs âgés de 95 ans ou plus est maintenant de l'ordre du millier et celui des nouvelles veuves, de même âge, du demi-millier (contre 266 et 45 en 1980). Les entrées en veuvage ont lieu à des âges de plus en plus élevés : les 65 ans ou plus représentent aujourd'hui 75 % des nouveaux veufs contre 68 % en 1980, et plus de 70 % des nouvelles veuves contre moins de 57 % en 1980. Le nombre des nouveaux veufs hommes et femmes rapporté à l'effectif des 65 ans ou plus baisse : il est inférieur à 2 %. Enfin, très peu de personnes deviennent veuves à ces âges élevés se remarient.

Le nombre des **divorces** de personnes de 65 ans ou plus (figure 3) a plus que quintuplé depuis 1970, il a beaucoup plus augmenté que l'ensemble des divorces (2,25) mais reste marginal ; les hommes âgés sont plus concernés que les femmes par ce type d'événement.

Le nombre de **mariages** entre deux conjoints dont l'un au moins a déjà fêté son 65^e anniversaire a augmenté d'un tiers depuis 1970 (figure 4), alors que, dans le même temps, le nombre total de mariages a baissé de 17 %. Ces mariages (4 286 en 2003) restent néanmoins marginaux puisqu'ils représentent moins de 1,6 % de l'ensemble des mariages. Il s'agit souvent de remariages de divorcés (c'est le cas de plus de la moitié des mariages de personnes de 65 à 69 ans) et à un moindre titre de personnes veuves.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Caradec V., « Les formes de la vie conjugale des jeunes couples âgés », *Population*, n° 4-5, p.897-928, Ined, 1996.
- ✓ Delbès C. et Gaymu J., « Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ? », *Population et Sociétés*, n° 389, Ined, avril 2003.
- ✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 34, série Société, 2004.
- ✓ « Enquête Étude de l'histoire familiale de 1999 - Résultats détaillés », *Insee Résultats*, n° 33, série Société, 2004.

1 - Évolution de l'état matrimonial des personnes âgées

	Au 1 ^{er} janvier 1970					Au 1 ^{er} janvier 2004p				
	Célibataires (en %)	Mariés (en %)	Veufs (en %)	Divorcés (en %)	Total (milliers)	Célibataires (en %)	Mariés (en %)	Veufs (en %)	Divorcés (en %)	Total (milliers)
Hommes										
65-69 ans	7,7	78,9	10,8	2,6	1 035,6	8,3	79,7	5,2	6,8	1 209,8
70-74 ans	6,6	74,4	16,9	2,1	692,6	8,2	78,5	8,3	5,0	1 098,0
75-79 ans	6,0	67,2	25,0	1,8	400,2	7,7	75,9	12,8	3,6	854,3
80-84 ans	5,2	56,3	36,6	1,9	225,1	6,9	70,7	19,5	2,7	567,4
85-89 ans	4,2	42,6	51,2	2,0	88,7	6,2	59,1	32,7	2,0	177,9
90 ou plus	3,1	24,6	69,8	2,5	23,5	8,0	35,8	54,7	1,5	115,0
Total	6,7	71,8	19,2	2,3	2 465,7	7,8	75,2	12,3	4,7	4 022,4
Femmes										
65-69 ans	10,0	50,2	36,7	3,1	1 308,2	6,4	62,7	22,8	8,1	1 382,7
70-74 ans	11,0	36,8	49,7	2,5	1 081,4	6,8	53,2	34,0	6,0	1 401,7
75-79 ans	11,3	22,9	63,6	2,2	798,3	7,4	39,7	48,3	4,6	1 258,5
80-84 ans	10,4	12,5	75,1	2,0	509,0	7,5	25,3	63,3	3,9	984,3
85-89 ans	9,4	7,4	81,1	2,1	232,7	7,5	11,5	77,6	3,4	406,7
90 ou plus	8,8	5,0	84,5	1,7	78,3	8,8	3,9	84,8	2,5	372,8
Total	10,5	33,0	54,0	2,5	4 007,9	7,1	41,7	45,8	5,4	5 806,7

Source : Insee, État civil.

2 - Entrées en veuvage selon l'âge atteint en 1980 et 2003

Âge	1980		2003p	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
65-69 ans	7 475	26 177	5 798	19 177
70-74 ans	10 620	29 731	7 992	25 753
75-79 ans	11 624	24 560	9 487	31 223
80-84 ans	9 208	13 652	10 315	26 119
85-89 ans	3 977	4 340	5 985	8 974
90-94 ans	1 385	696	4 624	3 864
95 ans ou plus	266	45	915	493
Total 65 ans ou plus	44 555	99 201	45 116	115 603
Ensemble tous âges	65 155	173 233	59 822	161 135

Source : Insee, État civil.

3 - Divorces des personnes âgées

	65 ans ou plus		Ensemble tous âges
	Hommes	Femmes	
1975	625	350	55 700
1980	1 132	663	81 200
1985	1 417	873	107 505
1990	1 768	1 105	105 813
1995	2 079	1 202	119 189
2000	2 698	1 551	114 005
2003	3 234	1 825	125 175

Source : ministère de la Justice.

4 - Mariages des personnes âgées en 1980 et 2003

	1980		2003		1980		2003		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Époux de 65 ans ou plus avec une épouse de :					Épouse de 65 ans ou plus avec un époux de :				
Moins de 50 ans	418	14,7	818	21,5	Moins de 50 ans	52	4,0	116	7,3
50 à 54 ans	365	12,9	571	15,0	50 à 54 ans	44	3,4	78	4,9
55 à 59 ans	584	20,6	654	17,2	55 à 59 ans	92	7,1	125	7,8
60 à 64 ans	469	16,5	643	16,9	60 à 64 ans	113	8,7	166	10,4
65 ans ou plus	1 003	35,3	1 115	29,3	65 ans ou plus	1 003	76,8	1 115	69,7
Total	2 839	100,0	3 801	100,0	Total	1 304	100,0	1 600	100,0
Mariages tous âges	334 377		275 963		Mariages tous âges	334 377		275 963	

Source : Insee, État civil.

1.12 COMPOSITION DES MÉNAGES ÂGÉS

En 1999, dans 6,3 millions de ménages, la personne de référence est une personne de 65 ans ou plus. Ces ménages représentent plus du quart de l'ensemble. Dans 3,7 millions de ces ménages, la personne de référence est un homme (*figure 1*). Au cours des quarante dernières années du siècle précédent, le nombre de ménages dont la personne de référence est un homme âgé a plus que doublé, alors que, dans le même temps, le nombre de ceux dont la personne de référence est une femme âgée n'augmentait que de 65 % et celui de l'ensemble des ménages de 48 %. Ce phénomène traduit le fait qu'en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, le veuvage, très majoritairement féminin, intervient à des âges de plus en plus élevés.

En 1999, 2,3 millions de femmes de 65 ans ou plus vivent seules, soit 39,7 % de ces femmes. Au cours des années 1990-1999, cette proportion a légèrement décrû. Ceci est le résultat de deux mouvements de sens contraire : la proportion diminue pour les moins de 80 ans, en raison de l'allongement de la vie en couple liée à l'augmentation de la durée de vie et elle croît nettement pour les plus de 85 ans, les personnes âgées étant plus souvent autonomes et moins souvent hébergées par leurs enfants. En revanche pour les hommes, qui vivent beaucoup moins souvent seuls à ces âges, la proportion de personnes

seules augmente légèrement. L'écart d'espérance de vie entre les sexes et la différence d'âge entre conjoints font également que les femmes âgées vivent plus souvent seules que les hommes (*voir fiche 1.14*).

Par ailleurs, entre 65 et 75 ans, près de 80 % des hommes vivent en **couple** contre moins de 60 % des femmes. La différence est encore plus forte pour les 75-84 ans : près de 3 hommes sur 4 vivent encore en couple contre à peine plus d'une femme sur trois.

La proportion des **personnes hébergées par leurs enfants** est plus élevée pour les femmes, qui survivent généralement à leur conjoint. Elle augmente fortement avec l'âge : en 1996, elle était de 3 % pour les personnes âgées de 70 à 80 ans et de 10 % au-delà de 80 ans. Cette proportion baisse rapidement au fil des générations : en 1984, ces proportions étaient de 8 % (au lieu de 3 %) pour les 70-80 ans et de 19 % (au lieu de 10 %) pour les plus de 80 ans.

Au cours des années quatre-vingt dix, la part des 65 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire qui ne vivent ni en maison de retraite ni en unité de soins de long séjour ni dans une autre collectivité) est restée stable à 94,5 %. Cette stabilité résulte de la conjonction de deux mouvements opposés : baisse pour les 85 ans ou plus, âge atteint de plus en plus fréquemment, hausse pour les 65-84 ans (*figure 2*).

DÉFINITION

✓ **Personne de référence du ménage** : la personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Desplanques G., « La situation familiale des personnes âgées », *Données Sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Flipo A., Le Blanc D. et Laferrère A., « De l'histoire individuelle à la structure des ménages », *Insee Première*, n° 649, mai 1999.
- ✓ Cristofari M.-F. et Labarthe G., « Des ménages de plus en plus petits », *Insee Première*, n° 789, juillet 2001.
- ✓ Delbès C. et Gaymu J., « Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ? », *Population et Sociétés*, n° 389, Ined, avril 2003.

Composition des ménages âgés 1.12

1 - Évolution du nombre de ménages selon le sexe et l'âge de la personne de référence

en milliers

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Hommes âgés	1 824	2 166	2 532	2 572	3 004	3 674
65 à 69 ans	727	949	996	748	1 147	1 198
70 à 74 ans	514	594	773	817	644	1 026
75 ou plus	583	623	763	1 007	1 213	1 450
Femmes âgées	1 601	1 767	1 995	1 990	2 196	2 637
65 à 69 ans	450	471	481	326	454	469
70 à 74 ans	443	481	538	505	363	580
75 ou plus	708	815	976	1 159	1 379	1 588

Source : Insee, Recensements de la population.

2 - Évolution du mode de vie des personnes âgées de 65 ans ou plus

en %

	1990				1999			
	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	Total 65 ans ou plus	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	Total 65 ans ou plus
Hommes								
Vit seul	12,0	18,7	26,6	15,5	13,7	17,6	27,1	16,2
Vit en couple sans enfant	68,7	65,1	43,6	65,4	68,0	68,0	47,3	65,9
Vit en couple avec enfant(s)	12,8	5,7	3,1	9,6	11,5	5,9	3,1	8,9
Vit seul avec au moins un enfant	1,2	1,5	3,0	1,4	1,1	1,2	1,9	1,2
Autre (en ménage de plusieurs personnes)	3,4	4,8	11,6	4,5	3,7	3,9	7,2	4,1
Sous-total	98,1	95,8	87,9	96,4	98,0	96,6	86,7	96,4
Vit hors ménage*	1,9	4,2	12,1	3,6	2,0	3,4	13,3	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes								
Vit seule	32,0	49,2	44,7	40,3	31,0	48,4	48,5	39,7
Vit en couple sans enfant	49,7	26,5	7,3	34,6	51,9	32,1	8,9	37,9
Vit en couple avec enfant(s)	5,8	1,7	0,4	3,4	6,0	2,0	0,5	3,7
Vit seule avec au moins un enfant	4,5	4,7	5,3	4,7	4,5	4,5	4,5	4,5
Autre (en ménage de plusieurs personnes)	6,2	11,1	20,3	10,2	5,2	7,5	13,3	7,3
Sous-total	98,1	93,2	78,0	93,3	98,4	94,6	75,7	93,2
Vit hors ménage*	1,9	6,8	22,0	6,7	1,6	5,4	24,3	6,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Vit en institution pour personnes âgées, à l'hôpital, en communauté (y compris en habitation mobile ou sans domicile fixe).

Source : Insee, Recensements de la population.

1.13 PERSONNES ÂGÉES GRANDS-PARENTS

Près de quatre personnes sur cinq, âgées de 65 ans ou plus, sont grands-parents (*figure 1*). En effet, dès 56 ans, la moitié des personnes sont grands-parents et, à 66 ans, ce sont les trois quarts. Les femmes, plus jeunes en moyenne que leur conjoint, deviennent grands-parents plus tôt que les hommes. Cependant à partir de 80 ans, les hommes sont aussi souvent grands-parents que les femmes (*figure 2*).

Naturellement, la proportion d'**arrière-grands-parents** augmente avec l'âge, dès 70 ans. Parmi les 80-84 ans, quatre personnes sur dix sont arrière-grands-parents, et une sur deux au-delà de 90 ans. Du fait de la différence d'âge entre maris et femmes, les hommes très âgés sont légèrement moins souvent arrière-grands-parents que les femmes du même âge, et ils le deviennent plus tard que les femmes. Les hommes âgés étant moins nombreux que les femmes, quelle que soit la tranche d'âge, du fait d'une mortalité plus forte tout au long de leur vie, plus de sept arrière-grands-parents sur dix sont des femmes.

Pour les générations nées vers 1900, la proportion de **grands-parents** à 80 ans était égale à 70 %, alors qu'elle dépasse 80 % pour les générations nées vers 1920 ; cela vient en grande partie du fait qu'au fil de ces générations il est devenu plus rare de ne pas avoir d'enfant. Dans les générations plus récentes on devient grand-parent plus tard, mais le nombre de grands-parents augmentera du fait du vieillissement de la population.

La probabilité d'avoir de nombreux petits-enfants augmente beaucoup avec le nombre d'enfants que l'on a eus. Ainsi, les personnes ayant eu un seul enfant ont deux petits-enfants en moyenne, alors que les personnes qui ont eu plus de trois enfants en ont en moyenne sept. Les personnes âgées qui ne sont pas grands-parents sont donc, sauf exception, des personnes restées sans enfant ou bien qui ont eu un seul enfant. Parmi ces dernières, néanmoins, 80 % ont vocation à devenir grands-parents. La moitié des personnes les plus âgées, soit 85 ans ou plus, qui ont eu un seul enfant sont arrière-grands-parents (*figure 3*). Comme c'est le cas pour les petits-enfants, le fait d'avoir eu plusieurs enfants rend très probable le fait d'avoir des arrière-petits-enfants, surtout pour les femmes. Ainsi 85 % des femmes de 85 ans ou plus qui ont eu plus de trois enfants sont arrière-grands-mères.

À 65 ans, une personne sur cinq a encore sa mère ; à 70 ans, une personne sur dix a encore au moins un parent. Les personnes très âgées ont perdu leurs parents plus jeunes, d'une part parce que la mortalité était plus importante et d'autre part parce que leurs parents étaient plus âgés au moment de leur naissance. Ainsi la moitié des personnes âgées de 75 à 79 ans en 1999, qui sont nées au début de l'entre-deux-guerres, avaient déjà perdu leur père à 42 ans et leur mère à 52,6 ans. Pour les personnes nées 15 ans plus tard, les âges correspondants sont de 43,2 et de 55,5 ans, soit 1,2 et 2,9 ans plus tard.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Cassan F., Mazuy M. et Toulemon L., « Douze millions et demi de grands-parents », *Insee Première*, n° 776, mai 2001.

Personnes âgées grands-parents 1.13

1 - Position familiale des personnes âgées par tranche d'âge en 1999

en milliers

Âge	Sans enfant	Parent	Grand-parent	Arrière-grand-parent	Arrière-arrière-grand-parent	Total
65-69 ans	329	302	1 957	127	0	2 715
70-74 ans	316	212	1 564	345	2	2 439
75-79 ans	275	152	1 095	565	4	2 091
80-84 ans	107	60	324	352	4	847
85 ans ou plus	168	79	269	592	14	1 122
Total	1 195	805	5 209	1 981	24	9 214

Champ : personnes vivant à domicile.

Source : Insee, enquête Histoire Familiale.

2 - Nombre de personnes âgées, de grands-parents et d'arrière-grands-parents* en 1999 selon le sexe et l'âge

en milliers

Âge	Hommes			Femmes		
	Ensemble des hommes	Grand-père seulement	Arrière-grand-père	Ensemble des femmes	Grand-mère seulement	Arrière-grand-mère
65-69 ans	1 248	885	30	1 467	1 072	97
70-74 ans	1 064	720	100	1 375	844	248
75-79 ans	851	501	170	1 240	594	398
80-84 ans	317	152	102	530	173	254
85 ans ou plus	349	110	167	773	159	438
Total	3 829	2 368	569	5 385	2 842	1 435

* Y compris les arrière-arrière-grands-parents.

Champ : personnes vivant à domicile.

Source : Insee, enquête Histoire Familiale.

3 - Proportion en 1999 d'arrière-grands-parents selon le nombre d'enfants

en %

	Nombre d'enfants			
	1	2	3	4 ou plus
70-74 ans	7,5	9,8	15,1	30,4
Hommes	4,9	9,1	10,6	18,2
Femmes	9,4	12,9	18,8	38,7
85 ans ou plus	47,1	61,8	73,3	80,8
Hommes	40,3	50,1	66,4	73,7
Femmes	50,2	66,6	76,5	84,5

Champ : personnes vivant à domicile.

Lecture : 7,5 % des 70-74 ans ayant eu un enfant sont arrière-grands-parents. 18,8 % des femmes de 70-74 ans ayant eu trois enfants sont arrière-grands-mères.

Source : Insee, enquête Histoire Familiale.

1.14 PERSONNES ÂGÉES VIVANT SEULES

L'augmentation de la durée de vie se traduit par une forte augmentation, à la fin du siècle dernier, du nombre de personnes âgées vivant seules et l'augmentation est particulièrement forte aux âges élevés, 80 ans et plus (*figure 1*). L'ampleur de ce phénomène s'explique par l'évolution des situations familiales dues à la mortalité : le décès d'un conjoint dans un couple âgé dont les enfants sont partis laisse en général le conjoint survivant seul. Le plus souvent, c'est ainsi la femme qui se retrouve seule, à la fois parce que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et parce qu'elles vivent souvent avec des conjoints plus âgés qu'elles, surtout dans les générations aujourd'hui âgées. Par ailleurs, les parents âgés sont de moins en moins souvent hébergés par leurs enfants. Enfin, l'autonomie grandissante des personnes âgées, permise par l'amélioration des conditions de santé, leur permet de rester plus longtemps dans leur logement et de retarder le départ en institution.

Les personnes seules sont le plus souvent des personnes âgées : en 1999, près de la moitié d'entre elles ont 65 ans ou plus, alors que 18 % ont moins de 30 ans (*figure 2*). La proportion de personnes seules passe d'un peu plus de 20 % pour les 65-69 ans à 30 % pour

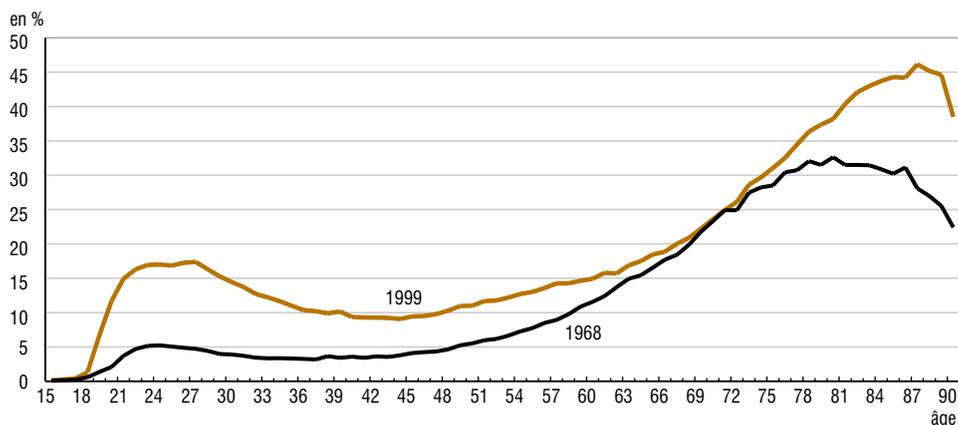
les septuagénaires, atteignant un maximum avec plus de 40 % pour les octogénaires (*figure 3*). La situation des hommes et des femmes âgées est radicalement différente aux âges avancés. Les femmes seules sont beaucoup plus nombreuses, notamment entre 65 et 84 ans, que les hommes et leur importance croît très vite avec l'âge puis diminue au-delà de 85 ans, âge où l'état de santé ne permet plus à toutes de vivre dans cette situation. La part des hommes seuls croît également avec l'âge mais plus faiblement, le maximum atteint au-delà de 85 ans ne dépasse pas 30 %. La situation matrimoniale des personnes âgées seules varie également selon le sexe : dans l'ensemble, près de 80 % des femmes sont des veuves et seulement 50 % des hommes (*figure 3*). Les hommes de 65 à 69 ans les plus nombreux sont les célibataires, alors que près des deux tiers des femmes du même âge sont des veuves. On notera également l'importance à ces âges de la proportion de divorcés : près d'un quart des hommes seuls et un sixième des femmes seules le sont. Chez les plus anciens (80 ans ou plus), le veuvage est bien entendu la situation de loin la plus fréquente : c'est le cas de 75 % des hommes et de plus de 87 % des femmes.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Chaleix M., « 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », *Insee Première*, n° 788, juillet 2001.

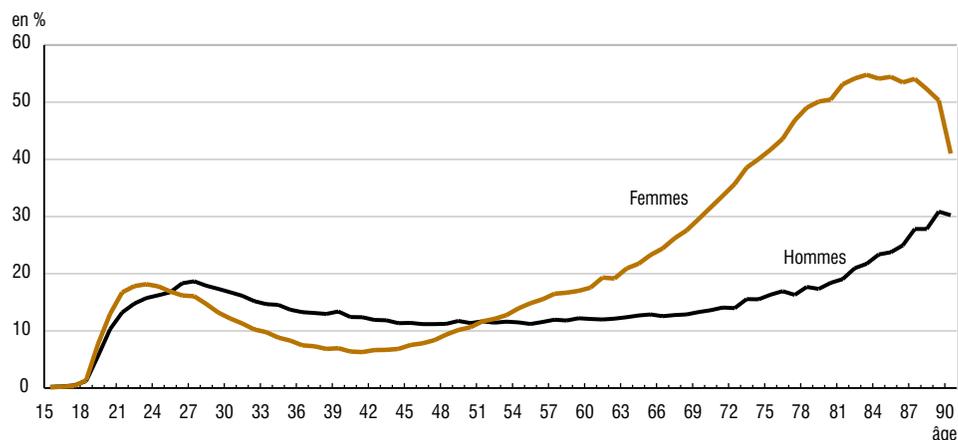
Personnes âgées vivant seules 1.14

1 - Proportion de personnes seules par âge en 1968 et 1999



Source : Insee, Recensements de la population.

2 - Proportion de personnes seules par sexe et âge en 1999



Source : Insee, Recensement de la population.

3 - Personnes âgées vivant seules en 1999 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial

	Population totale (en milliers)	Personnes seules (en %)	Nombre de personnes seules	dont célibataires (en %)	dont mariées (en %)	dont veuves (en %)	dont divorcées (en %)
Hommes							
65-69 ans	1 272,9	13,0	165 882	36,5	12,2	27,0	24,3
70-74 ans	1 085,9	14,5	157 123	31,5	10,6	41,0	17,0
75-79 ans	876,1	16,7	146 382	23,0	9,9	56,3	10,8
80 ou plus	735,8	23,9	175 746	11,6	8,6	75,1	4,7
Total	3 970,7	16,2	645 133	25,4	10,3	50,1	14,1
Femmes							
65-69 ans	1 485,0	26,4	391 826	14,9	4,4	64,0	16,6
70-74 ans	1 403,2	35,9	503 749	12,6	2,8	74,5	10,1
75-79 ans	1 290,6	46,1	594 460	9,9	2,3	81,2	6,6
80 ou plus	1 602,4	50,2	804 058	7,1	1,3	87,4	4,2
Total	5 781,2	39,7	2 294 093	10,4	2,4	79,0	8,2

Source : Insee, Recensement de la population.

2.1 SOINS HOSPITALIERS DE COURTE DURÉE

En 2001, les personnes âgées ont effectué 32,5 % de l'ensemble des séjours dans les unités de soins de courte durée des établissements hospitaliers publics et privés, alors qu'elles ne représentent que 16 % de la population. C'est aux âges avancés que les taux d'hospitalisation sont les plus élevés : 438 pour mille chez les 65-74 ans, 578 chez les 75-84 ans, 616 au-delà (figure 1). Nombreuses sont en effet les personnes âgées faisant plusieurs séjours dans une même année. La part des séjours des femmes âgées dans l'ensemble des séjours est en retrait par rapport à leur importance dans la population âgée (52 % contre 59 %) ; bien que le taux d'hospitalisation croisse avec l'âge et que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, le facteur déterminant est donc un taux d'hospitalisation des hommes âgés nettement plus élevé que celui des femmes à âge égal.

Pour les hommes comme pour les femmes âgées, les maladies de l'appareil circulatoire et la surveillance ou le dépistage (« code Z »), sont à l'origine du plus grand nombre de séjours (figure 2) : leurs parts dans les hospitalisations sont de 18 % et 15,3 % pour les hommes, et de 14,6 % et 12,7 % pour les femmes. Viennent ensuite pour les hommes les tumeurs et les maladies de l'appareil digestif, et pour les femmes, les maladies de l'œil (principalement la cataracte), les maladies de l'appareil digestif et les traumatismes, avec notamment les fractures du col du fémur. Le poids plus important des tumeurs chez les hommes est à la fois lié à des comportements spécifiques (plus forte consommation

alcool-tabagique) et à un effet d'âge (les cancers de la prostate se concentrent chez les plus de 65 ans, ceux du sein et de l'utérus chez les femmes de moins de 65 ans).

Le temps passé à l'hôpital croît avec l'âge des patients. Le taux des hospitalisations de moins de 24 heures augmente jusqu'à 60 ans chez les femmes et jusqu'à 75 ans chez les hommes (figure 3), mais la part des traitements réalisés en hospitalisation de moins de 24 heures diminue lorsque l'âge s'accroît. Par ailleurs, la durée moyenne des hospitalisations d'au moins 24 heures augmente avec l'âge. À partir de 65 ans, les patients souffrent souvent de poly-pathologies ; par ailleurs, les hospitalisations sont fréquemment motivées par des maladies chroniques comme les tumeurs malignes, les maladies cardiaques ou les affections respiratoires. La fracture du col du fémur est également à l'origine de nombreuses hospitalisations de même que la cataracte qui représente près de 8 % des hospitalisations (voir fiche 2.2). La durée moyenne de séjour pour le traitement de la cataracte en hospitalisation complète (dans plus d'un cas sur cinq il est pratiqué en chirurgie ambulatoire) est de 2 jours contre 16 pour une intervention sur le col du fémur.

Si les enfants de moins d'un an ont le taux de recours aux urgences le plus élevé (près d'un sur deux), les personnes âgées de 80 ans ou plus viennent en second avec 38 %. Plus souvent que les plus jeunes, les patients âgés de plus de 70 ans sont adressés aux urgences par un médecin. Ce passage débouche plus d'une fois sur deux sur une hospitalisation.

DÉFINITIONS

✓ **Séjours dans les services de soins de courte durée** : ils sont effectués en médecine générale et spécialités médicales, chirurgie générale et spécialités chirurgicales. Ils comprennent les hospitalisations d'au moins 24 heures (y compris pour des traitements itératifs) et celles inférieures à 24 heures pour des motifs autres que dialyse, chimiothérapie, radiothérapie et autres traitements itératifs. Sont donc exclus les séjours en hôpital psychiatrique et dans les services de suite et de réadaptation.

✓ **Taux d'hospitalisation** : nombre annuel de séjours à l'hôpital pour 1000 habitants. Ce taux est utilisé dans les comparaisons internationales.

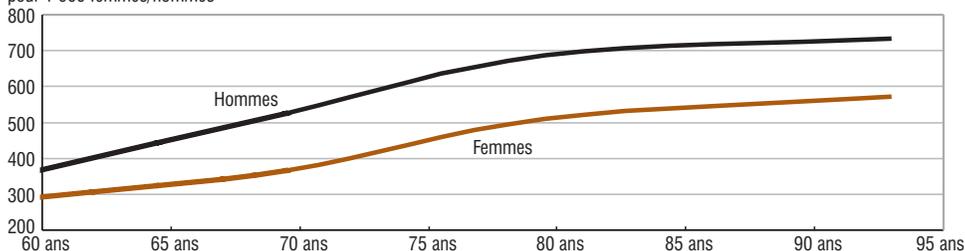
✓ **Traitements itératifs** : il s'agit de traitements tels que les dialyses, chimiothérapies ou radiothérapies qui donnent lieu à des venues répétitives des patients pour des séances de soins.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Mouquet M.-C., « Les motifs d'hospitalisation en 1998 », *Études et Résultats*, n° 81, Drees, septembre 2000.
- ✓ Baubeau D. et Carrasco V., « Motifs et trajectoires de recours aux urgences hospitalières », *Études et Résultats*, n° 215, Drees, janvier 2003.
- ✓ « Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2003 », *Études et statistiques*, Drees, La Documentation Française, 2004.

1 - Taux d'hospitalisation dans les services de soins de courte durée* en 2001

pour 1 000 femmes/hommes



* Médecine générale et spécialités médicales, chirurgie générale et spécialités chirurgicales, gynécologie-obstétrique.

Champ : établissements publics et privés, résidents en France métropolitaine.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Base nationale PMSI.

2 - Répartition des hospitalisations des personnes âgées en court séjour par cause en 2001

en %

Domaines pathologiques	Hommes		Femmes	
	Séjours annuels	Hospitalisations < 24 heures	Séjours annuels	Hospitalisations < 24 heures
Maladies infectieuses et parasitaires	1,0	7,5	1,2	5,9
Tumeurs	12,9	29,5	8,7	26,0
Maladies hématologiques	0,9	19,3	1,1	15,5
Maladies endocrines, nutrition, métabolisme	1,9	15,0	2,6	11,0
Troubles mentaux	1,2	14,9	1,9	15,4
Maladies du système nerveux	3,3	18,2	3,4	22,1
Maladies ophtalmologiques	7,0	38,1	11,0	32,3
ORL	0,3	29,2	0,4	24,0
Maladies de l'appareil circulatoire	18,0	5,0	14,6	4,2
Maladies de l'appareil respiratoire	5,9	9,3	4,1	6,9
Maladies de l'appareil digestif	10,0	24,4	10,3	26,4
Maladies de la peau	0,9	34,8	1,0	29,7
Maladies ostéo-articulaires	4,4	13,9	7,1	12,4
Maladies des organes génito-urinaires	5,4	15,8	3,9	15,0
Anomalies congénitales	0,1	38,9	0,1	36,6
Symptômes, signes et états morbides mal définis	7,0	17,0	6,8	14,4
Lésions traumatiques	4,4	7,9	9,0	5,0
Codes Z*	15,3	56,1	12,7	57,2
Total toutes causes	100,0	23,7	100,0	21,6
Nombre total de séjours (en milliers)	2 297,3	544,9	2 530,1	546,6

* Motifs de recours autres que maladie ou traumatisme tels que surveillance, prévention, motifs sociaux...

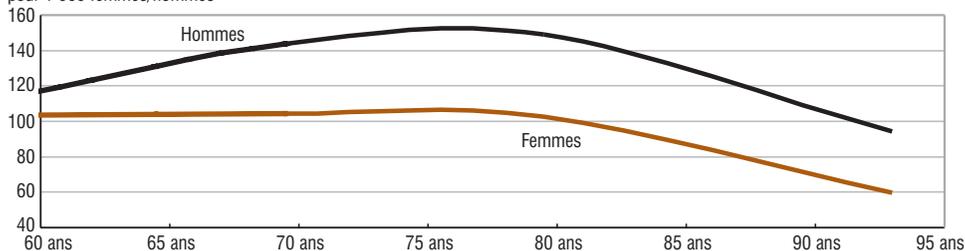
Champ : établissements publics et privés, résidents de 65 ans ou plus en France métropolitaine.

Lecture : parmi les 2 297 300 hospitalisations de courte durée d'hommes d'au moins 65 ans, 18 % ont comme cause principale une maladie de l'appareil circulatoire et 5 % de ces hospitalisations durent moins de 24 heures.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Base nationale PMSI.

3 - Taux d'hospitalisation de moins de 24 heures* dans les services de soins de courte durée en 2001

pour 1 000 femmes/hommes



* Pour des motifs autres que dialyse, chimiothérapie, radiothérapie et autres traitements itératifs.

Champ : établissements publics et privés, résidents en France métropolitaine.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Base nationale PMSI.

2.2 INTERVENTIONS DE CHIRURGIE FONCTIONNELLE

Certaines interventions chirurgicales ne sont pas liées à des traumatismes ou à des affections potentiellement mortelles mais visent à restaurer un état fonctionnel altéré, qui entraîne une gêne objective s'aggravant progressivement avec l'âge. Parmi celles-ci, des interventions sont destinées à traiter les hypertrophies (bénignes) de la prostate, la cataracte, les hernies de l'aîne, les hémorroïdes, les troubles de la statique pelvienne, les compressions nerveuses au niveau du poignet (syndrome du canal carpien), les varices ou à remplacer les articulations de la hanche et du genou. Ces affections sont à l'origine de plus de 13 % des séjours de courte durée des personnes âgées (voir fiche 2.1) et de moins de 6 % des séjours des patients de 15 à 64 ans. Elles ont longtemps été considérées comme le lot normal du vieillissement. Le recours à cette chirurgie est révélateur de l'état de santé de la population et il augmente d'autant plus que certaines pathologies bénéficient d'innovations facilitant les techniques opératoires. Son développement va en général de pair avec une espérance de vie élevée et une offre de soins suffisante. Avec le vieillissement de la population et l'élévation générale du niveau socioculturel, ces pathologies ne sont plus, en effet, considérées comme la suite logique de l'évolution d'un état physique mais comme une gêne à corriger, ce qui explique l'augmentation de la demande et de l'activité médicale en ce domaine.

En 1999, 627 400 séjours de personnes âgées ont été dus au traitement chirurgical d'une des affections mentionnées ci-avant, l'opération de la cataracte représentant plus de la moitié des séjours (figure 1). Vient en second l'opération de la hanche avec un peu moins de 10 % des séjours, puis celle des hernies de l'aîne avec moins de 9 %, enfin celle des hémorroïdes arrive en dernier avec moins de 1 %. En six ans, entre 1993 et 1999, l'augmentation du recours à la chirurgie fonctionnelle est de 39 %. Si tel est le cas pour la cataracte comme pour l'opération du genou, des varices ou des hémorroïdes, le plus spectaculaire est la multiplication par six de l'opération du syndrome du canal carpien.

Ces interventions ne sont pas en réalité le seul lot des personnes âgées. Celles concernant les hémorroïdes, proportionnellement les moins fréquentes, sont le plus souvent pratiquées avant 65 ans (âge moyen 47 ans). L'âge moyen des personnes opérées du syndrome du canal carpien, des varices, des hernies de l'aîne et même des troubles de la statique pelvienne est inférieure à 60 ans (figure 2). Toutefois, dans ces deux derniers cas, la tranche d'âge pour laquelle ces opérations sont proportionnellement les plus fréquentes se situe après 65 ans (figure 3). Les autres interventions sont caractéristiques des personnes âgées, à l'exception peut-être de l'opération de la prostate qui commence à être fréquente à partir de 55 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Mouquet M.-C. et Oberlin P., « Les interventions de chirurgie fonctionnelle : une pratique qui se développe », *Données Sociales - La société française*, Insee, 2002.
- ✓ Mouquet M.-C. et Oberlin P., « Les interventions de chirurgie fonctionnelle : une activité programmée importante mais hétérogène », *Études et Résultats*, n° 194, Drees, octobre 2002.

1 - Évolution 1993-1999 du recours des personnes âgées de 65 ans ou plus à la chirurgie fonctionnelle

Type d'intervention	1993			1999			Taux de variation 1993-1999 (en %)
	Nombre de séjours	Taux pour 100 000 personnes âgées	Part dans le nombre total des séjours* (en %)	Nombre de séjours	Taux pour 100 000 personnes âgées	Part dans le nombre total des séjours* (en %)	
Adénomes de la prostate**	59 500	1 794,6	79,3	44 000	1 173,5	76,9	- 34,6
Arthroplasties du genou	22 000	263,0	71,2	35 500	382,3	81,2	45,4
Arthroplasties de la hanche	46 200	552,2	66,9	60 900	655,9	67,4	18,8
Cataractes	223 600	2 672,7	84,1	341 500	3 677,9	85,4	37,6
Hémorroïdes	2 900	34,7	6,7	5 100	54,9	13,0	58,2
Hernies de l'aîne	48 300	577,3	39,3	54 300	584,8	39,4	1,3
Syndromes du canal carpien	4 000	47,8	15,9	24 000	258,5	23,6	440,8
Troubles de la statique pelvienne	22 200	265,4	33,3	25 400	273,6	40,8	3,1***
Varices	22 400	267,7	15,3	36 700	395,2	20,6	47,6
Total	451 100	...	53,4	627 400	...	56,5	39,1

* Il s'agit de la part des séjours des personnes âgées dans l'ensemble des séjours de la population totale par type d'intervention.
 ** Pour 100 000 hommes.
 *** Le codage de ces actes a été profondément modifié en 1996.

Sources : Insee, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, enquête de Morbidité hospitalière 1992-1993 et Base nationale PMSI.

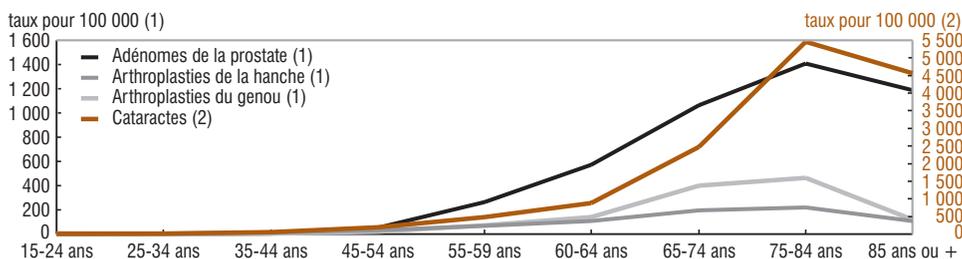
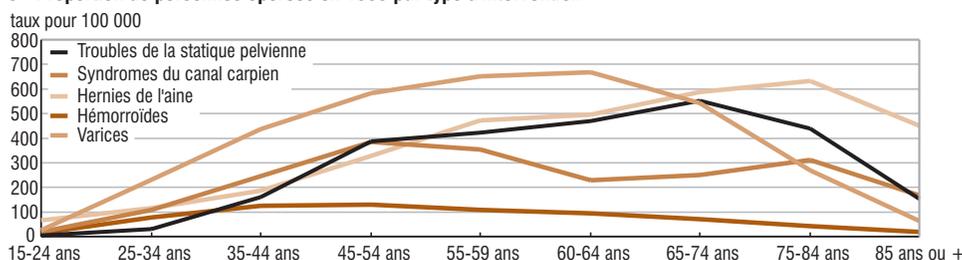
2 - Caractéristiques des personnes ayant eu recours en 1999 à la chirurgie fonctionnelle

Type d'intervention	Âge moyen (en années)	Proportion de séjours pour des patients âgés de (en %)		Proportion de femmes (en %)
		65 à 74 ans	75 ans ou plus	
Adénomes de la prostate	70,8	42,6	34,3	///
Arthroplasties du genou	70,4	47,1	34,1	69,0
Arthroplasties de la hanche	67,5	38,2	29,2	59,9
Cataractes	73,7	31,9	53,5	65,3
Hémorroïdes	47,0	9,4	3,6	47,1
Hernies de l'aîne	57,7	22,1	17,3	17,1
Syndromes du canal carpien	52,7	12,7	10,9	65,0
Troubles de la statique pelvienne	59,7	25,8	15,0	99,6*
Varices	51,5	15,8	4,8	72,5

* Dans ce groupe, sont inclus les prolapsus rectaux, qui sont les seuls troubles de la statique pelvienne chez l'homme.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Base nationale PMSI.

3 - Proportion de personnes opérées en 1999 par type d'intervention



Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Base nationale PMSI.

2.3 CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE TABAC

La proportion de fumeurs quotidiens est la plus élevée chez les 25-44 ans (*figure 1*). Cette proportion décroît régulièrement avec l'âge. À la fin du siècle dernier, la consommation de tabac a évolué différemment selon le sexe : nette diminution pour les hommes, notamment aux âges élevés avec la disparition de générations de gros fumeurs, et tendance à l'augmentation chez les femmes, principalement lors de la vie active. Les fortes hausses du prix du tabac opérées ces dernières années, les campagnes d'information ainsi que les mesures législatives prises réglementant notamment l'exercice de la liberté de fumer ont eu plus d'effet sur la relation au tabac des hommes actifs que sur celle des

hommes âgés. En revanche, les femmes âgées de 35 à 44 ans début 2003 ne semblaient pas avoir beaucoup modifié leur comportement.

La consommation régulière d'alcool a fortement diminué en France depuis la fin des années cinquante même si son niveau reste l'un des plus importants d'Europe. Les jeunes générations se distinguent des anciennes plus par une fréquence de consommation nettement plus faible que par un plus fort pourcentage d'abstinents : les produits alcoolisés ne font pas partie de leur consommation courante (*figure 2*). Par ailleurs, à tous âges, les hommes sont nettement plus consommateurs que les femmes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C., « Le tabac : vingt ans d'usage et de consommation », *Insee Première*, n° 808, 2001.
- ✓ Aliaga C., « Les relations au tabac sont multiples », *Insee Première*, n° 852, 2002.
- ✓ « Baromètre Santé 2000 », CFES, 2002.
- ✓ Aliaga C., « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee Première*, n° 869, 2002.
- ✓ Beck F., Legleye S. et Peretti-Watel P., « Alcool, tabac et médicaments psychotropes chez les seniors », OFDT, *Tendances*, n° 16, 2001.
- ✓ Beck F. et Legleye S., « Les adultes et les drogues en France : niveaux d'usage et évolutions récentes », OFDT, *Tendances*, n° 30, 2003.

1 - La relation quotidienne au tabac selon le sexe et l'âge

en %

	1986-1987	1999	2001			2003
	Fumeurs quotidiens	Fumeurs quotidiens	Fumeurs quotidiens	Anciens fumeurs quotidiens	N'ont jamais fumé quotidiennement	Fumeurs quotidiens
Hommes	43,4	32,9	33,0	28,0	39,0	30,0
25-34 ans	53,8	48,2	48,5	12,0	39,5	44,7
35-44 ans	47,7	41,5	44,8	19,8	35,4	38,7
45-54 ans	41,9	32,2	33,8	38,3	27,9	29,5
55-64 ans	35,4	21,7	25,9	43,5	30,6	20,9
65-74 ans	27,1	12,2	10,9	53,6	35,5	12,4
75 ans ou plus	22,0	8,5	4,9	59,0	36,1	5,1
Femmes	20,0	21,7	21,0	14,0	65,0	21,2
25-34 ans	35,7	37,9	37,1	18,5	44,4	32,8
35-44 ans	20,0	31,2	31,3	19,0	49,7	34,8
45-54 ans	12,5	18,0	19,5	16,0	64,5	22,2
55-64 ans	8,5	11,4	12,3	14,1	73,6	10,7
65-74 ans	6,3	6,5	4,5	11,2	84,3	4,1
75 ans ou plus	2,2	3,1	3,4	5,4	91,2	2,5

Champ : personnes d'au moins 18 ans en 1986-1987 et d'au moins 15 ans en 2001 et 2003.

Source : Insee, enquêtes Conditions de vie 1986-1987 et PCV de mai 2001 et 2003.

2 - La relation à l'alcool selon l'âge et la fréquence des prises au cours des 12 derniers mois

en %

	Quotidienne		Hebdomadaire		Mensuelle	Occasionnelle	Aucune prise
	Ensemble	Hommes	Ensemble	Hommes			
26-34 ans	6,1	9,6	47,8	61,8	21,0	17,4	7,7
35-44 ans	13,7	22,4	51,1	58,8	15,2	14,3	5,7
45-54 ans	28,3	41,1	42,8	43,1	13,0	10,2	5,7
55-64 ans	38,6	55,1	34,1	35,4	10,2	9,4	7,7
65-75 ans	47,9	64,9	24,5	21,1	9,0	8,6	10,0
12-75 ans	19,3	27,8	39,3	44,5	15,8	16,3	9,3

Lecture : 13,7 % des personnes de 35 à 44 ans consomment quotidiennement de l'alcool. 61,8 % des hommes de 26 à 34 ans consomment hebdomadairement de l'alcool.

Source : Baromètre Santé 2000.

2.4 DÉFICIENCES DÉCLARÉES

À la fin du siècle dernier, 9,1 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus déclarent être atteintes d'une ou plusieurs déficiences de gravité très variable (*figure 1*), soit 75 % d'entre elles ; 22,6 % des personnes âgées souffrent de plusieurs déficiences physiques. Parmi celles atteintes d'un seul type de déficience, ce sont les déficiences motrices qui sont les plus fréquentes, devant les déficiences auditives.

Les associations de déficiences s'accompagnent généralement de niveaux d'incapacité (*fiche 2.5*) beaucoup plus élevés que les déficiences isolées, ce qui rend le maintien à domicile plus difficile. Près de la moitié des résidents en maisons de retraite et unités de soins de longue durée déclarent une combinaison de déficiences physiques et mentales, alors qu'à domicile c'est moins d'une personne âgée sur dix. Néanmoins, compte tenu de la forte prédominance du domicile comme lieu de vie des personnes âgées, moins d'un

cinquième de ces personnes atteintes de plusieurs déficiences vit en institution.

La proportion de personnes âgées qui déclarent des déficiences croît toujours avec l'âge, mais plus ou moins fortement selon la nature des déficiences (*figures 2 et 3*). Ainsi, les déficiences motrices atteignent 71 % des femmes et 61 % des hommes au-delà de 90 ans, tandis que la proportion de personnes âgées de 90 ans ou plus atteintes de déficiences du langage et de la parole ne dépasse pas 13 %.

En général, à chaque âge, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer être atteintes de déficiences. C'est le cas en particulier pour les déficiences motrices et les déficiences intellectuelles ou mentales. Parmi les déficiences sensorielles, les déficiences auditives font toutefois exception, puisque, à chaque âge, les hommes sont plus touchés que les femmes, alors que, à partir de la soixantaine, les femmes ressentent davantage les déficiences visuelles.

DÉFINITIONS

✓ **Déficience** : perte (amputation, sclérose,...) ou dysfonctionnement de diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou encore du cerveau, d'inégale importance pour la vie de tous les jours. Elle résulte en général d'une maladie, d'un traumatisme ou d'un problème de naissance. On peut en partie en réduire les conséquences par l'appareillage et la rééducation.

✓ **Taux de prévalence** : nombre de personnes ayant la déficience considérée (seule ou associée à d'autres) rapporté à la population totale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Mormiche P., « L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance : apports et limites », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ Colin C., « Que nous apprend l'enquête HID sur les personnes âgées dépendantes, aujourd'hui et demain ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ Joël M. E., « Les conditions de vie des personnes âgées vivant à domicile d'après l'enquête HID », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ « Les enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance de 1998 et 1999 », *Insee Résultats*, n° 22, série Société, 2003.

1 - Répartition de la population âgée de 60 ans ou plus par déficience déclarée

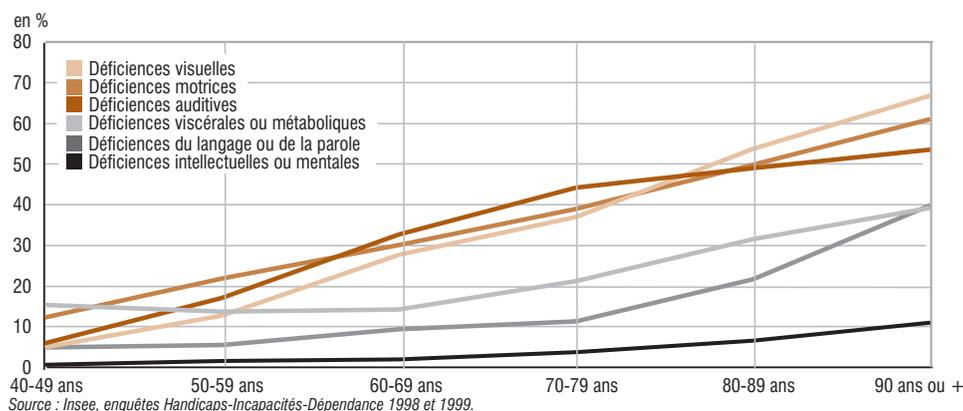
Personnes avec :	Domicile		Institution		Total	
	Effectif (milliers)	en %	Effectif (milliers)	en %	Effectif (milliers)	en %
Déficiences motrices	1 464,4	12,6	32,9	6,8	1 497,3	12,4
Déficiences visuelles	274,8	2,4	4,2	0,9	279,0	2,3
Déficiences auditives	950,6	8,2	10	2,1	960,6	8,0
Déficiences du langage ou de la parole	13,3	0,1	0,7	0,1	14,0	0,1
Déficiences viscérales ou métaboliques*	676,8	5,8	15,9	3,3	692,7	5,7
Déficiences intellectuelles ou mentales	242,6	2,1	31,4	6,5	274,0	2,3
Pluridéficiences physiques	2 586,7	22,3	142,7	29,5	2 729,4	22,6
Déficiences physiques et mentales	1 030,1	8,9	226	46,7	1 256,1	10,4
Déficiences autres et/ou indéterminées	1 353,4	11,7	11,7	2,4	1 365,1	11,3
Total des personnes de 60 ans ou plus avec déficiences	8 592,7	74,2	475,5	98,3	9 068,2	75,1
Ensemble des personnes de 60 ans ou plus	11 585,6	100,0	483,8	100,0	12 069,4	100,0

* cardiovasculaires, respiratoires, rénales,...

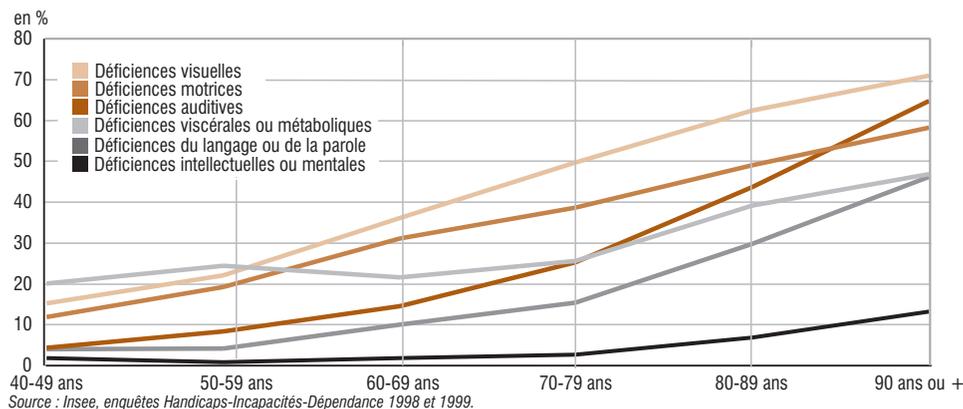
Champ : la population observée est celle des 60 ans ou plus, car 60 ans est l'âge à partir duquel on peut prétendre à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en cas d'incapacité avérée.

Source : Insee, enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998 et 1999.

2 - Taux de prévalence masculin des déficiences déclarées selon l'âge et le type



3 - Taux de prévalence féminin des déficiences déclarées selon l'âge et le type



2.5 INCAPACITÉS

Les **incapacités**, difficultés ou impossibilités de réaliser des actes élémentaires comme se lever, s'habiller, faire sa toilette, sont rares avant 80 ans. À 60 ans, seules certaines activités de déplacement ou d'effort, comme sortir de son domicile (ou de la maison de retraite) ou transporter un sac à provisions, nécessitent une aide pour environ 5 % des individus. Les incapacités concernant l'hygiène de l'élimination, la toilette, l'habillage, la prise de repas préparés ou encore la mobilité s'accroissent fortement avec l'âge (*figure 1*). Selon les activités, la fréquence du besoin d'aide est 3 à 5 fois plus grande pour les personnes âgées de 80 à 89 ans que pour celles âgées de 70 à 79 ans, et elle est encore 2 à 3 fois plus élevée pour les 90 ans ou plus que pour les octogénaires. Ainsi, le besoin d'aide pour la toilette concerne 5 % des 70-79 ans, 19 % des 80-89 ans et 44 % des 90 ans ou plus et le besoin d'aide pour sortir

15 %, 43 % et 76 % des mêmes tranches d'âge.

Pour d'autres activités, la proportion des personnes ne pouvant les réaliser sans aide croît aussi avec l'âge mais de façon différenciée. Le besoin d'aide pour communiquer, s'orienter, parler, voir et entendre est ressenti par moins d'une personne sur vingt avant 80 ans, et atteint pratiquement un nonagénaire sur trois ; par ailleurs, si les femmes sont les plus touchées, la différence homme-femme n'excède jamais 10 points même après 90 ans (*figure 2*). Le besoin d'aide concernant la souplesse et la manipulation est beaucoup plus répandu, il atteint 80 % des nonagénaires contre 10 % des sexagénaires. L'écart entre les hommes et les femmes pour ce thème est très marqué : la différence en défaveur des femmes passe de 7 points pour les septuagénaires à plus de 25 points pour les nonagénaires ou plus (*figure 3*).

DÉFINITION

✓ **Incapacités** : en général conséquences de déficiences, ce sont les difficultés ou impossibilités à réaliser des actes élémentaires (physiques comme se tenir debout, psychiques comme mémoriser...) ou plus complexes (s'habiller, s'orienter...). Une aide technique ou humaine peut permettre d'effectuer ces actes quotidiens.

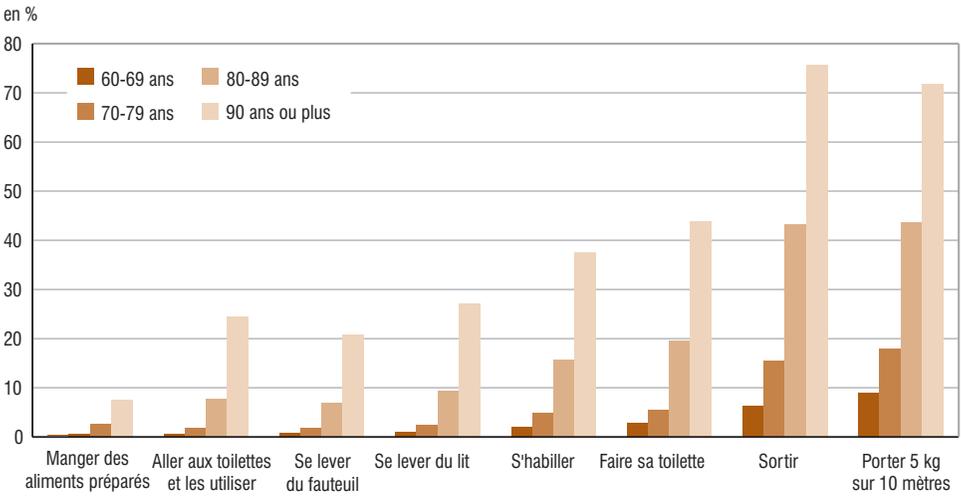
Six grands thèmes d'activité sont pris en compte par l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance :

- *toilette-habillage-alimentation* : faire habituellement sa toilette seul, s'habiller et se déshabiller entièrement seul, couper sa nourriture entièrement seul, se servir à boire seul, une fois le repas prêt manger et boire seul ;
- *élimination urinaire et fécale* : aller aux toilettes seul, contrôler ses selles ou ses urines seul ;
- *mobilité-déplacements* : se coucher et se lever seul, s'asseoir et se lever de son siège seul, se déplacer seul à l'étage où l'on est, monter ou descendre un étage d'escalier seul, utiliser l'ascenseur seul, sortir du domicile seul, faire tous ses achats seul, porter un objet de 5 kg sur 10 mètres ;
- *communication-orientation* : communiquer avec son entourage seul, se souvenir du moment de la journée, trouver/retrouver son chemin quand on sort ;
- *vue-ouïe-parole* : voir bien de près (y compris avec ses lunettes), reconnaître le visage d'une personne à 4 mètres, entendre ce qui se dit dans une conversation, ne pas avoir de difficulté à parler ;
- *souplesse-manipulation* : se couper seul les ongles des orteils, se servir de ses mains et de ses doigts sans difficulté, debout se pencher et ramasser un objet par terre.

POUR EN SAVOIR PLUS

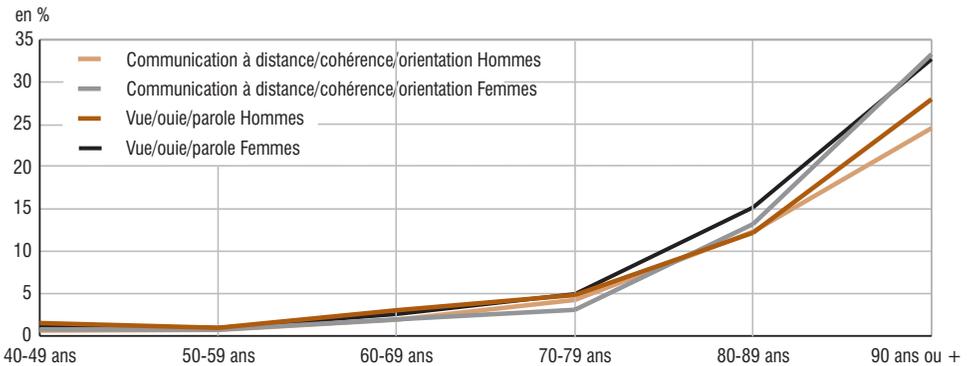
- ✓ Cambois E., Désesquelles A. et Ravaud J.-F., « Femmes et Hommes ne sont pas égaux face au handicap », *Population et Sociétés*, n° 385, Ined, janvier 2003.
- ✓ Colin C., « Que nous apprend l'enquête HID sur les personnes âgées dépendantes, aujourd'hui et demain ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ « Les enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance de 1998 et 1999 », *Insee résultats*, n° 22, série Société, 2003.
- ✓ Cambois E. et Robine J.-M., « Vieillesse et restrictions d'activité : l'enjeu de la compensation des problèmes fonctionnels », *Études et Résultats*, n° 261, Drees, septembre 2003.
- ✓ Cambois E. et Robine J.-M., « Problèmes fonctionnels et incapacités chez les plus de 55 ans : des différences marquées selon les professions et le milieu social », *Études et Résultats*, n° 295, Drees, mars 2004.

1 - Fréquence des incapacités selon l'âge



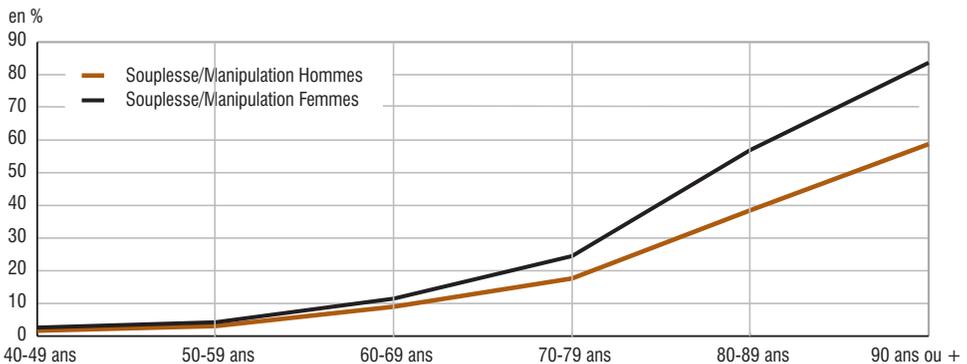
Source : Insee, enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998 et 1999.

2 - Proportion de personnes ne pouvant réaliser sans aide au moins une activité dans les 2 thèmes suivants :



Source : Insee, enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998 et 1999.

3 - Proportion de personnes ne pouvant réaliser sans aide au moins une activité dans le thème suivant :



Source : Insee, enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998 et 1999.

2.6 DÉPENDANCE

Selon l'indicateur et le degré de sévérité du besoin d'aide retenus, les estimations du nombre de personnes dépendantes d'au moins 60 ans varient. De l'ordre de 800 000 personnes âgées seraient dépendantes en 1998-1999 au sens des quatre premiers groupes de la grille AGGIR, qui ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (*figure 1*).

Le lieu de vie des personnes âgées est en partie fonction de leur degré de dépendance : plus du tiers des personnes dépendantes vivent en institution, un quart d'entre elles étant en unités de soins de longue durée. Proportionnellement, c'est dans ces unités que se trouvent le plus de cas de dépendance lourde et c'est à domicile qu'il y en a le moins, surtout quand il s'agit de personnes seules. Si 136 000 personnes dépendantes continuent de vivre seules à domicile, très peu sont classées en équivalent-GIR 1 (le

plus élevé) et près de la moitié en équivalent-GIR 4. À l'inverse, la majorité des 268 300 personnes vivant en institution se situe en équivalent-GIR 1 ou 2.

Le taux de prévalence de la dépendance évolue en fonction de l'âge parallèlement pour les hommes et les femmes, mais chez ces dernières il croît beaucoup plus vite à partir de 75 ans (*figure 2*). Comme elles sont par ailleurs plus nombreuses aux âges élevés, plus de 2 personnes dépendantes sur 3 sont des femmes. Deux autres caractéristiques influent, mais moins fortement, sur la dépendance des individus : le niveau d'études, et, pour les femmes, le nombre d'enfants. Pour les hommes comme pour les femmes, avoir terminé ses études plus tard que la moyenne de sa génération diminue significativement le risque de dépendance et les femmes ayant deux ou trois enfants encore vivants sont jusqu'à 80 ans moins souvent dépendantes que les autres.

DÉFINITIONS

✓ **Personne âgée dépendante** : toute personne d'au moins soixante ans (âge à partir duquel selon la loi on peut prétendre à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

✓ **Grille AGGIR** : elle mesure l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. À chaque personne est attribué un Groupe Iso-Ressources (GIR) parmi six possibles. Chaque groupe regroupe des personnes de profils d'incapacité différents mais qui ont besoin d'une même quantité d'heures d'aide ou de soins. Le premier groupe correspond aux cas les plus lourds, le dernier aux personnes autonomes.

✓ **Équivalent-GIR** : l'attribution du Groupe Iso-Ressources (GIR) est habituellement faite par une équipe médico-sociale. Tel n'est pas le cas ici : les résultats ont été obtenus à partir des réponses à différentes questions de l'enquête HID qui ne permettent pas toujours d'apprécier sans risque d'erreur la dépendance. Pour garder à l'esprit ce risque on utilise le terme d'équivalent-GIR.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Colin C. et Couton V., « Le nombre de personnes âgées dépendantes », *Études et Résultats*, n° 94, Drees, décembre 2000.
- ✓ Eenschooten M., « Les personnes âgées en institution en 1998 : catégories sociales et revenus », *Études et Résultats*, n° 108, Drees, mars 2001.
- ✓ Bontout O., Colin C. et Kerjosse R., « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et Résultats*, n° 160, Drees, février 2002.
- ✓ Mormiche P., « L'enquête « Handicaps, Incapacités, Dépendance » : apports et limites », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ Colin C., « Que nous apprend l'enquête HID sur les personnes âgées dépendantes, aujourd'hui et demain ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ « Les enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance de 1998 et 1999 », *Insee Résultats*, n° 22, série Société, 2003.

1 - Répartition par lieu de vie et degré de dépendance des personnes âgées de 60 ans ou plus

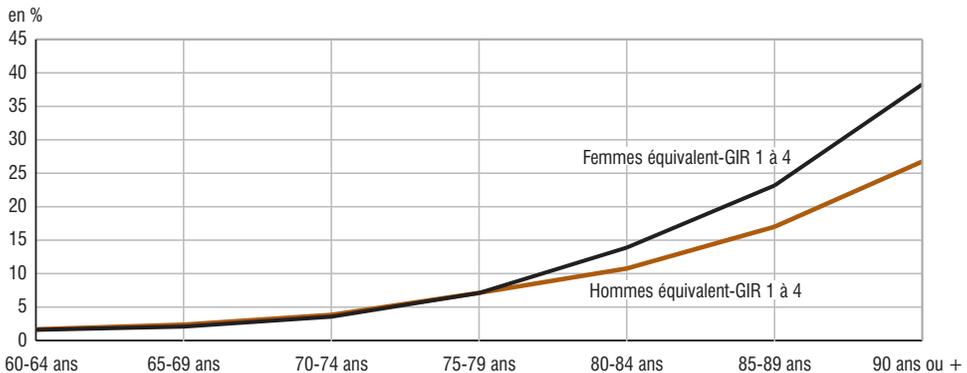
GIR (a)	À domicile (b)			En établissement pour personnes âgées			Total général (d)	
	en milliers	en %	dont personnes seules en %	en milliers	en %	dont Usld (c) en milliers	en milliers	en %
1. équivalent-GIR 1	22	0,2	0,1	48	10,1	18	69	0,6
2. équivalent-GIR 2	133	1,2	0,8	127	26,9	33	262	2,2
3. équivalent-GIR 3	137	1,2	1,3	63	13,3	10	202	1,7
Personnes les plus dépendantes (1+2+3)	292	2,5	2,2	237	50,3	61	533	4,4
4. équivalent-GIR 4	232	2,0	1,9	32	6,7	3	264	2,2
Personnes dépendantes (1+2+3+4)	524	4,5	4,1	269	57,0	64	798	6,6
5. équivalent-GIR 5	346	3,0	3,6	43	9,2	3	391	3,2
6. équivalent-GIR 6	10 692	92,5	92,3	159	33,8	7	10 857	90,1
Personnes les moins dépendantes ou autonomes (5+6)	11 038	95,5	95,9	202	43,0	10	11 248	93,4
Ensemble des 60 ans ou plus	11 562	100,0	100,0	471	100,0	73	12 045	100,0

(a) Le GIR 1 comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
 Le GIR 2 est composé de deux sous-groupes. D'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. D'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillement ne sont pas faits ou sont faits partiellement.
 Le GIR 3 regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillement ne sont pas faits ou sont faits partiellement. De plus, l'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.
 Le GIR 4 comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement. La plupart s'alimentent seules. Ce groupe comprend aussi celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.
 Le GIR 5 est composé des personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
 Le GIR 6 regroupe les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.
 (b) 24 000 personnes à domicile dont l'équivalent GIR est inconnu ne sont pas comptées.
 (c) Unité de soin de longue durée (très exactement, établissement public de long séjour).
 (d) Le total général inclut 13 092 personnes de 60 ans ou plus en foyer pour handicapés et en hôpital psychiatrique.

Champ : personnes d'au moins 60 ans. 24 000 personnes à domicile dont l'équivalent GIR est inconnu ne sont pas comptées.

Source : Insee et Drees, enquêtes HID 1998 et 1999.

2 - Proportion de personnes dépendantes par sexe et âge



Source : Insee, enquêtes HID 1998 et 1999.

2.7 PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'apparition d'un handicap chez les personnes âgées et le vieillissement des personnes handicapées sont deux processus différents : pour les premières, les difficultés rencontrées sont causées par l'avancée en âge, mais pour les autres, des problèmes de fatigabilité et de perte de performance viennent s'ajouter de façon précoce à un handicap préexistant. Avant 75 ans, les incapacités sont très rares chez les personnes sans handicap ancien. Par contre, chez les personnes souffrant d'un handicap préexistant, les difficultés dues à l'âge viennent s'ajouter très tôt à ce handicap quand elles ne l'aggravent pas.

Il n'existe pas de définition normalisée des personnes handicapées vieillissantes. Le seuil retenu ici est celui de 40 ans. Une approche à partir des enquêtes « Handicaps-Incapacités-Dépendance » réalisées en 1998 et 1999 conduit à évaluer leur nombre à 635 000, soit 2,4 % des 40 ans ou plus. 267 000 d'entre elles ont 60 ans ou plus et 140 000 sont au moins âgées de 70 ans (figure 1).

L'apparition du handicap est majoritairement liée à des déficiences sensorielles ou du langage, mais aussi intellectuelles et mentales, et, à un moindre degré, motrices. Depuis qu'elles ont atteint l'âge de 20 ans, voire plus tôt encore, 7 % des personnes handicapées vieillissantes ne sont pas en mesure de faire leur toilette seules et sans difficulté, 8 % ont des problèmes pour sortir du domicile et 13 % ne peuvent pas s'orienter seules. Au total, le nombre moyen

d'incapacités anciennes qu'elles déclarent est de 2,5, avec de fortes disparités selon le handicap d'origine.

L'avancée en âge s'accompagne évidemment d'une augmentation du nombre moyen d'incapacités : il passe de 2,5 avant 20 ans à 4,2 en moyenne à partir de 40 ans, alors que l'ensemble des autres personnes âgées d'au moins 40 ans n'en déclare que 1,4. Si, quel que soit l'âge, les personnes handicapées vieillissantes ont plus d'incapacités que les autres du même âge, à partir de 75 ans l'écart se restreint (figure 2).

Environ 6 % des personnes handicapées vieillissantes vivent en institution (figure 3). Alors que les autres personnes de 40 ans ou plus n'entrent que très rarement en institution avant 80 ans et résident alors plutôt en maison de retraite, la moitié des personnes handicapées vieillissantes en institution réside en établissement pour adultes handicapés et une sur dix en établissement psychiatrique. Un sixième d'entre elles a toujours vécu en institution.

Pour les personnes handicapées vieillissantes qui vivent à domicile, comme pour les autres personnes de 40 ans ou plus, la vie en couple est la situation la plus fréquente. Mais elles sont plus nombreuses à vivre seules (26 % contre 17 %), et la cohabitation avec leur père ou leur mère, rarissime chez les personnes de 40 ans ou plus sans handicap ancien, concerne 6 % d'entre elles, soit environ 40 000 personnes.

DÉFINITIONS

✓ **Personnes handicapées vieillissantes** : il n'existe pas de définition normalisée des personnes handicapées vieillissantes. L'approche retenue ici considère l'ensemble des personnes de 40 ans ou plus, vivant dans un domicile ordinaire ou en institution, qui présentent au moins une déficience depuis la naissance, l'enfance ou l'adolescence, et souffrent au moins d'une incapacité survenue avant 20 ans. Dès l'âge de 40 ans, en effet, le nombre d'incapacités (3,8 pour les 40-59 ans) est nettement plus élevé qu'à 20 ans (2,5).

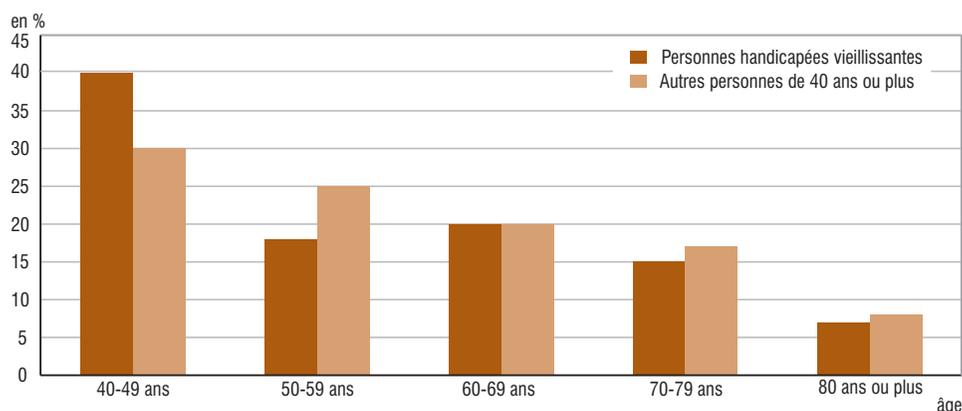
✓ **Déficiences** : pertes ou dysfonctionnements de diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie, d'un traumatisme ou d'un problème de naissance. On peut en partie réduire leurs conséquences par l'appareillage et la rééducation.

✓ **Incapacités** : en général conséquences de déficiences, ce sont les difficultés ou impossibilités à réaliser des actes élémentaires (se tenir debout, communiquer...) ou plus complexes (s'habiller, s'orienter...). Une aide technique ou humaine peut permettre d'effectuer ces actes quotidiens.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Michaudon H., « Les personnes handicapées vieillissantes : une approche à partir de l'enquête HID », *Études et Résultats*, n° 204, décembre 2002, Drees.

1 - Répartition par âge des personnes handicapées vieillissantes et des autres personnes de 40 ans ou plus



Source : Insee, enquêtes HID-Institutions 1998 et HID-Domicile 1999.

2 - Nombre moyen d'incapacités déclarées par les personnes handicapées vieillissantes et par les autres personnes

	Nombre moyen d'incapacités
Incapacités déclarées par les personnes handicapées vieillissantes de 40 ans ou plus	4,2
<i>dont incapacités survenues avant 20 ans</i>	2,5
par les 40-59 ans	3,8
par les 60-74 ans	4,1
par les 75 ans ou plus	5,5
Incapacités déclarées par les autres personnes de 40 ans ou plus	1,4
par les 40-59 ans	0,4
par les 60-74 ans	1,3
par les 75 ans ou plus	4,5

Note : 28 incapacités ont été prises en compte, couvrant les domaines de la toilette, de l'habillement et de l'alimentation (par exemple s'habiller et se déshabiller seul), l'hygiène de l'élimination (par exemple aller aux toilettes seul), la mobilité et les déplacements (par exemple se lever, se coucher et s'asseoir seul), les tâches ménagères et la gestion (pour les personnes en domicile ordinaire seulement, par exemple préparer ses repas seul), la communication à distance, la cohérence et l'orientation (par exemple trouver seul son chemin), la vue, l'ouïe et la parole (par exemple entendre une conversation), et enfin la souplesse et la manipulation (par exemple ramasser un objet sur le plancher). On considère qu'il y a incapacité lorsque l'action est effectuée sans aide, mais avec beaucoup de difficultés, ou ne peut être effectuée sans aide.

Source : Insee, enquêtes HID-Institutions 1998 et HID-Domicile 1999.

3 - Lieu de vie des personnes handicapées vieillissantes

	en %	
	Personnes handicapées vieillissantes	Autres personnes de 40 ans ou plus
En institution	6	2
établissement pour adultes handicapés	50	3
institution pour personnes âgées (y compris unités de soins de longue durée)	39	92
établissement psychiatrique	11	5
À domicile	94	98
en couple	50	66
seul	26	17
avec au moins un de ses parents	6	ns
autres	18	17

Source : Insee, enquêtes HID-Institutions 1998 et HID-Domicile 1999.

2.8 DÉPENDANCE À L'HORIZON 2040

L'importante augmentation à venir du nombre de personnes très âgées (voir *fiche 1.7*) va entraîner une progression du nombre de personnes dépendantes. Plusieurs travaux de projection ont été menés pour évaluer cette progression. Les plus récents effectués par l'Insee se sont basés sur les mesures de flux d'entrée et de sortie de dépendance par âge tirées des enquêtes HID, réalisées de 1998 à 2001, et sur le modèle Destinie (modèle démographique, économique et social de trajectoires individuelles simulées).

Trois scénarios d'évolution de la dépendance aux âges élevés ont été envisagés, compte tenu des tendances enregistrées dans le passé (*figure 1*). Chacun correspond à une hypothèse spécifique sur l'évolution de la durée de vie en dépendance à 60 ans (voir *fiche 2.9*). Le premier scénario, pessimiste, suppose que cette durée croît au même rythme que l'espérance de vie à 60 ans. Le deuxième suppose qu'elle reste stable pour les hommes comme pour les femmes. Enfin, le troisième scénario, optimiste, suppose que la durée de vie en dépendance après 60 ans diminue.

Dans les trois scénarios, le nombre de personnes dépendantes augmente, mais dans des proportions assez différentes, pour atteindre en 2040 1,0, 1,2 ou 1,5 million de personnes (*figure 2*). L'éventail de l'augmentation envisagée en 40 ans est large : de 18 à 84 %. Dans les trois cas, l'augmentation devient plus rapide à partir de 2030 ; c'est en effet vers cette date que les générations du baby-boom atteindront 80-85 ans, âge où la dépendance devient fréquente (*figure 3*).

Dans les trois scénarios, le taux de dépendance à un âge donné diminue par rapport à ce qu'il était à la fin du siècle dernier (*figure 4*). Par ailleurs l'âge moyen des personnes dépendantes augmente sensiblement. Dans le cadre du scénario central, cet âge moyen passe pour les hommes de 78,5 ans en 2000 à 84,5 ans en 2040 et pour les femmes de 83 à 88 ans.

La prise en charge de ces nouvelles personnes dépendantes va devenir un enjeu majeur des années futures. La demande de services institutionnels (aide à domicile ou places en établissement) risque ainsi de s'accroître pour suppléer l'insuffisance prévisible des aidants familiaux non professionnels (voir *fiches 3.18 et 3.21*).

DÉFINITIONS

✓ **Personne âgée dépendante** : personne de 60 ans ou plus dont le manque d'autonomie fait l'objet d'un classement dans les GIR 1 à 4 (voir *fiche 2.6*). Cette définition restrictive, retenue dans les projections, correspond aux critères d'attribution de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

✓ **Enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID)** : elles ont été réalisées en deux vagues, auprès des personnes handicapées et/ou âgées, dans les institutions en 1998 et 2000, et auprès des personnes vivant à domicile en 1999 et 2001. Elles s'intéressent aux conséquences des problèmes de santé sur l'intégrité physique, la vie quotidienne et sociale des personnes et permettent d'estimer l'évolution de l'état de dépendance des répondants sur un laps de temps de deux ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Mormiche P., « Le handicap en institution : le devenir des pensionnaires entre 1998 et 2000 », *Insee Première*, n° 803, septembre 2001.
- ✓ Bontout O., Colin C. et Kerjosse R., « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et Résultats*, n° 160, Drees, février 2002.
- ✓ Duée M. et Rebillard C., « La dépendance des personnes âgées à l'horizon 2040 », *Document de travail*, Insee, mars 2004.

1 - Les trois scénarios d'évolution de l'espérance de vie en dépendance

en années

Scénario	Sexe	Espérance de vie à 60 ans en 2000		Espérance de vie à 60 ans en 2040		Variation absolue (2000-2040)	
		totale	en dépendance	totale	en dépendance	totale	en dépendance
Pessimiste	H	19,8	1,4	25,9	1,8	6,1	0,4
	F	25,0	2,5	30,9	3,2	5,9	0,7
Central	H	19,8	1,4	25,9	1,4	6,1	0,0
	F	25,0	2,5	30,9	2,5	5,9	0,0
Optimiste	H	19,8	1,4	25,9	1,2	6,1	- 0,2
	F	25,0	2,5	30,9	2,1	5,9	- 0,4

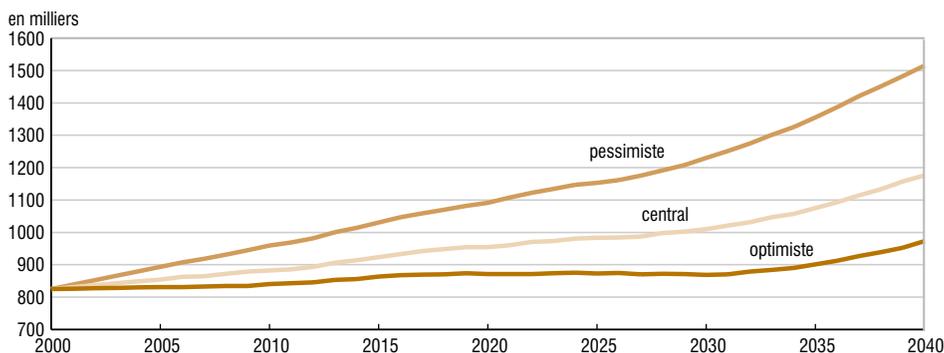
Source : Insee, modèle Destinie et enquêtes HID 1998-2001.

2 - Projections du nombre de personnes dépendantes d'au moins 60 ans selon les scénarios

	Scénario		
	pessimiste	central	optimiste
Nombre de personnes âgées dépendantes en 2020 (en milliers)	1 090	955	870
Évolution 2000-2020 (en %)	32	16	6
Nombre de personnes âgées dépendantes en 2040 (en milliers)	1 515	1 175	975
Évolution 2000-2040 (en %)	84	43	18

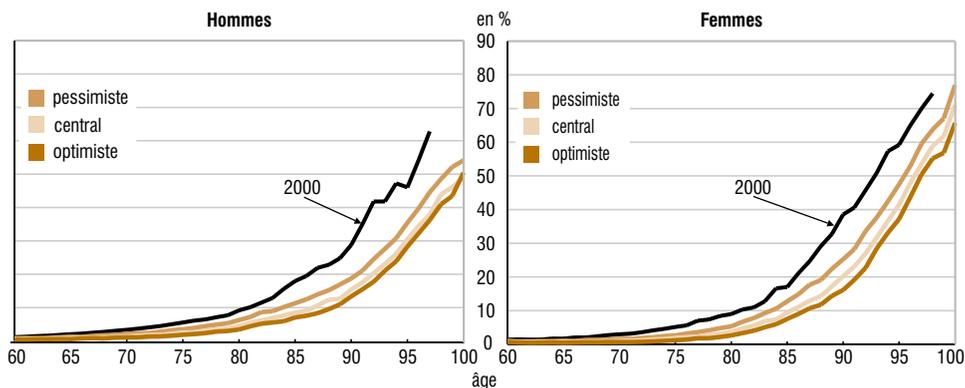
Source : Insee, modèle Destinie et enquêtes HID 1998-2001.

3 - Évolution du nombre de personnes dépendantes d'au moins 60 ans selon les scénarios



Source : Insee, modèle Destinie et enquêtes HID 1998-2001.

4 - Taux de dépendance en 2040 par sexe et âge selon les scénarios



Source : Insee, modèle Destinie et enquêtes HID 1998-2001.

2.9 ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS

En dehors des périodes de guerre, l'espérance de vie à la naissance avait progressé de manière très rapide et constante depuis le début du ^{xx}e siècle jusqu'à la fin des années cinquante, passant de 45 ans en 1900 à 70 ans en 1958. Ce progrès s'est ralenti dans les années soixante. Il a repris à partir des années soixante-dix, la baisse de la mortalité des personnes âgées relayant alors les bénéfices presque épuisés de celle de la mortalité infantile. L'espérance de vie à la naissance passe ainsi de 71,2 ans en 1969 à 80,2 ans en 2004.

L'espérance de vie à 65 ans a commencé à augmenter rapidement à la fin des années cinquante pour les femmes, après 1970 pour les hommes, du fait notamment de la baisse massive de la mortalité cardio-vasculaire (voir fiche 2.11). En termes relatifs, les gains d'espérance de vie à 65 ans sont alors devenus nettement plus rapides que ceux de l'espérance de vie à la naissance ou à 15 ans (figures 1 et 2). L'avance d'espérance de vie prise à la fin des années cinquante par les femmes tend aujourd'hui à se réduire : sur les 20 dernières années, l'espérance de vie des hommes a crû plus vite que celle des femmes, aussi bien aux âges élevés qu'à la naissance (figure 3).

En définitive, au cours du dernier demi-siècle, les gains d'espérance de vie à tous âges restent substantiels : à la naissance, 12 ans pour les hommes et 13,5 ans pour les femmes soit une augmentation de près de 20 %, et à 65 ans, 4,5 ans pour les hommes et plus de 6,5 ans pour les femmes, ce qui correspond à un allongement de l'espérance de vie à cet âge de l'ordre de 40 %.

L'analyse de l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance depuis 1950 confirme l'importance du rôle joué par l'allongement de la durée de vie à 65 ans ou plus : pour les hommes plus du tiers depuis les années soixante-dix, pour les femmes montée progressive en puissance jusqu'à plus de la moitié depuis 1980.

Sur la décennie 1981-1991, on observe à partir de 65 ans une stabilité de la durée de vie avec incapacité : celle-ci est passée de 8,5 à 8,0 ans pour les femmes mais de 5,3 à 5,6 ans pour les hommes (figure 4). Quant à la durée de vie avec incapacité sévère, elle diminue de 1,0 à 0,9 an pour les hommes, mais augmente de 1,8 à 2,0 ans pour les femmes. Toutefois, pour les femmes, l'espérance de vie sans incapacité augmente plus vite que l'espérance de vie d'ensemble : 2,3 contre 1,8 années.

DÉFINITIONS

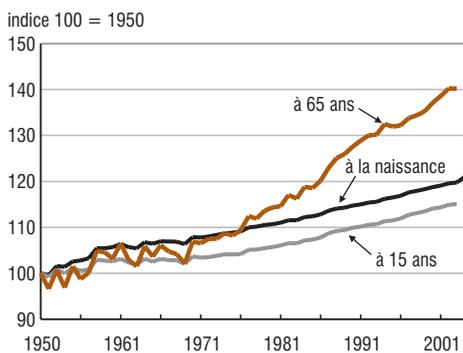
- ✓ **Espérance de vie à la naissance** : moyenne des âges au décès (ou encore des durées de vie) d'une génération fictive soumise aux conditions actuelles de mortalité.
- ✓ **Espérance de vie à 65 ans** : moyenne des durées restant à vivre pour les survivants à cet âge, dans les conditions actuelles de mortalité.
- ✓ **Espérance de vie sans incapacité** : espérance de vie après déduction des années vécues en situation d'incapacité.
- ✓ **Incapacité sévère** : caractérise les personnes à l'hôpital (psychiatrique ou non), en hospice ou maison de retraite ou bien confinées à leur domicile ou encore provisoirement alitées même pour des périodes très courtes.
- ✓ **Incapacité modérée** : caractérise les personnes en arrêt d'activité sans alitement ou encore non confinées à leur domicile mais gênées ou handicapées de façon permanente.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Robine J.-M. et Mormiche P., « L'espérance de vie sans incapacité augmente », *Insee Première*, n° 281, octobre 1993.
- ✓ « La santé aux grands âges », *Actes du Séminaire de Poigny-la-Forêt*, 19-20 mars 1998, Ined.
- ✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 34, série Société, 2004.
- ✓ Meslé F., « Espérance de vie : un avantage féminin menacé ? », *Population et sociétés*, n° 402, Ined, juin 2004.
- ✓ Pison G., « France 2004 : l'espérance de vie franchit le seuil de 80 ans », *Population et sociétés*, n° 410, Ined, mars 2005.

Évolution de l'espérance de vie à 65 ans 2.9

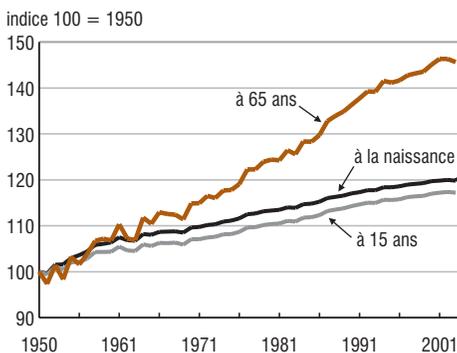
1 - Évolution de l'espérance de vie masculine à divers âges



Note : données provisoires pour 2002, 2003 et 2004.

Source : État civil, Insee.

2 - Évolution de l'espérance de vie féminine à divers âges



Note : données provisoires pour 2002, 2003 et 2004.

Source : État civil, Insee.

3 - Évolution par sexe de l'espérance de vie à divers âges

	en années								
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002p	2003p	2004p
Hommes									
Espérance de vie à la naissance	63,4	67,0	68,4	70,2	72,7	75,3	75,8	75,9	76,7
Espérance de vie à 15 ans	53,4	54,7	55,3	56,4	58,6	60,9	61,3	61,4	...
Espérance de vie à 65 ans	12,2	12,6	13,0	13,9	15,6	16,7	17,1	17,1	...
Femmes									
Espérance de vie à la naissance	69,2	73,6	75,9	78,4	81,0	82,8	83,0	82,9	83,8
Espérance de vie à 15 ans	58,4	60,9	62,5	64,4	66,7	68,3	68,5	68,4	...
Espérance de vie à 65 ans	14,6	15,6	16,8	18,2	19,9	21,2	21,4	21,3	...

Source : État civil, Insee.

4 - Variation de l'espérance de vie avec et sans incapacité à 65 ans entre 1981 et 1991

	en années		
	1981	1991	Évolution
Hommes			
Espérance de vie	14,1	15,7	1,6
<i>dont avec incapacité sévère</i>	<i>1,0</i>	<i>0,9</i>	<i>- 0,1</i>
Espérance de vie sans incapacité sévère	13,1	14,8	1,7
<i>dont avec incapacité modérée</i>	<i>4,3</i>	<i>4,7</i>	<i>0,4</i>
Espérance de vie sans incapacité	8,8	10,1	1,3
Femmes			
Espérance de vie	18,3	20,1	1,8
<i>dont avec incapacité sévère</i>	<i>1,8</i>	<i>2,0</i>	<i>0,2</i>
Espérance de vie sans incapacité sévère	16,5	18,1	1,6
<i>dont avec incapacité modérée</i>	<i>6,7</i>	<i>6,0</i>	<i>- 0,7</i>
Espérance de vie sans incapacité	9,8	12,1	2,3

Lecture : la durée de vie avec incapacité s'obtient en additionnant les lignes Espérance de vie avec incapacité sévère et avec incapacité modérée.

Sources : Insee, État civil, Recensements de la population et enquêtes sur la santé, et calculs de l'Inserm, Laboratoire d'épidémiologie et d'économie de la santé de Montpellier.

2.10 DÉCÈS

Depuis 1987, le nombre annuel total de décès s'inscrit nettement en retrait des niveaux atteints au cours des vingt années précédentes, du fait des gains d'espérance de vie. Mais il ne diminue plus, la baisse de la mortalité ne parvenant plus à compenser le vieillissement et l'arrivée de générations nombreuses à des âges de forte mortalité. Les deux dernières années revêtent un caractère exceptionnel : 2003 enregistre un surcroît de 15 000 décès dû à la canicule estivale, laquelle a davantage touché les personnes âgées que les autres, et 2004 est particulièrement bas du fait notamment du contrecoup de la mortalité élevée en 2003 et d'une absence d'épidémie de grippe.

Avec l'allongement de la durée de vie, la part des personnes âgées dans l'ensemble des décès continue de progresser : en vingt ans elle gagne plus de 4 points, passant de 75 % en 1980 à plus de 79 % en 2002 (*figure 1*). La progression est particulièrement marquée chez les hommes où elle dépasse les 5 points. Néanmoins, chez ces derniers, cette part est de 15 points inférieure à ce qu'elle est chez les femmes : les hommes continuent de mourir nettement plus jeunes (*voir fiche 2.9*). En 2002, les décès de personnes de 65 ans ou

plus représentent en effet 87 % des décès pour les femmes et 72 % pour les hommes.

Les décès féminins ont lieu plus tard : ce n'est que vers 80 ans que plus la moitié des décès sont féminins. Après 90 ans, ce sont les trois quarts. Pour les hommes, c'est entre 75 et 84 ans que l'on constate le plus grand nombre de décès de personnes âgées alors que c'est entre 85 et 94 ans pour les femmes.

La proportion des décès à domicile a fortement diminué en 20 ans : d'un tiers en 1980, elle est passée à un peu plus d'un quart en 2000. Elle est à peu près stable quel que soit l'âge mais elle s'élève légèrement aux très grands âges (*figure 2*). Chez les 65 ans ou plus, les décès en milieu hospitalier (privé y compris) sont toujours les plus nombreux avec plus de 56 % des décès et leur importance est restée globalement stable.

Au cours de ces vingt dernières années, les décès sont devenus plus fréquents en maison de retraite. Leur importance relative croît fortement avec l'âge : faible (3,6 %) pour les moins de 75 ans, la part de ces décès dépasse le quart pour les 95 ans ou plus (25,9 %). La maison de retraite ou l'hospice est souvent considéré comme l'ultime lieu de vie pour des personnes très âgées ayant perdu tout ou partie de leur autonomie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 18, série Société, 2003.
- ✓ Hémon D. et Jouglu E. « Estimation de la surmortalité et principales caractéristiques épidémiologiques », *Rapport au ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées*, septembre 2003.
- ✓ Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2004 - Nette diminution des décès », *Insee Première*, n° 1004, février 2005.

1 - Décès en 1980 et 2002

Âge	1980				2002p			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
65-69 ans	32 430	11,4	16 908	6,5	24 556	9,0	11 912	4,5
70-74 ans	43 002	15,1	28 482	10,9	34 172	12,5	19 611	7,5
75-79 ans	47 460	16,6	43 552	16,6	41 850	15,4	32 247	12,3
80-84 ans	37 672	13,2	53 079	20,2	39 114	14,4	40 496	15,5
85-89 ans	19 966	7,0	45 659	17,5	29 924	11,0	48 487	18,5
90-94 ans	8 245	2,9	24 524	9,4	20 946	7,7	50 435	19,3
95 ans ou plus	1 953	0,7	7 577	2,9	6 000	2,2	24 642	9,4
Total 65 ans ou plus	190 728	66,8	219 781	84,0	196 562	72,2	227 830	87,0
Ensemble de la population	285 481	100,0	261 626	100,0	272 371	100,0	261 812	100,0

Source : Insee, État Civil.

2 - Répartition des lieux de décès des personnes âgées en 1980 et 2000 selon l'âge

Lieu du décès	65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus		Ensemble des 65 ans ou plus	
	1980	2000	1980	2000	1980	2000	1980	2000
Logement ou domicile privé	33,0	25,6	32,7	25,3	35,6	27,0	33,6	26,1
Établissement hospitalier	53,5	53,1	51,5	51,1	44,0	43,2	50,1	48,0
Clinique privée	7,4	11,6	6,6	10,1	4,9	6,4	6,4	8,8
Hospice, maison de retraite	2,9	3,6	6,6	8,3	13,0	19,0	7,2	12,1
Voie ou lieu publics	1,0	1,4	0,4	0,7	0,1	0,2	0,5	0,6
Autres lieux	2,2	4,7	2,2	4,5	2,4	4,2	2,2	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de décès	120 822	94 723	181 763	135 993	107 924	190 615	410 509	421 331

Source : Insee, État Civil.

2.11 CAUSES DE DÉCÈS

En 1999 comme en 1980, trois causes de décès émergent chez les **15-64 ans** : il s'agit d'abord des tumeurs dont l'importance va croissant, ensuite des accidents et morts brutales (traumatismes et empoisonnements) qui sont en régression, et enfin des maladies de l'appareil circulatoire qui sont en plus forte diminution. À elles seules, elles représentent plus de 75 % des causes spécifiées.

Chez les **personnes âgées**, les traumatismes et empoisonnements ne revêtent pas la même importance, c'est la quatrième cause de décès après les deux autres ci-dessus mentionnées et les maladies de l'appareil respiratoire. À 65-74 ans comme à 75 ans ou plus et pour chacun des deux sexes, la mortalité est largement dominée par les maladies cardio-vasculaires et les cancers. Toutefois, alors que ces deux maladies sont maintenant à l'origine d'un nombre équivalent de décès d'hommes âgés, les maladies cardio-vasculaires restent prédominantes dans les décès féminins plus tardifs. De plus, les maladies de l'appareil respiratoire, notamment les maladies respiratoires aiguës, tendent à devenir des causes de décès plus fréquentes : en 1999 elles représentent 10 % des causes spécifiées de décès de personnes âgées, aussi bien masculins que féminins (avec une importance croissante selon l'âge). Pour autant, la mortalité due à l'ensemble de ces maladies n'augmente pas ; elle baisse simplement moins vite que la mortalité totale.

Entre 1980 et 1999, chez les **hommes**, la mortalité due aux maladies cardio-vasculaires

a massivement baissé du fait d'un recul du tabagisme, d'une alimentation plus diversifiée et de nouveaux moyens préventifs et thérapeutiques. Au cours de la même période, la mortalité par cancer est restée stable, ce qui, compte tenu de l'évolution à la baisse du taux de mortalité global, se traduit par une augmentation de la part des décès dus au cancer. Ainsi, à 65-74 ans, l'ordre d'importance des deux pathologies s'est inversé : en 1999, les décès par cancer représentent 45 % de l'ensemble des décès contre 34 % en 1980, et les maladies de l'appareil circulatoire 27 % des décès contre 37 % en 1980. À 75-84 ans, ces deux causes de décès représentent chacune près d'un tiers des décès en 1999, alors qu'en 1980 la mortalité cardio-vasculaire était près de deux fois plus élevée que la mortalité par cancer. À 85 ans ou plus le rapport entre les deux causes était de l'ordre de 3 en 1980, il n'est plus que de 2 en 1999.

Chez les **femmes**, la chute encore plus nette des maladies cardio-vasculaires de forte prévalence, conjuguée à un lent recul des cancers à partir d'un niveau moins élevé que chez les hommes conduit à une inversion des principales causes de décès chez les 65-74 ans (respectivement 39 % et 31 % en 1980 et 26 % et 43 % en 1999). À 75 ans ou plus, l'écart entre les deux groupes de pathologies reste important et la mortalité des femmes, surtout à partir de 85 ans, reste encore largement dominée par les maladies cardio-vasculaires.

DÉFINITION

✓ **Causes de décès** : les statistiques des causes de décès sont élaborées à partir des certificats médicaux de décès remplis par les médecins constatant le décès et adressés à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). C'est la 9^e révision de la classification internationale des maladies (CIM 9) qui est utilisée ici (la 10^e révision est rentrée en vigueur à compter de 2000).

Selon les recommandations de l'OMS relatives à cette révision, l'Inserm a classé les causes déclarées en 3 groupes : cause initiale, cause immédiate, cause associée. Les données présentées ici ne concernent que la cause principale. L'importance de certaines maladies « impliquées » dans les décès sans en être la cause principale peut donc être sous-estimée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Meslé F. et Vallin J., « Évolution de la mortalité aux âges élevés en France depuis 1950 » in *La Santé aux grands âges, Les cahiers de l'Ined*, n° 147, 2002.
- ✓ « La situation démographique en 2002 », *Insee Résultats*, n° 34, série Société, 2004.

Causes de décès 2.11

1 - Répartition des décès masculins par cause et tranche d'âge en 1980 et 1999

en %

Causes	1999					1980
	15 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans ou plus	Ensemble 65 ans ou plus	Ensemble 65 ans ou plus
Symptômes, signes et états morbides mal définis	6,3	3,7	4,1	7,1	5,0	4,9
Causes spécifiées	93,7	96,3	95,9	92,9	95,0	95,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour 100 causes spécifiées ...						
Maladies de l'appareil circulatoire	17,5	27,4	34,8	39,8	33,9	42,3
Tumeurs	40,0	45,0	32,4	19,5	32,6	27,0
Maladies de l'appareil respiratoire	3,3	7,2	10,4	14,7	10,7	8,7
Traumatismes et empoisonnements	22,0	5,4	5,1	5,7	5,4	5,2
Maladies de l'appareil digestif	7,4	5,3	4,1	4,0	4,5	6,3
Maladies du système nerveux et des organes des sens	1,9	2,4	3,6	3,1	3,0	2,1
Maladies endocriniennes de la nutrition et du métabolisme, et troubles immunitaires	1,7	2,7	3,0	3,5	3,0	2,2
Troubles mentaux	3,0	1,3	2,0	3,4	2,2	1,3
Maladies des organes génito-urinaires	0,4	1,1	1,8	2,7	1,8	2,6
Maladies infectieuses et parasitaires	1,9	1,2	1,4	1,5	1,4	1,4
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	0,3	0,4	0,6	0,8	0,6	0,5
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	0,2	0,3	0,5	0,6	0,5	0,2
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	0,1	0,2	0,3	0,7	0,4	0,2
Anomalies congénitales	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes : l'âge est en années révolues. La classification utilisée est la CIM 9 .

Source : Inserm.

2 - Répartition des décès féminins par cause et tranche d'âge en 1980 et 1999

en %

Causes	1999					1980
	15 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans ou plus	Ensemble 65 ans ou plus	Ensemble 65 ans ou plus
Symptômes, signes et états morbides mal définis	5,1	4,1	5,5	9,6	7,6	7,1
Causes spécifiées	94,9	95,9	94,5	90,4	92,4	92,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour 100 causes spécifiées ...						
Maladies de l'appareil circulatoire	12,9	26,4	37,6	45,2	40,1	50,6
Tumeurs	49,3	42,8	26,1	12,4	21,0	18,3
Maladies de l'appareil respiratoire	3,2	5,8	7,9	11,6	9,6	6,6
Traumatismes et empoisonnements	16,6	5,7	5,4	6,2	5,9	6,4
Maladies de l'appareil digestif	7,0	5,4	4,6	4,5	4,6	5,7
Maladies endocriniennes de la nutrition et du métabolisme, et troubles immunitaires	1,9	3,9	4,4	4,8	4,6	3,6
Troubles mentaux	2,1	1,5	3,2	5,6	4,3	1,6
Maladies du système nerveux et des organes des sens	3,0	4,2	5,1	3,5	4,1	2,4
Maladies des organes génito-urinaires	0,6	1,3	1,7	2,0	1,8	2,0
Maladies infectieuses et parasitaires	1,6	1,5	1,7	1,5	1,6	1,2
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	0,4	0,7	0,9	0,9	0,8	0,5
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	0,1	0,2	0,6	1,1	0,8	0,6
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,5
Anomalies congénitales	0,7	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Complications de la grossesse, de l'accouchement...	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes : l'âge est en années révolues. La classification utilisée est la CIM 9 .

Source : Inserm.

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

En 2002, 67 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 à 74 ans, et 61 % des ménages d'au moins 75 ans, résident en maison individuelle (figure 1). Ils étaient respectivement 57 % et 53 % en 1988.

En 2002, les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 à 74 ans disposent de logements plus spacieux que la moyenne, tant en nombre de pièces qu'en surface, ce qui n'était pas le cas en 1988. L'espace dont bénéficient les ménages d'au moins 75 ans s'est également accru (+ 18 % pour la surface moyenne) mais reste inférieur à la moyenne des ménages de tous âges. 1,9 % des ménages de deux personnes ou plus dont la personne de référence a au moins 75 ans vit dans un logement considéré comme surpeuplé soit nettement moins que dans l'ensemble de la population (7 %). Ce taux de surpeuplement au sein des ménages très âgés a baissé de manière sensible en quinze ans, puisqu'il était de 5,4 % en 1988.

Aujourd'hui, plus des deux tiers des ménages âgés sont propriétaires de leur logement et n'ont plus d'emprunt à rembourser au titre de leur résidence principale. Au sein des autres classes d'âges, la proportion de ménages

propriétaires sans charge de remboursement est deux fois plus faible. Les accédants à la propriété, déjà peu nombreux en 1988 parmi les ménages de 65 ans ou plus, le sont encore moins en 2002. Seuls 9 % des ménages de 65 à 74 ans et 13 % des ménages d'au moins 75 ans sont locataires dans le parc privé en 2002 (13 % et 17 % en 1988). La proportion de locataires dans le parc social au sein des ménages âgés est stable aux alentours de 13 %.

3,8 % des ménages de 65 à 74 ans et 6,8 % des ménages de 75 ans au moins, ne disposent pas d'au moins un des trois éléments du confort sanitaire de base (eau courante, w.-c. intérieurs et baignoire ou douche). Si les situations d'inconfort sanitaire sont en nette régression par rapport à 1988, les logements des ménages âgés restent un peu plus fréquemment inconfortables que ceux des autres tranches d'âges.

Pourtant les ménages âgés portent un jugement plus favorable que la moyenne des ménages sur leur logement actuel : près d'un tiers d'entre eux en sont même très satisfaits. Ils sont également un peu plus souvent satisfaits du quartier où ils résident.

DÉFINITION

✓ **Surpeuplement d'un logement** : limitée aux situations les plus simples et les plus nombreuses, celles des personnes seules et des couples avec ou sans enfant, la norme de peuplement des logements habituellement retenue par l'Insee est de deux pièces (une pièce de séjour et une chambre) pour le ou les deux adulte(s) du ménage, plus une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de sept ans et une pièce par enfant dans le cas contraire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Omalek L., Neiss M. et Le Blanc D., « Confort de l'habitat et cycle de vie », *Insee Première*, n° 727, juillet 2000.
- ✓ Michaudon H., « Le cadre de vie des plus de soixante ans », *Insee Première*, n° 760, février 2001.
- ✓ Jacquot A., « De plus en plus de maisons individuelles », *Insee Première*, n° 885, février 2003.
- ✓ Daubresse M., « La reprise de l'accession à la propriété », *Insee Première*, n° 913, juillet 2003.
- ✓ « Les conditions de logement des ménages en 2002 », *Insee Résultats*, n° 20, série Société, 2003.

1 - Caractéristiques des logements selon l'âge de la personne de référence

en %

	1988*				2002			
	Tous âges	De 65 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des 65 ans ou plus	Tous âges	De 65 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des 65 ans ou plus
Proportion de ménages logés en :								
Immeubles collectifs dont :	43,5	37,5	41,6	39,5	42,0	30,7	34,6	32,6
<i>moins de 10 logements</i>	12,8	12,6	14,5	13,5	12,4	8,0	9,9	8,9
<i>de 10 à moins de 50 logements</i>	22,7	19,1	19,9	19,5	22,0	16,3	18,5	17,4
<i>50 logements ou plus</i>	8,0	5,8	7,2	6,5	7,6	6,4	6,2	6,3
Maisons individuelles	51,8	56,8	53,1	55,0	55,7	66,7	60,6	63,8
Autres	4,7	5,7	5,3	5,5	2,3	2,6	4,8	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dimensions								
Nombre de pièces	3,9	3,9	3,4	3,6	4,0	4,2	3,9	4,0
Surface moyenne en m ²	84,8	83,9	71,6	77,9	89,6	94,1	84,8	89,6
Statut								
Propriétaires non accédants	27,4	58,3	52,7	55,6	35,0	70,2	66,5	68,4
Propriétaires accédants	26,1	6,9	1,2	4,2	21,0	4,0	0,4	2,3
Locataires du parc social	17,0	13,1	13,8	13,4	17,3	12,6	13,2	12,9
Locataires du parc privé	20,2	13,4	17,2	15,2	20,7	9,4	12,6	10,9
Logés gratuitement	7,3	7,3	14,3	10,6	4,2	3,2	6,8	4,9
Autres	2,0	1,0	0,8	0,9	1,9	0,6	ns	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Éléments de confort								
Sans eau ou eau courante seulement	4,9	7,1	13,2	10,0	0,8	1,6	1,9	1,7
Eau, w.-c. intérieurs, sans installation sanitaire	2,8	4,3	10,8	7,4	0,8	1,2	3,7	2,4
Eau et installation sanitaire sans w.-c. intérieurs	1,9	2,2	2,0	2,1	0,9	1,0	1,2	1,1
W.-c. intérieurs, douche ou petite baignoire	25,7	34,4	34,0	34,2	26,9	30,2	36,8	33,4
W.-c. intérieurs, grande baignoire	64,7	52,0	40,0	46,3	70,6	66,1	56,4	61,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Jugement sur le logement								
Proportion de ménages considérant leur logement actuel :								
très satisfaisant	25,7	27,6	27,8	27,7	29,3	32,9	32,3	32,6
satisfaisant	42,7	43,3	43,8	43,5	45,4	46,7	46,3	46,5
acceptable	22,7	22,5	22,6	22,6	18,1	16,9	17,5	17,2
insuffisant	6,6	5,4	3,9	4,7	5,2	2,6	3,2	2,9
très insuffisant	2,3	1,2	1,9	1,5	2,0	0,8	0,7	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de ménages se plaisant dans leur quartier								
	91,9	95,2	95,7	95,4

* Les pondérations de l'enquête 1988 ayant été recalculées, les chiffres présentés ici peuvent différer de ceux publiés précédemment.

Note de lecture : la part des ménages ne disposant pas d'au moins un des trois éléments du confort sanitaire de base s'obtient en additionnant les trois premières lignes des Éléments de confort.

Source : Insee, enquêtes Logements.

3.2 VALEUR ET SUPERFICIE DES LOGEMENTS

La valeur du parc des résidences principales peut être estimée à 2 900 milliards d'euros en 2002, soit en moyenne 118 800 euros par logement (*figure 1*). Les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus habitent 26 % de ces logements, représentant 25 % de la valeur du parc.

La valeur moyenne du logement des ménages âgés décroît régulièrement avec l'âge. Si, pour la tranche d'âge 65-69 ans, elle est un peu supérieure à la valeur moyenne d'ensemble (121 900 contre 118 800), pour l'ensemble des ménages âgés elle lui est inférieure de 5 000 euros. Cette différence s'explique à la fois par un moindre confort sanitaire (*voir fiche 3.1*) et par la localisation. En effet, la valeur croît avec le degré d'urbanisation, et les ménages âgés sont plus présents dans les communes rurales et dans les petites agglomérations que l'ensemble des ménages. Pour toutes les tranches d'âge, la valeur moyenne par mètre carré des logements des ménages âgés est inférieure à la valeur moyenne d'ensemble.

Les ménages de 65 ans ou plus qui sont propriétaires (ou accédants à la propriété) détiennent 33 % (29 % en valeur) du parc des

logements privatifs habités par leurs propriétaires (*figure 2*). Les ménages de 65 ans ou plus qui sont locataires occupent 16 % (15 % en valeur) du parc locatif. De la sorte, l'écart entre la valeur moyenne des logements occupés par leurs propriétaires et celle des logements loués est un peu moindre au sein des ménages âgés que dans l'ensemble des ménages.

Comme la valeur, la surface moyenne par logement décroît avec l'âge de la personne de référence. Les ménages âgés occupent en effet des logements anciens construits à des époques où les habitations étaient de dimension plus modeste.

La valeur moyenne des logements des anciens cadres et des personnes appartenant auparavant aux professions intermédiaires, est du même ordre que celle des actifs de même catégorie (*figures 3 et 4*). Celle des logements des anciens agriculteurs, artisans et ouvriers est au contraire nettement inférieure. Les logements des anciens cadres sont, comme on pouvait s'y attendre, à la fois les plus vastes et ceux qui ont la plus grande valeur au mètre carré. À l'opposé, les logements des ouvriers et des agriculteurs sont ceux qui ont la plus faible valeur au mètre carré.

DÉFINITION

✓ **Valeur des logements** : dans l'enquête Logement, le prix des logements est connu pour les ménages qui en ont fait l'acquisition au cours des quatre années précédant l'enquête. Cette information a été mise à profit pour estimer sur ce champ une équation de prix des logements en fonction de leurs caractéristiques (surface habitable, nombre de pièces, présence d'un garage, époque de construction, état des fenêtres,...) et de leur localisation (taille de l'agglomération, commune rurale périurbaine ou commune rurale éloignée des agglomérations, ...). Une fois estimée, une telle équation a permis d'imputer une valeur aux autres logements.

1 - Valeur estimée des logements en 2002 selon l'âge*

	Nombre de logements (en milliers)	Nombre de personnes (en milliers)	Valeur totale (en millions d'euros)	Valeur par logement (en euros)	Surface par logement (en m ²)	Prix au m ² (en euros)
De 65 à 69 ans	1 623	2 620	197 748	121 854	97	1 259
De 70 à 74 ans	1 686	2 503	196 329	116 417	92	1 272
De 75 à 79 ans	1 522	2 121	166 461	109 404	88	1 246
80 ans ou plus	1 526	1 953	157 870	103 455	82	1 264
Ensemble 65 ans ou plus	6 357	9 197	718 408	113 015	90	1 261
Ensemble tous âges	24 525	58 592	2 914 368	118 832	90	1 327

* Les logements sont classés selon l'âge de la personne de référence du ménage.

Source : enquête Logement 2001-2002.

2 - Valeur estimée des logements en 2002 occupés par des ménages âgés* selon le statut d'occupation

	65 ans ou plus			Ensemble des ménages		
	Nombre de logements (en milliers)	Valeur totale (en millions d'euros)	Valeur par logement (en euros)	Nombre de logements (en milliers)	Valeur totale (en millions d'euros)	Valeur par logement (en euros)
Propriétaire (ou accédant)	4 494	550 968	122 596	13 724	1 874 156	136 563
Locataire d'un logement loué vide	1 516	135 918	89 663	9 306	901 309	96 850
Autre statut	347	31 522	90 919	1 495	138 903	92 899
Ensemble	6 357	718 408	113 015	24 525	2 914 368	118 832

* Ménages dont la personne de référence a au moins 65 ans.

Source : enquête Logement 2001-2002.

3 - Valeur estimée des logements en 2002 occupés par des ménages âgés* selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

	Nombre de personnes âgées (en milliers)	Nombre de logements (en milliers)	Valeur totale (en millions d'euros)	Valeur par logement (en euros)	Surface par logement (en m ²)	Prix au m ² (en euros)
Anciens agriculteurs exploitants	1 098	704	64 423	91 535	100	919
Anciens artisans, commerçants	802	612	77 333	126 334	102	1 241
Anciens cadres et prof. intellectuelles sup.	863	751	132 740	176 845	112	1 573
Anciennes prof. intermédiaires	1 160	909	114 687	126 216	92	1 373
Anciens employés	2 136	1 284	127 681	99 446	77	1 286
Anciens ouvriers	1 918	1 495	137 380	91 854	80	1 155
Personnes n'ayant jamais travaillé	1 148	550	54 710	99 558	83	1 202
Autres catégories (y c. personnes actives)	72	52	9 454	180 198	112	1 610
Ensemble 65 ans ou plus	9 197	6 357	718 408	113 015	90	1 261

* Ménages dont la personne de référence a au moins 65 ans.

Source : enquête Logement 2001-2002.

4 - Valeur estimée des logements en 2002 occupés par des ménages d'actifs selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

	Nombre de logements (en milliers)	Valeur totale (en millions d'euros)	Valeur par logement (en euros)	Surface par logement (en m ²)	Prix au m ² (en euros)
Agriculteurs exploitants	412	46 340	112 371	127	887
Artisans, commerçants	1 047	148 980	142 345	111	1 287
Cadres et prof. intellectuelles sup.	2 832	502 862	177 550	105	1 689
Prof. intermédiaires	3 417	426 042	124 670	90	1 380
Employés	2 831	291 112	102 827	76	1 354
Ouvriers	4 511	449 726	99 690	85	1 178
Personnes n'ayant jamais travaillé	51	3 488	67 936	54	1 268
Ensemble des actifs	15 101	1 868 550	123 726	91	1 360

Champ : ménages dont la personne de référence est active. S'il s'agit d'un chômeur ayant déjà travaillé, le ménage est classé dans son ancienne catégorie socioprofessionnelle.

Source : enquête Logement 2001-2002.

3.3 BIENS D'ÉQUIPEMENT MÉNAGERS

Le réfrigérateur, le lave-linge, le téléviseur et le téléphone font partie de l'équipement de base de tout ménage quel que soit l'âge des personnes qui le composent. Toutefois, les personnes âgées appartiennent à des ménages où la présence de la télévision et du téléphone fixe est plus importante que pour l'ensemble des ménages de tous âges (*figure 1*). En revanche le téléphone portable, le magnétoscope et la chaîne haute-fidélité sont nettement moins répandus chez les personnes âgées, notamment chez celles d'au moins 75 ans, que chez les personnes plus jeunes. Néanmoins, l'écart entre classes d'âge pour le magnétoscope tend à se réduire. La possession du lave-vaisselle décline avec l'âge : aux âges élevés, le ménage se réduisant souvent à une personne, la plupart du temps de sexe féminin, cet équipement, plus

rarement possédé par le passé, est peut-être jugé moins nécessaire.

La possession ou la disponibilité d'une voiture est quasi générale jusqu'à 70 ans, elle concerne alors près de 9 personnes sur 10. Ensuite, elle commence à baisser. À partir de 75 ans, seuls trois hommes sur quatre et moins d'une femme sur deux sont concernés (*figure 2*).

L'accès à un ordinateur portable ou non, ainsi qu'à l'internet, varie bien évidemment en fonction de l'âge. Il se développe rapidement chez les personnes âgées comme chez les plus jeunes. En 2003, la proportion de personnes ayant accès à l'internet parmi celles disposant d'un micro-ordinateur, est exactement la même pour les personnes âgées que dans l'ensemble de la population, soit 71 %.

DÉFINITION

✓ **Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV)** : l'enquête de mai comprend en particulier une batterie de questions - possession, nombre, achat neuf ou d'occasion, année d'acquisition - sur l'équipement des ménages en 12 biens durables (ceux figurant dans les tableaux). De plus une question est posée sur l'accès à l'internet.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Rouquette C., « La percée du téléphone portable et d'internet », *Insee Première*, n° 700, février 2000.
- ✓ « Équipement des ménages en biens durables électroménagers, audiovisuels et de communication », *Insee Résultats*, série « Consommation-modes de vie », n° 106, mars 2001.
- ✓ Frydel Y., « Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois a accès à l'internet », *Insee Première*, n° 1011, mars 2005.

1 - Taux d'équipement en biens durables des personnes âgées en 1999 et 2003

en %

Personnes vivant dans un ménage équipé en :	1999		2003				
	Tous âges	65 ans ou plus	Tous âges	65 ans ou plus	65-69 ans	70-74 ans	75 ans ou plus
Réfrigérateur avec ou sans congélateur	99,3	99,1	99,3	99,3	98,9
Congélateur associé ou non à un réfrigérateur	83,1	79,8	83,2	80,2	77,7
Lave-vaisselle	45	30,5	51,7	38,5	49,8	42,6	29,7
Lave-linge	94,4	90,9	95,3	94,5	96,6	96,3	92,2
Téléviseur couleur	94,3	96,3	96,3	98,7	98,7	99,5	98,2
Magnétoscope	75,5	43,3	79,5	54,8	69,4	62,6	42,1
Chaîne hi-fi	71,2	35,5	49,8	39,3	25,3
Téléphone fixe	88,5	94,7	94,0	95,7	94,6
Téléphone portable	32	8,7	73,7	33,2	47,1	39,9	21,6
Voiture	85,6	65,7	87,1	71,4	87,4	78,8	58,2
Micro-ordinateur non portable	28,3	4,4	47,8	9,0	13,2	9,7	6,3
Micro-ordinateur portable	2,2	0,4	6,4	1,6	3,3	1,8	0,5
Internet	7,7	1,3	33,9	6,4	10,6	6,1	4,1

Lecture : en 2003, 9,7 % des personnes âgées de 70 à 74 ans appartiennent à un ménage équipé d'un micro-ordinateur non portable.

Source : Insee, enquêtes PCV de mai 1999 et 2003.

2 - Taux d'équipement en biens durables des personnes âgées par sexe en 2003

en %

Personnes vivant dans un ménage équipé en :	Hommes				Femmes			
	65-69 ans	70-74 ans	75 ans ou plus	65 ans ou plus	65-69 ans	70-74 ans	75 ans ou plus	65 ans ou plus
Réfrigérateur avec ou sans congélateur	99,3	100,0	99,4	99,5	99,3	98,8	98,6	98,8
Congélateur associé ou non à un réfrigérateur	83,7	82,5	79,9	81,7	82,7	78,5	76,4	78,4
Lave-vaisselle	51,4	47,3	37,2	44,2	48,4	39,1	25,1	34,3
Lave-linge	95,4	95,8	95,0	95,4	97,7	96,7	90,6	93,9
Téléviseur couleur	97,7	99,6	98,2	98,4	99,6	99,5	98,3	98,9
Magnétoscope	70,4	69,4	53,8	63,1	68,5	57,3	34,9	48,8
Chaîne hi-fi	47,4	45,7	29,9	39,5	51,9	34,5	22,6	32,7
Téléphone fixe	91,1	94,9	95,6	94,1	96,6	96,3	94,0	95,2
Téléphone portable	51,2	48,3	26,8	40,1	43,5	33,4	18,4	28,3
Voiture	92,2	92,1	77,3	85,8	83,2	68,6	46,5	61,1
Micro-ordinateur non portable	14,0	11,8	8,0	10,8	12,5	8,0	5,3	7,7
Micro-ordinateur portable	3,8	1,9	1,0	2,1	2,8	1,7	0,2	1,2
Internet	11,1	6,8	6,0	7,7	10,1	5,6	3,0	5,4

Lecture : 11,8 % des hommes âgés de 70 à 74 ans appartiennent à un ménage équipé d'un micro-ordinateur non portable.

Source : Insee, enquête PCV de mai 2003.

3.4 SOLIDARITÉ FAMILIALE

Du père et de la mère aux oncles et tantes en passant par tous les autres membres du réseau familial, la parenté forme un environnement social dont la taille atteint en moyenne 24 personnes. À partir de 50 ans, le nombre de personnes composant ce **réseau de parenté** décroît. Il passe de 24 personnes pour les 50-59 ans à 22 pour la tranche d'âge décennale suivante, puis à 17 et enfin 14 pour les 80 ans ou plus.

Que la solidarité soit morale ou matérielle, trois personnes sur quatre affirment apporter leur aide à un membre de leur famille ne vivant pas avec elles. Si cette aide va surtout aux parents, frères, sœurs, ou enfants avec lesquels on a vécu, elle ne se limite pas à eux : 36 % des personnes ayant encore un (ou des) grand(s)-parent(s) déclarent avoir aidé au

moins l'un d'entre eux dans l'année qui précède (*figure 1*). Cette aide porte principalement sur les courses (34 % de l'ensemble des aides) et autres tâches courantes de la vie quotidienne, très peu en don ou prêt d'argent (*figure 2*).

Pour la plupart des membres du réseau de parenté, les aides apportées à la famille diminuent après 65 ans (*figure 3*). En effet, avant 65 ans la fréquence d'entraide est de 79 %, mais après elle diminue fortement et n'est plus que de 42 % pour les 80 ans ou plus ; elle se concentre alors sur les dons et le soutien moral. Après 65 ans la capacité à effectuer certaines tâches quotidiennes diminue et les personnes âgées sont plutôt en état de recevoir de l'aide (courses, ménage, lessive, démarches administratives...) que d'en dispenser.

DÉFINITION

✓ **Réseau de parenté** : dans le cadre de cette étude, le réseau de parenté comprend le père, la mère, les frères et sœurs, les enfants et petits-enfants, les demi-frères et sœurs, les oncles et tantes, les cousins germains, les neveux et nièces et les grands-parents. Sont exclus du réseau de parenté : le conjoint de la personne interrogée et sa famille, les conjoints des membres de la famille propre. Pour les aides on ne tient compte que des membres du réseau de parenté ne vivant pas avec les enquêtés (personnes de 15 ans ou plus).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Attias-Donfut C., « Les solidarités entre générations », *Données Sociales - La société française*, Insee, 1996.
- ✓ Crenner E., « La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré », *Insee Première*, n° 600, juillet 1998.
- ✓ Crenner E., « Famille je vous aide », *Insee Première*, n° 631, février 1999.

1 - Aides apportées à un membre de la famille selon le lien de parenté

en %

	Destinataires des aides								
	Enfants	Parents	Fratric	Petits-enfants	Grands-parents	Neveux	Oncles	Cousins	Ensemble
Au moins une fois dans l'année	68	66	47	44	36	16	14	12	73
Jamais	32	34	54	56	64	84	86	88	27

Champ : personnes d'au moins 15 ans ayant un des parents concernés dans son réseau familial.

Lecture : 73 % des personnes ont aidé au moins une fois un membre de leur famille au cours des 12 derniers mois. 66 % des personnes ayant des parents a aidé l'un d'entre eux au moins une fois.

Source : Insee, enquête PCV, partie Réseaux de parenté et entraide, octobre 1997.

2 - Répartition des services rendus selon le lien de parenté

en %

Type d'aide	Parents	Oncles	Grands-parents	Ensemble de la parenté
Soutien moral	23	31	26	24
Courses	26	21	34	18
Aide à l'aménagement, jardinage, bricolage	13	11	12	11
Don d'argent	5	5	4	10
Démarches administratives	13	12	8	9
Ménage, cuisine, linge	10	6	13	7
Prêt de voiture	4	3	0	6
Prêt d'argent	2	1	0	4
Autre	4	10	3	11
Total	100	100	100	100

Champ : personnes aidantes de 15 ans ou plus appartenant à la famille mais ne vivant pas avec l'aidé.

Lecture : au cours des 12 derniers mois, l'aide aux courses a représenté 34 % de l'ensemble des aides apportées aux grands-parents contre 18 % à l'ensemble des membres de la parenté.

Source : Insee, enquête PCV, partie Réseaux de parenté et entraide, octobre 1997.

3 - Aide aux membres de la parenté selon l'âge de l'aidant

en %

	50-59 ans	60-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus	Tous âges
Au moins une fois	77	79	65	42	73
Plus de 5 types d'aide rendus	17	14	6	2	11

Champ : personnes aidantes de 15 ans ou plus appartenant à la famille mais ne vivant pas avec l'aidé.

Lecture : au cours des 12 derniers mois, 65 % des personnes âgées de 65 à 79 ans ont aidé au moins une fois au moins un des membres de leur parenté.

Source : Insee, enquête PCV, partie Réseaux de parenté et entraide, octobre 1997.

3.5 SOCIABILITÉ

Les relations des seniors sont marquées par l'avancée en âge, la cessation d'activité, l'arrivée des petits-enfants et l'évolution de l'état de santé. Tous ces facteurs viennent au fur et à mesure modifier les contacts qu'ils ont avec leurs proches.

En effet, entre 60 et 65 ans, avec l'arrivée de la retraite, les contacts avec les collègues baissent fortement. Cependant, la baisse est déjà amorcée dix ans auparavant, avec le jeu des préretraites et des arrêts d'activité précoces (figures 1 et 2). Les nouveaux retraités, qui n'ont pratiquement plus de contacts professionnels, se tournent alors vers leurs voisins et leur descendance. Le temps libre récemment dégagé est mis à profit pour nouer ou resserrer des liens.

Entre 65 et 70 ans, avec le nombre grandissant de petits-enfants, les relations avec la descendance s'intensifient encore (figure 3). Les rares contacts maintenus avec les collègues fléchissent, les relations avec les commerçants se maintiennent et les relations de voisinage se renforcent légèrement.

Les contacts amicaux des femmes faiblissent à partir de 70 ans, ceux des hommes quelques années plus tard. Les amitiés se réduisent sous l'effet naturel de la mortalité des proches et d'une activité plus limitée. À cela s'ajoute le poids des handicaps physiques et de la dépendance qui deviennent de plus en

plus pénalisants. Les relations avec la parenté diminuent alors sensiblement de 70 à 79 ans malgré l'augmentation du nombre des petits et arrière-petits-enfants. En effet, les ascendants ont presque tous disparu et le réseau de la fratrie décroît notablement.

Après 80 ans, les contacts amicaux et de voisinage s'atténuent significativement. Avec la perte d'autonomie, les plus de 85 ans réduisent même leurs relations avec les commerçants et leurs relations de service. Les contacts se concentrent sur un nombre de plus en plus limité d'interlocuteurs : 5 par semaine pour les 85 ans ou plus contre 9 pour les 55-59 ans. Seules les relations familiales se maintiennent.

La descendance constitue donc la première source de renouvellement et de rajeunissement des relations des personnes âgées. De 60 à 69 ans néanmoins, les personnes sans enfant de cette tranche d'âge n'ont pas moins de contacts que celles ayant des enfants ; elles contrebalancent totalement le déficit générationnel par des relations plus fréquentes avec les amis, les voisins, les commerçants et autres (figure 4). À partir de 70 ans, la hiérarchie de la fréquence des contacts selon le nombre d'enfants redevient ce qu'elle était de 55 à 59 ans. À cet âge ne pas avoir de descendance constitue un facteur aggravant d'isolement.

DÉFINITION

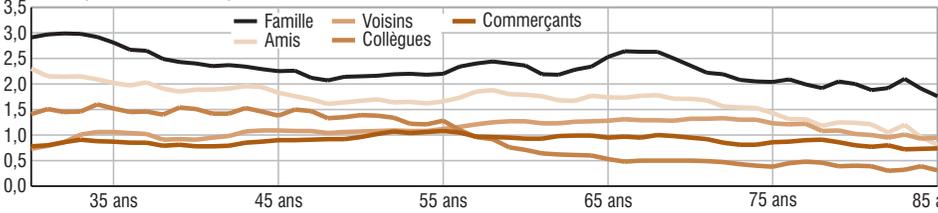
✓ **Relations** : elles ont été appréhendées par l'enquête « Relations de la vie quotidienne et isolement » au moyen d'un carnet dénombant les conversations engagées hors téléphone avec les différents interlocuteurs au cours d'une semaine. Est considérée comme interlocuteur toute personne vivant hors du foyer de l'enquêté avec qui celui-ci a eu une ou plusieurs discussions à caractère personnel d'au moins cinq minutes, les discussions d'ordre strictement professionnel ou de service (avec un médecin, un commerçant,...) étant exclues.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Blanpain N. et Pan ké Shon J.-L., « À chaque étape de la vie, ses relations », *Données sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Blanpain N. et Pan ké Shon J.-L., « La sociabilité des personnes âgées », *Insee Première*, n° 644, mai 1999.
- ✓ Pan ké Shon J.-L., « Isolement relationnel et mal être », *Insee Première*, n° 931, novembre 2003.

1 - Répartition des contacts hebdomadaires par type d'interlocuteur

nombre moyen d'interlocuteurs par semaine



Source : Insee, enquête PCV Relations de la vie quotidienne et isolement, mai 1997.

2 - Interlocuteurs des personnes d'au moins 55 ans au cours d'une semaine

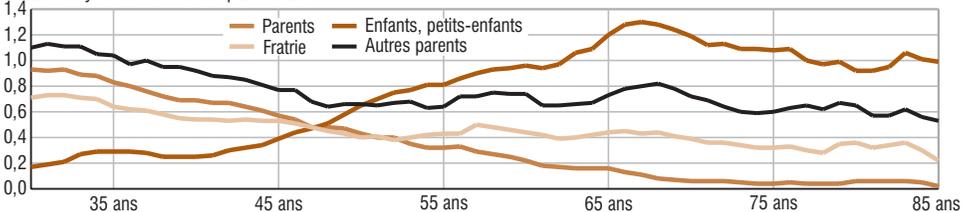
Âge	Sexe	Famille	dont parenté proche	dont autre parent	Amis	Voisins	Collègues	Commerçants et services	Autres	Total des interlocuteurs
55-59 ans	F	2,5	1,8	0,7	1,9	1,4	1,0	1,2	1,7	9,7
	M	2,3	1,6	0,7	1,8	1,0	1,1	0,7	1,3	8,2
60-64 ans	F	2,5	1,8	0,7	1,7	1,2	0,3	1,0	1,5	8,2
	M	1,9	1,3	0,6	1,6	1,3	0,4	0,9	1,3	7,4
65-69 ans	F	2,9	2,0	0,9	1,8	1,3	0,2	1,0	1,4	8,6
	M	2,4	1,6	0,8	1,7	1,2	0,2	0,9	1,2	7,6
70-74 ans	F	2,1	1,5	0,6	1,3	1,3	0,2	0,9	1,0	6,8
	M	2,4	1,7	0,7	1,8	1,4	0,2	0,9	1,0	7,7
75-79 ans	F	2,1	1,4	0,7	1,3	1,3	0,1	0,9	1,0	6,7
	M	1,8	1,2	0,6	1,4	1,2	0,2	0,9	1,0	6,5
80 ans ou +	F	2,0	1,4	0,6	0,9	0,9	0,0	0,7	0,6	5,1
	M	1,9	1,3	0,6	1,0	0,9	0,1	0,7	0,7	5,3
Ensemble des 55 ans ou +		2,3	1,6	0,7	1,6	1,2	0,3	0,9	1,2	7,5

Lecture : les femmes de 60 à 64 ans ont en moyenne 8,2 interlocuteurs par semaine, dont 1,7 sont des amis.

Source : Insee, enquête PCV Relations de la vie quotidienne et isolement, mai 1997.

3 - Contacts avec la parenté

nombre moyen d'interlocuteurs par semaine



Source : Insee, enquête PCV Relations de la vie quotidienne et isolement, mai 1997.

4 - Interlocuteurs au cours d'une semaine des personnes d'au moins 55 ans selon leur âge et nombre d'enfants

Âge	Nombre d'enfants	Parents	Enfants, petits-enfants	Fratrie	Autres parents	Total famille	Total des interlocuteurs
55-59 ans	0	0,2	0,1	0,5	0,4	1,2	8,1
	1	0,4	0,7	0,5	0,8	2,4	8,7
	2	0,2	1,2	0,4	0,8	2,6	9,2
	3	0,3	1,6	0,5	0,9	3,3	10,2
60-69 ans	0	0,1	0,1	0,5	0,8	1,5	8,5
	1	0,2	0,7	0,4	0,8	2,1	8,0
	2	0,1	1,2	0,3	0,6	2,2	7,7
70 ans ou plus	3	0,2	1,8	0,5	0,8	3,3	8,4
	0	0,0	0,2	0,3	0,6	1,1	5,8
	1	0,0	0,9	0,3	0,7	1,9	6,4
70 ans ou plus	2	0,1	1,1	0,3	0,6	2,1	6,3
	3	0,1	1,6	0,4	0,7	2,8	7,3
Ensemble		0,1	1,1	0,4	0,7	2,3	7,5

Lecture : les 55-59 ans ayant deux enfants parlent en moyenne avec 9 interlocuteurs (9,2) en une semaine dont un descendant (1,2).

Source : Insee, enquête PCV Relations de la vie quotidienne et isolement, mai 1997.

3.6 ENGAGEMENT ASSOCIATIF À PARTIR DE 60 ANS

Les personnes de 60 à 69 ans détiennent la palme de la participation associative : en 2002, 55 % d'entre elles adhèrent à une association, soit nettement plus que l'ensemble des Français de 15 ans ou plus (44 %). Dans leur ensemble, les personnes âgées adhèrent un peu plus (48 %) que la moyenne, un quart d'entre elles étant membres d'au moins deux associations (figure 1). Un certain nombre d'associations sont tournées de fait, essentiellement vers les seniors. C'est le cas des associations de personnes âgées ou des clubs du troisième âge : en 2002, 17 % des personnes d'au moins 60 ans et 22 % des personnes de 75 ans ou plus en font partie (figures 2 et 3). Cette pratique est révélatrice de l'émergence depuis les années soixante-dix de nouvelles aspirations chez les personnes qui, atteignant l'âge de la retraite en bonne santé et non dépourvues de ressources financières, souhaitent pratiquer des loisirs. En proposant essentiellement des activités d'animation, les clubs du troisième âge répondent bien à cette demande. Ils attirent en particulier les personnes ayant fait peu d'études ; les plus diplômés se tournent davantage vers des associations culturelles. Par ailleurs, plus des deux tiers de leurs adhérents sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 58 % de la population des seniors. Autres types d'associations accueillant essentiellement les plus âgés, les associations d'anciens combattants ou de classes d'années de naissance : une personne d'au moins 60 ans sur dix en fait partie.

Comme l'ensemble de la population, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont de plus en plus attirées par les associations de loisirs

et d'épanouissement personnel. En 2002, 8 % d'entre elles sont membres d'une association culturelle ou musicale, contre 6 % en 1997 ; le taux d'adhésion des cadres et des professions intermédiaires est nettement supérieur à la moyenne. Par ailleurs en 1999, 8 % des personnes de 60 ans ou plus étaient membres d'un club sportif, mais le taux d'adhésion chute fortement à partir de 70 ans.

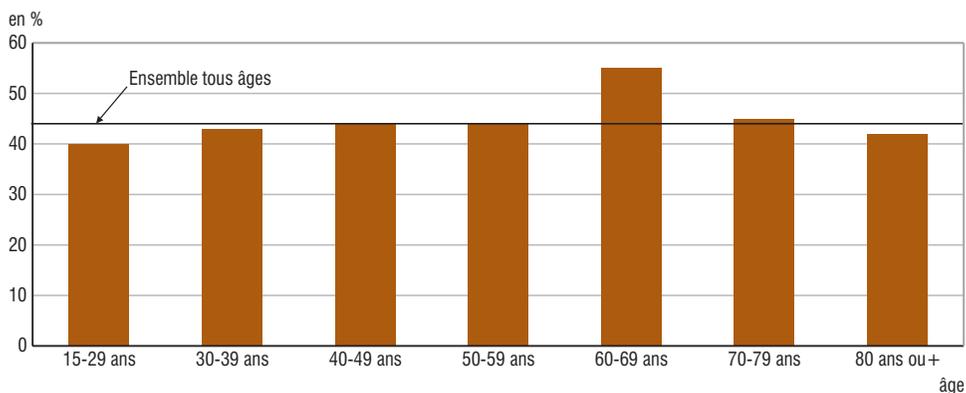
Parmi les autres associations ouvertes à tous, sans condition d'âge, les associations de locataires, propriétaires ou copropriétaires recueillaient en 1999 les adhésions de 8 % des seniors, celles à but humanitaire 6 % et les groupes religieux ou paroissiaux 5 %. Dans ce dernier cas, la participation des femmes d'au moins 65 ans s'avère prépondérante, elle concerne 7 % d'entre elles (figure 3). Dans tous ces types d'association, les « jeunes seniors » sont sur-représentés, notamment dans les deux premiers où les personnes âgées de 60 à 69 ans constituent, à elles seules, un cinquième de leurs effectifs.

Un adhérent d'au moins 60 ans sur cinq exerce des responsabilités au sein de son association soit un peu moins que les 40-59 ans. Les associations fréquentées par les personnes âgées sont, il est vrai, des structures qui comptent plus de simples adhérents que les autres. Seule exception, les groupes religieux ou paroissiaux dans lesquels les responsabilités sont majoritairement assumées par des adhérents âgés. Ceux qui exerçaient auparavant des fonctions d'encadrement sont plus nombreux que les autres adhérents à avoir une responsabilité dans leur association. Près du tiers des seniors qui font partie d'associations s'y consacrent au moins une fois par semaine.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Fourel C. et Loisel J.-P. « Huit Français sur dix concernés par la vie associative », *Consommation et modes de vie*, n° 133, Crédoc, 1999.
- ✓ Michaudon H., « L'engagement associatif après 60 ans », *Insee Première*, n° 737, septembre 2000.
- ✓ Febvre M. et Muller L., « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première*, n° 920, septembre 2003.
- ✓ Febvre M. et Muller L., « La vie associative en 2002 - 12 millions de bénévoles », *Insee Première*, n° 946, février 2004.

1 - Taux d'adhésion à au moins une association selon l'âge



Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête PCV d'octobre 2002.

2 - Taux d'adhésion des 60 ans ou plus aux différents types d'associations

Type d'association	1999
Personnes âgées ou clubs du troisième âge	17*
Anciens combattants ou classes d'année de naissance	10
Locataires, propriétaires ou copropriétaires	8
Clubs sportifs	8
Culturelle ou musicale	8*
À but humanitaire	6
Retraités d'une entreprise**	6
Groupe religieux ou paroissial	5

* Données de 2002.
 ** Le taux d'adhésion à ce type d'association est calculé sur les anciens actifs.

Source : Insee, enquête PCV d'octobre 1999.

3 - Taux d'adhésion selon le sexe à 3 types différents d'association

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15 ans ou plus	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 ans ou plus	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 ans ou plus	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
Association de personnes âgées ou club de troisième âge									
2002	3,4	17,9	20,6	5,8	19,3	22,2	4,7	17,3	21,6
1997	3,6	18,0	18,9	5,5	17,7	22,0	4,6	16,6	20,9
Association culturelle ou musicale									
2002	7,5	7,5	6,2	8,4	9,0	5,7	8,0	8,3	5,9
1997	6,6	5,3	1,6	7,0	5,9	3,4	4,8	6,2	2,7
Groupe religieux ou paroissial									
2002	2,1	3,2	3,0	4,3	6,9	5,0	3,2	5,1	4,3
1997	3,4	4,9	3,7	4,9	6,7	8,0	4,2	5,6	6,4

Source : Insee, enquêtes PCV d'octobre 1997 et 2002.

3.7 PARTICIPATION ÉLECTORALE

En mars 2004, 9,4 millions de personnes âgées d'au moins 65 ans étaient inscrites sur les listes électorales. Le taux moyen de participation aux trois scrutins de 2004 (élections régionales à deux tours et européennes à un seul tour) varie en fonction de l'âge (*figure 1*). Le taux de participation maximal se situe dans la tranche d'âge 60-69 ans : il atteint 69 % aux scrutins de 2004. Au-delà, la participation diminue rapidement.

La participation féminine, qui est semblable à celle des hommes avant 65 ans, est plus faible au-delà (*figure 2*). Passé 65 ans, si la proportion d'intermittents du vote est peu différenciée selon le sexe, il n'en va pas de même de la participation systématique – et *a fortiori* de l'abstention systématique – et l'écart se creuse avec l'âge. Ainsi, chez les 70-74 ans, la proportion de participants systématiques est de 45 % chez les femmes contre 52 % chez les hommes. À 85-89 ans, l'écart dépasse 10 points (23 % pour les femmes contre 36 % pour les hommes).

Les raisons de cet écart sont multiples. Une première explication tient au profil socio-économique (niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle) différent des hommes et des femmes. La participation augmente en effet avec le niveau de diplôme et avec la place occupée dans la hiérarchie sociale. À

niveau de diplôme et catégorie socioprofessionnelle donnés, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit mais reste cependant significatif.

Une autre piste est celle de l'effet d'entraînement exercé par le conjoint, que traduit la plus forte participation des personnes mariées par rapport aux non mariées. Or, à âge égal, les femmes sont plus souvent veuves que les hommes. Mais, là encore, la prise en compte de l'état matrimonial n'annule pas complètement l'écart.

La dégradation de l'état de santé avec l'âge est aussi susceptible de faire plus fréquemment obstacle au vote féminin qu'au vote masculin. À âge égal, les femmes sont en effet plus souvent dépendantes que les hommes. Par ailleurs, compte tenu de l'écart d'âge entre conjoints, les hommes ont plus souvent une conjointe valide, éventuellement apte à voter par procuration pour eux.

En dehors de ces explications liées au mode de vie et à l'autonomie qui en découle, on ne peut exclure que l'inégale participation des hommes et des femmes de ces générations traduise plus simplement un intérêt différent pour la vie politique. Une partie de ces femmes s'était pourtant montrée jadis très attachée au droit de vote, mais elles ne sont pas assez nombreuses pour compenser la tendance inverse à l'abstention.

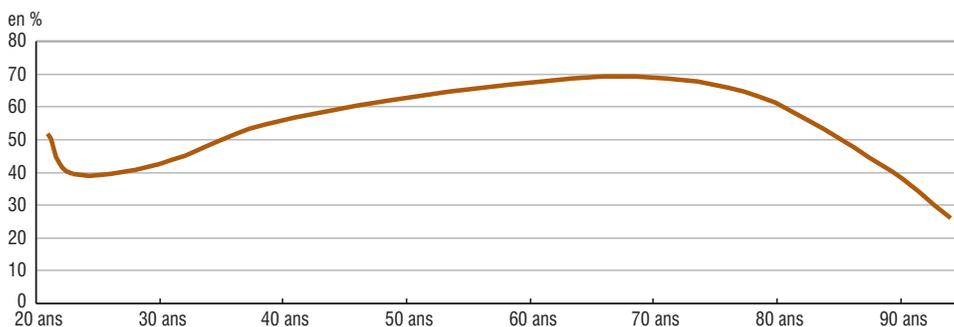
DÉFINITIONS

- ✓ **Taux moyen de participation** : rapport entre le nombre de scrutins auxquels un électeur a effectivement voté au nombre de scrutins auxquels il pouvait participer.
- ✓ **Électeur intermittent** : personne qui a voté au moins une fois mais qui s'est abstenue à au moins un scrutin.

POUR EN SAVOIR PLUS

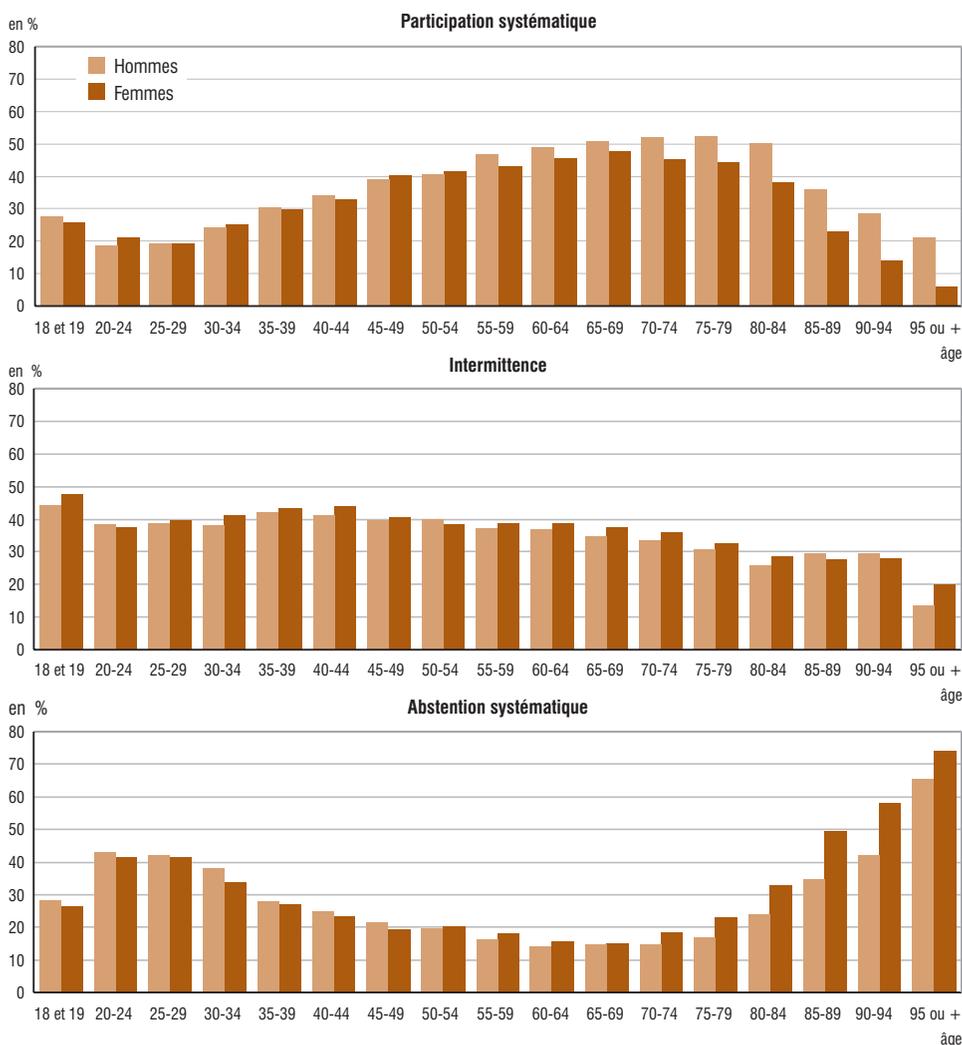
- ✓ Désesquelles A., « La participation électorale au printemps 2004 : un électeur inscrit sur quatre s'est abstenu à tous les scrutins », *Insee Première*, n° 997, décembre 2004.

1 - Taux moyen de participation selon l'âge aux scrutins de 2004



Source : Insee, enquête sur la participation électorale en 2004.

2 - Comportement électorale en 2004 selon le sexe et l'âge



Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2004.

3.8 PRATIQUE RELIGIEUSE

De 1997 à 2003, la **pratique religieuse régulière** a globalement continué de s'éroder. Si cette baisse ne concerne pas tous les âges, notamment les 15 à 39 ans, au-delà de 40 ans la baisse est générale (*figure 1*). *A contrario*, le nombre de personnes ne déclarant ni pratique, ni sentiment d'appartenance, qu'elles soient athées ou agnostiques, a dans le même temps continué de croître dans toutes les tranches d'âge, sauf chez les 60 ans ou plus où leur part reste stable à un niveau relativement faible.

La baisse de la pratique religieuse régulière des personnes âgées concerne surtout les femmes mais leur niveau de pratique reste nettement supérieur à celui des hommes, quel que soit l'âge (*figure 2*). Le recul de la déclaration d'**absence de pratique** et de

sentiment d'appartenance est général chez les hommes, alors que chez les femmes il se limite aux personnes âgées de 60 à 64 ans. Les différences de comportement selon le sexe tendent donc à s'estomper.

Cependant, si les hommes adoptent le même comportement vis-à-vis de la religion qu'ils soient ou non diplômés, il n'en est pas de même pour les femmes : leur taux de pratique est d'autant plus faible qu'elles sont plus diplômées. En outre, le fait d'être ou d'avoir été propriétaire exploitant est également déterminant : la proportion de pratiquants réguliers ou occasionnels est beaucoup plus élevée que celle des non-pratiquants chez les anciens agriculteurs comparés aux autres catégories socioprofessionnelles. Enfin, les étrangers se déclarent pratiquants beaucoup plus fréquemment que les Français.

DÉFINITION

✓ **Pratique religieuse** : il n'y a pas de critère objectif pour déterminer ce que représente la pratique pour chaque religion. Le caractère régulier ou occasionnel de sa pratique religieuse est donc laissé à l'appréciation de l'enquêté.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Niel X., « L'état de la pratique religieuse en France », *Insee Première*, n° 570, 1998.
- ✓ Lambert Y., « La religion en France des années soixante à nos jours », Insee, *Données sociales - La société française*, 2002.
- ✓ Lambert Y., « Religion : l'Europe à un tournant », in *Les valeurs des Européens : les tendances de long terme*, Futuribles : analyse et prospective, n° 277, 2002.

1 - Évolution de la pratique religieuse par âge

en %

	Pratique religieuse régulière				Ni pratique, ni sentiment d'appartenance			
	1997		2003		1997		2003	
	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes
15-24 ans	8,5	10,5	9,4	10,0	36,4	33,1	40,7	35,1
25-39 ans	8,6	9,7	9,3	10,9	29,6	26,5	34,8	30,3
40-59 ans	14,0	15,5	11,1	13,3	20,8	16,6	27,1	22,8
60 ans ou +	27,4	33,9	22,6	26,1	14,8	11,4	14,2	12,7
Ensemble	15,0	18,5	13,3	15,8	24,3	20,3	27,9	23,7

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2003, 15,8 % des femmes déclarent une pratique religieuse régulière.

Source : Insee, enquêtes PCV, octobre 1997 et 2003.

2 - Pratique religieuse des personnes âgées en 1997 et 2003

en %

	Hommes			Femmes			Ensemble de la population
	60-64 ans	65-74 ans	75 ans ou plus	60-64 ans	65-74 ans	75 ans ou plus	
Pratique religieuse régulière							
2003	15,4	18,6	18,5	21,4	23,4	31,5	13,3
1997	15,9	18,9	19,1	28,1	28,7	43,6	15,0
Pratique religieuse occasionnelle, hors mariage, baptême et enterrement							
2003	22,0	21,5	24,2	24,7	26,4	21,6	19,5
1997	29,5	21,9	24,9	27,6	28,1	17,9	23,1
Pas de pratique, mais le sentiment d'appartenir à une religion							
2003	49,1	40,8	37,7	40,2	34,4	32,5	37,3
1997	39,2	34,2	31,6	28,7	30,4	28,3	35,7
Ni pratique, ni sentiment d'appartenance							
2003	12,4	17,1	18,1	10,4	14,1	12,4	27,9
1997	15,4	21,4	20,3	14,1	11,9	9,3	24,3
Ne sait pas ou préfère ne pas répondre							
2003	1,1	2,0	1,5	3,3	1,7	2,0	2,0
1997	0,0	3,6	4,1	1,5	0,9	0,9	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquêtes PCV, octobre 1997 et 2003.

3.9 VÉCU DU PASSAGE À LA RETRAITE

Près de quatre retraités sur dix considèrent que le moment de leur départ à la retraite s'inscrit dans une période plutôt positive de leur vie et un sur deux estime que cette période n'était ni bonne ni mauvaise (figure 1). Les difficultés de revenus ne s'accompagnent pas forcément d'un sentiment négatif : seuls 38 % des retraités qui déclarent que la retraite est une période où ils ont manqué d'argent portent une appréciation globale négative.

Les chances de ressentir le passage à la retraite comme une période positive varient surtout en fonction de la situation familiale et de l'état de santé (figure 2). Ainsi, c'est le cas de 42 % des personnes qui vivent en couple au moment où elles prennent leur retraite, contre 28 % de celles qui ne vivent pas en couple. Il en va de même pour les personnes ayant des petits-enfants au moment de leur départ en retraite : 40 % considèrent que c'est une période positive, contre 34 % pour celles qui n'en ont pas. Par ailleurs, les personnes qui, au moment de leur départ à la retraite, avaient des problèmes importants de santé ayant des conséquences sur leur vie quotidienne considèrent que cette période est négative deux fois plus souvent que les autres.

Le jugement porté sur le passage à la retraite est plus souvent positif lorsqu'on est satisfait du moment de son départ : quatre retraités sur dix considèrent alors qu'ils traversent une

période plutôt positive. C'est seulement le cas d'un tiers de ceux qui auraient préféré partir plus tôt ou plus tard.

Plutôt que se référer à leur ancienne profession, sept retraités sur dix se sentent « retraités tout simplement » (figure 3). Un peu plus de deux retraités sur dix se sentent « retraités de leur ancienne profession ». Très peu (4 %) s'identifient directement à leur ancienne profession et déclarent se sentir avant tout médecin, instituteur, vendeuse, plombier, etc. Les retraités âgés de moins de 60 ans sont moins nombreux à se considérer retraités, sans référence à leur profession antérieure : 56 % contre 71 % dans l'ensemble. Cela s'explique en partie par le fait que leur départ à la retraite est plus récent. Mais surtout, ils sont plus souvent en préretraite et traversent une période transitoire entre la vie professionnelle et la retraite. Au-delà de 60 ans, l'âge n'intervient pas sur le fait de se sentir ou non retraité. Après quelques années de retraite, la vie professionnelle est suffisamment éloignée pour que l'on ne s'identifie plus à son ancienne profession.

Un retraité sur quatre cite « la profession ou le statut professionnel » parmi les trois thèmes qui permettent le mieux, selon lui, de le définir. Les retraités se distinguent ainsi nettement des personnes ayant un emploi car plus de la moitié de ces dernières citent leur profession parmi les trois thèmes qui les définissent le mieux.

DÉFINITION

✓ **Retraités** : les retraités considérés ici sont les personnes ayant déclaré être retraitées, retirées des affaires ou préretraitées, à condition qu'elles aient décrit au moins une période d'activité professionnelle dans la partie biographique de l'enquête.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Cloarec N., « Les passages de l'emploi à la retraite », *Premières synthèses*, Dares, n° 05-1, 2000.
- ✓ Gaullier X., « Retraites, préretraites et temps de la vie », *Droit social*, n° 2, février 2002.
- ✓ Taddei D., « Retraites choisies et progressives », *Rapport au Premier ministre*, Documentation française, 2000.
- ✓ « Les opinions des Français en matière de retraites en 2000 et 2002 », *Études et Résultats*, n° 210, Drees, décembre 2002.
- ✓ Crenner E., « Être retraité : tourner la page du travail », *Insee Première*, n° 979, juillet 2004.

1 - Appréciation globale et financière sur la période correspondant au départ à la retraite

en %

Appréciation sur le plan des revenus	Appréciation globale sur la période			
	Bonne	Mauvaise	Ni bonne, ni mauvaise	Total
Bonne période	73	7	20	100
Mauvaise période	27	38	35	100
Ni bonne, ni mauvaise	19	7	74	100
Ensemble	39	9	52	100

Champ : personnes se définissant comme retraitées.

Lecture : parmi les retraités qui considèrent que la période correspondant à leur départ à la retraite est une mauvaise période sur le plan des revenus, 38 % considèrent que c'est une période globalement mauvaise.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités 2003.

2 - Appréciation globale sur la période du passage à la retraite selon la situation familiale et l'état de santé

en %

Situation au moment du départ à la retraite	Appréciation globale sur la période			
	Bonne	Mauvaise	Ni bonne, ni mauvaise	Total
En couple				
Oui	42	7	51	100
Non	28	16	56	100
A des petits-enfants				
Oui	40	10	50	100
Non	34	7	59	100
État de santé				
Problèmes de santé importants ayant des conséquences sur la vie quotidienne	38	15	47	100
Sans problème de santé important	39	7	54	100
Ensemble	39	9	52	100

Champ : personnes se définissant comme retraitées.

Lecture : 42 % des retraités vivant en couple au moment de leur départ à la retraite estiment que le passage à la retraite correspond pour eux à une bonne période.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités 2003.

3 - Se sentir retraité selon l'âge et la durée de la retraite

en %

	Aujourd'hui vous sentez-vous avant tout* :				
	« Votre dernière profession »	« Votre dernière profession » retraité	Retraité tout simplement	Rien de tout cela	Total
Âge au moment de l'enquête					
Moins de 60 ans	9	25	56	10	100
De 60 à 69 ans	4	19	74	3	100
De 70 à 79 ans	4	21	71	4	100
80 ans ou plus	5	27	65	3	100
Durée depuis le départ à la retraite					
Moins de 6 années	5	24	66	5	100
De 6 à 9 années	5	20	73	2	100
De 10 à 19 années	3	21	73	3	100
20 années ou plus	5	20	69	6	100
Ensemble	4	21	71	4	100

* La question posée dépend de la dernière profession exercée. Par exemple, pour un boulanger la question est : « Vous sentez-vous avant tout, boulanger, boulanger retraité ou retraité tout simplement ? ».

Champ : personnes se définissant comme retraitées.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités 2003.

3.10 ÂGE À LA LIQUIDATION DE LA RETRAITE

Les âges de liquidation de la retraite des pensionnés du régime général et du régime des fonctionnaires sont sensiblement différents, avec des effets spécifiques selon le sexe. Et l'âge de liquidation ne se confond pas avec l'âge de la retraite, notamment dans le cas des préretraites, massives dans le privé.

Les personnes nées en 1934 ont été ici prises en exemple. Parmi les **unipensionnés du régime général**, anciennes salariées du secteur privé, plus d'un tiers (36 %) ont demandé leur retraite à 65 ans ou après, tandis que 52 % ont liquidé leurs droits dès l'âge minimum, à 60 ans (*figure 1*). En revanche, les liquidations tardives n'ont concerné qu'un très faible pourcentage des hommes (4 %), et la grande majorité d'entre eux (86 %) sont partis en retraite dès 60 ans. L'âge moyen de retraite des femmes unipensionnées du régime général (62,1 ans) est ainsi supérieur de 1,7 an à celui des hommes (60,4 ans).

Le profil particulier des âges à la liquidation pour les femmes, qui présente deux « pics » à 60 et 65 ans, peut s'expliquer par les règles de calcul de la pension (*figure 2*). Au régime général, en cas de carrière incomplète, le montant de la retraite est proportionnel au nombre de trimestres validés, mais subit en sus une décote en cas de départ avant 65 ans. Les femmes, dont beaucoup ont effectué de courtes carrières, sont ainsi souvent contraintes d'attendre 65 ans pour liquider leurs droits si elles veulent éviter une diminution importante de leur retraite.

À l'opposé, chez les **fonctionnaires civils unipensionnés** nés en 1934, les femmes ont

demandé leur retraite en moyenne plus tôt que les hommes, soit 57,3 ans contre 59,0 ans (*figure 2*). Une plus faible proportion d'entre elles ont liquidé leur pension à 61 ans ou après (15 % contre 25 % des hommes), et une plus importante avant 60 ans (54 % contre 40 %). Une partie des départs précoces chez les femmes est le fait de mères de trois enfants ou plus, utilisant la possibilité de prendre leur retraite tôt, après au minimum 15 ans de service, quel que soit leur âge. Avec la montée en charge de la réforme Fillon qui instaure pour les fonctionnaires, comme c'était le cas dans le privé, un système de décote en cas de départ anticipé avec une carrière incomplète, les femmes fonctionnaires seront sans doute amenées à différer leur départ en retraite.

Parmi l'ensemble des **retraités tous régimes**, les femmes nées en 1934 ont liquidé leurs droits en moyenne deux ans plus tard que les hommes, à 61,3 ans contre 59,2 ans. D'une part, les femmes retraitées comprennent une part élevée d'anciennes salariées du secteur privé. D'autre part, parmi les hommes, il y a davantage de retraités appartenant aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, ...) et d'anciens militaires ou mineurs qui peuvent liquider leur retraite tôt, souvent bien avant 60 ans. Les militaires et les mineurs continuent souvent à travailler dans une seconde profession. En excluant ces cas de cumul emploi-retraite, l'âge moyen de liquidation des hommes est un peu plus élevé (59,7 ans), et donc inférieur d'un an et demi seulement à celui des femmes.

DÉFINITIONS

- ✓ **Unipensionnés** : retraités qui n'ont cotisé qu'à un seul régime de base. Ils peuvent percevoir en sus de leur retraite de base des retraites complémentaires.
- ✓ **Polypensionnés** : à la suite d'un changement de statut ou d'activité au cours de leur vie professionnelle, ces retraités ont cotisé à plusieurs régimes de base.
- ✓ **Âge de liquidation** : âge où la personne demande pour la première fois à bénéficier des droits à la retraite pour lesquels elle a cotisé pendant sa vie active. Pour les polypensionnés ayant eu des activités relevant de régimes de retraite différents, il peut y avoir décalage temporel entre les différentes demandes de liquidation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Coeffic N., « L'âge de liquidation des droits à la retraite de la génération 1934 », *Études et Résultats*, n° 237, Drees, 2003.
- ✓ Bonnet C., Buffeteau S. et Godefroy P., « Retraite : vers moins d'inégalités entre hommes et femmes ? », *Population et Sociétés*, n° 401, Ined, mai 2004.

1 - Âge moyen à la première liquidation de la retraite selon le régime principal de retraite pour la génération née en 1934

Régime de base (unique pour les unipensionnés ou principal* pour les polypensionnés)	Répartition des retraités (en %)	Répartition par âge de liquidation (en %)				Âge moyen à la première liquidation (en années)
		< 60 ans	60 ans	61-64 ans	65-66 ans	
Femmes, dont :	100,0	6	53	12	29	61,3
Unipensionnées						
Régime général (salariées du privé)	59,0	0	52	12	36	62,1
Fonction publique civile**	6,3	54	31	12	3	57,3
Polypensionnées						
Régime général (salariées du privé)	12,5	1	51	14	34	62,0
Fonction publique civile**	6,3	33	47	15	5	58,9
Unipensionnées et polypensionnées						
Régimes spéciaux	0,8	ns	ns	ns	ns	ns
Agricultrices	10,7	0	79	12	9	60,7
Artisanes ou commerçantes	1,7	0	47	29	24	61,8
Hommes, dont :	100,0	15	71	10	4	59,2
Unipensionnés						
Régime général (salariés du privé)	36,4	0	86	10	4	60,4
Fonction publique civile**	4,5	40	35	16	9	59,0
Polypensionnés						
Régime général (salariés du privé)	21,0	5	80	11	4	59,8
Fonction publique civile**	6,5	35	53	10	2	58,7
Unipensionnés et polypensionnés						
Régimes spéciaux	5,3	95	4	1	0	54,5
Militaires***	3,1	98	1	1	0	46,7
Agriculteurs	9,5	1	87	10	2	60,3
Artisans ou commerçants	5,6	0	71	22	7	60,7
Professions libérales***	0,8	ns	ns	ns	ns	ns

* Les polypensionnés sont ici classés selon leur régime de base principal, celui où ils ont validé au moins la moitié de leurs trimestres d'assurance. L'âge de leur première liquidation n'est pas nécessairement celui de la liquidation dans leur régime principal.

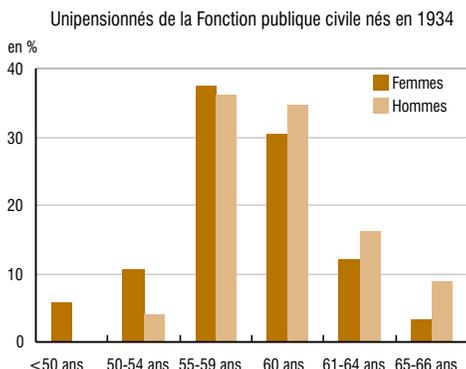
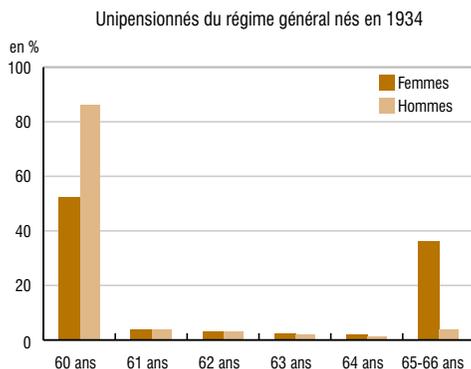
** État, Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, Fond spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

*** Non isolés pour les femmes en raison de leur petit nombre.

Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2001, nés en 1934 (âgés de 66 ans).

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

2 - Distribution de l'âge à la liquidation de la retraite



Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2001, nés en 1934 (âgés de 66 ans) et unipensionnés.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

3.11 INSÉCURITÉ

Les personnes âgées déclarent nettement moins souvent que les autres être préoccupées par un manque de sécurité dans leur quartier ou commune (figure 1) : seules 10 % l'invoquent en 2004 parmi d'autres problèmes proposés (bruit, pollution, transports en commun, manque de commerces). Pour une part ce résultat s'explique par le fait que les personnes âgées vivent plus souvent à la campagne où ce genre de préoccupation est rarement exprimé.

En revanche, les personnes âgées ont plus souvent le sentiment d'être en insécurité à leur domicile que les autres (figure 2). L'intensité de ce sentiment est en fait fortement liée au sexe de la personne âgée et à un degré moindre à sa situation matrimoniale : 15,7 % des femmes âgées sans conjoint vivant avec elles ont ce sentiment de temps en temps, voire souvent sur la période 1997-2004,

contre seulement 5,4 % des hommes vivant en couple.

En moyenne sur la période 1997-2003, seulement 3 % des personnes d'au moins 65 ans déclarent avoir été victimes d'au moins un vol dans les lieux publics au cours des deux années précédant l'enquête. La nette différence avec les personnes de moins de 65 ans, notamment chez les hommes, vient sans doute du fait que les 15-64 ans fréquentent plus souvent les lieux publics, sans compter les vols commis sur le lieu de travail (figure 3).

Sur la même période, un peu moins de 3 % des personnes âgées interrogées déclarent avoir subi une agression. Les personnes jeunes sont plus souvent victimes d'agressions que les plus âgées (figure 4). Ces dernières qui vivent plus souvent à la campagne et sortent moins y sont moins exposées.

DÉFINITION

✓ **Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (PCV)** : ce dispositif fournit des indicateurs sociaux. Pour les résultats portant sur de faibles effectifs, on a préféré raisonner sur l'ensemble de la période 1997-2004 afin de grossir l'échantillon. Le volet « victimation » permet de recenser et de caractériser les faits subis par les individus au cours d'une période de référence. Ces statistiques diffèrent de celles du ministère de l'Intérieur qui reflètent davantage l'activité policière en recensant d'une part des faits faisant l'objet d'une plainte (moins d'un fait sur deux déclarés à l'enquête victimation) et d'autre part des faits sans victimes directes (environ un tiers de la statistique policière).

Les questions retenues ici étaient ainsi libellées lors de l'enquête de janvier 2004 :

pour le graphique 1 : « Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus : le bruit, la pollution, le manque de commerces ou d'équipements, les transports, le manque de sécurité, autre ? » ;

pour le graphique 2 : « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile : oui souvent, oui de temps en temps, rarement, jamais ? » ;

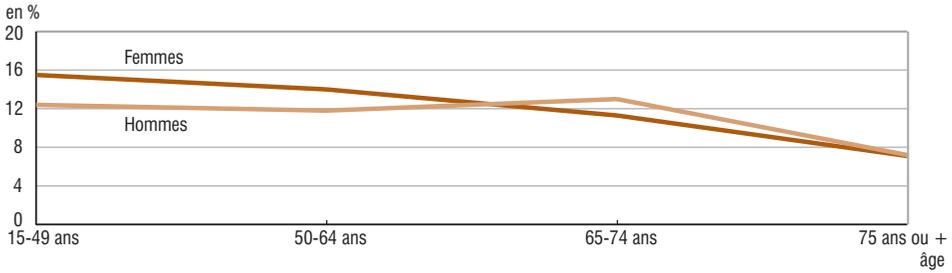
pour le graphique 3 : « En 2002 ou 2003, avez-vous été victime personnellement de vols en dehors des cambriolages et des vols de voiture (ex : vol de sac à main, de portefeuille, dans un lieu public ou sur le lieu de travail) ? » ;

pour le graphique 4 : « En 2002 ou 2003, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ? ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Crenner E., « Insécurité et sentiment d'insécurité », *Insee Première*, n° 501, décembre 1996.
- ✓ Crenner E., « Insécurité et préoccupations sécuritaires », *Données Sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Michaudon H., « Le cadre de vie des plus de soixante ans », *Insee Première*, n° 760, février 2001.
- ✓ Aubusson B., Lalam N., Padiou R., Zamora P., « Les statistiques de la délinquance », *France, Portrait Social*, Insee, édition 2002-2003.
- ✓ Thomas H., Scodellaro C., Dupré-Lévêque D., « Perceptions et réactions des personnes âgées aux comportements maltraitants : une enquête qualitative », *Études et Résultats*, n° 370, janvier 2005.

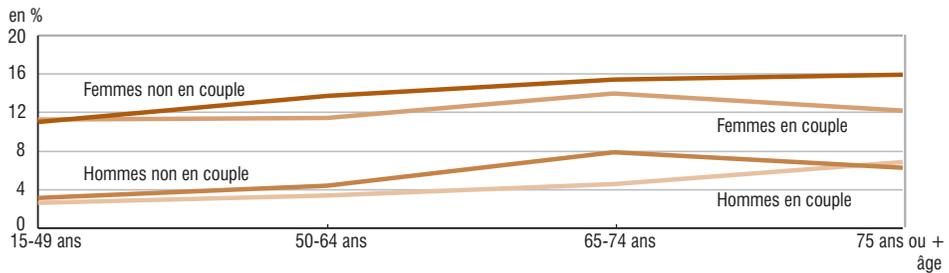
1 - Préoccupation de sécurité dans le quartier ou la commune



Lecture : 13 % des hommes de 65 à 74 ans se déclarent préoccupés par un manque de sécurité dans leur quartier ou leur commune.

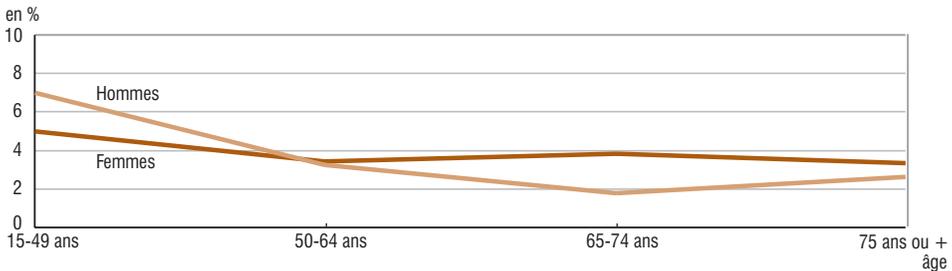
Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, 1997-2004.

2 - Sentiment d'insécurité au domicile perçu de temps en temps ou souvent



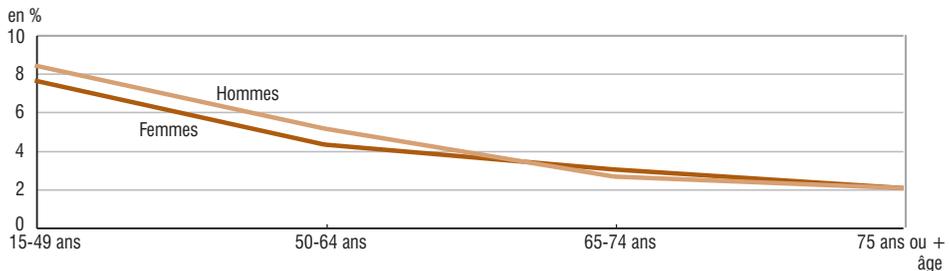
Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, 1997-2004.

3 - Victime de vol durant les deux dernières années



Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, 1997-2004.

4 - Victime d'agression au cours des deux dernières années



Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, 1997-2004.

3.12 EMPLOI DU TEMPS

Pour les personnes âgées d'au moins 60 ans, le gain journalier moyen induit par la cessation presque totale d'activité rémunérée est d'environ 5 heures. Il se reporte en partie sur la satisfaction des besoins physiologiques et la tenue du ménage, qui prennent plus de temps aux personnes âgées qu'aux autres. Le reste du temps libéré est consacré pour une grande part à regarder la télévision (*figure 1*). Les seniors, surtout s'ils sont très âgés, ont souvent l'habitude de se reposer ou de faire la sieste dans l'après-midi pendant plus d'une heure en moyenne ; c'est le cas d'une personne âgée sur deux. Une autre nécessité, majoritairement supportée par ceux qui sont en mauvaise santé, prend une plus grande importance avec l'âge : une personne âgée sur dix passe près d'une heure par jour aux soins médicaux. Au total le **temps « physiologique »** occupe nettement plus de la moitié de la journée des seniors.

Les seniors passent beaucoup plus de temps que les actifs de moins de 60 ans à faire la cuisine et à tenir leur ménage : 20 minutes de plus par jour pour les hommes et 50 pour les femmes (hormis bricolage et couture). L'âge n'explique peut-être pas tout : les générations anciennes avaient en effet davantage qu'aujourd'hui l'habitude de cuisiner. Le partage

des tâches ménagères entre maris et femmes n'est donc pas sensiblement modifié par le fait que les hommes, une fois à la retraite, disposent de plus de temps.

Le **temps libre** au sens large double presque. Les seniors accordent beaucoup plus de temps que les actifs à la télévision (soit une heure et quart en moyenne de plus) mais aussi aux semi-loisirs : jardinage, bricolage, entretien des véhicules, soins aux animaux, couture, pâtisserie (les hommes une heure de plus, les femmes une demi-heure). Les relations sociales, la promenade, la pêche et la chasse et surtout la lecture bénéficient également de ce temps libre de plus.

En treize ans (de 1986 à 1999), le temps des seniors consacré au sommeil et aux soins personnels d'une part, et aux travaux ménagers d'autre part s'est réduit (*figure 2*). Ce temps libéré s'est donc reporté sur les loisirs et la sociabilité, et la télévision a été la principale bénéficiaire de cet excédent. Pendant le même temps, certaines autres activités de loisir se sont également développées telles la promenade, la pêche et la chasse, la pratique associative ou encore les jeux, alors que se réduisait le temps passé en conversation ou à faire son courrier, habitudes qui tendent à prendre moins d'importance.

DÉFINITION

✓ **Enquête Emploi du temps 1998-1999** : les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont été interrogées de février 1998 à février 1999 ont répondu aux questions et rempli un carnet d'emploi du temps découpé en unités de 10 minutes (5 minutes à l'enquête 1985-1986). Ils devaient consigner toutes leurs activités au cours d'une journée dans ce carnet-journal. Les durées sont des temps moyens calculés sur un échantillon représentatif de la population et portent sur toute la semaine du lundi au dimanche.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L., « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de temps libre », *Insee Première*, n° 675, octobre 1999.
- ✓ Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L., « Enquête Emploi du temps 1998-1999, description des activités quotidiennes », *Insee Résultats, Consommation Modes de vie*, n° 101-102, janvier 2000.
- ✓ Michaudon H., « La retraite ou le temps des loisirs », *France, Portrait social 2001-2002*, Insee.

1 - Une journée moyenne selon le sexe et l'âge en 1998

en heures et minutes par jour

Emplois du temps	Actifs occupés de moins de 60 ans		Ensemble des personnes de 60 ans ou plus		dont personnes de 75 ans ou plus	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Temps physiologique	11h22	11h36	13h03	13h01	13h48	13h53
Sommeil, repos, toilette, soins	9h06	9h28	10h39	10h49	11h27	11h45
Repas (y compris hors domicile)	2h16	2h08	2h24	2h12	2h21	2h08
Temps professionnel / formation	5h44	4h33	.5	.1	.2	.1
Temps domestique	1h14	3h24	1h54	4h09	1h40	3h22
dont cuisine, vaisselle, ménage, linge	.33	2h16	.53	3h06	.52	2h46
courses	.21	.33	.38	.33	.36	.27
Temps libre	4h28	3h19	8h22	6h22	8h08	6h28
dont semi-loisirs*	.45	.20	1h51	.48	1h22	.40
sociabilité	.47	.43	.58	1h00	.46	1h00
télévision	1h45	1h22	3h01	2h51	3h18	2h59
lecture (presse et livres)	.16	.17	.51	.41	1h07	.52
promenade, pêche, chasse	.18	.14	.44	.25	.41	.20
sports	.10	.5	.10	.2	.8	.1
Trajets divers	1h12	1h08	.36	.27	.22	.16

* Les semi-loisirs (jardinage, bricolage, entretien des véhicules, soins aux animaux, travaux d'aiguille, confection de conserves, gâteaux, confitures) ont été comptabilisés ici comme faisant partie du temps libre et non du temps domestique.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 1998-1999.

2 - Une journée moyenne des personnes âgées inactives en 1986 et 1998

en heures et minutes par jour

Emplois du temps	65-74 ans				75 ans ou plus			
	hommes		femmes		hommes		femmes	
	1986	1998	1986	1998	1986	1998	1986	1998
Temps physiologique	13h10	12h49	12h46	12h37	14h17	13h48	14h20	13h53
Sommeil, repos, toilette, soins	10h54	10h25	10h50	10h23	12h11	11h27	12h24	11h45
Repas à domicile	2h03	2h07	1h47	2h00	1h53	2h09	1h47	1h57
Repas hors domicile	.13	.17	.9	.14	.12	.12	.9	.11
Formation	.10	.14	.0	.4	.3	.2	.0	.1
Travaux domestiques	4h41	4h32	6h21	5h49	3h47	3h24	4h56	4h18
dont cuisine, vaisselle, ménage	.58	.55	3h10	3h11	1h09	.50	2h48	2h33
trajets divers	.45	.37	.37	.27	.33	.22	.22	.16
courses	.27	.51	.29	.44	.20	.36	.17	.27
jardinage, soins aux animaux	1h22	1h01	.30	.25	.56	.55	.25	.18
couture, bricolage	.31	.50	.37	.25	.15	.27	.25	.22
gros travaux, rangements	.27	.10	.17	.4	.25	.7	.16	.3
entretien du linge	.2	.3	.26	.22	.4	.2	.20	.13
Loisirs	5h59	6h25	4h53	5h30	5h53	6h46	4h44	5h48
dont télévision	2h38	2h56	2h19	2h52	2h33	3h18	2h08	2h59
conversation, courrier	.34	.18	.31	.18	.28	.21	.26	.22
lecture	1h04	.46	.34	.37	1h03	1h07	.45	.52
visites, réceptions (sans repas)	.17	.22	.28	.27	.15	.16	.29	.24
promenade, pêche, chasse	.38	.48	.19	.27	.34	.41	.15	.20
jeux	.15	.26	.16	.20	.17	.24	.9	.20
sports	.5	.9	.1	.2	.9	.8	.0	.1
disques, radio	.8	.8	.7	.4	.12	.10	.8	.6
penser, réfléchir	.7	.7	.7	.6	.14	.12	.17	.11
pratique associative	.7	.16	.4	.10	.3	.6	.2	.6

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999.

3.13 PERSONNES ÂGÉES ET AUDIOVISUEL

La **télévision** tient un rôle à part chez les personnes âgées. Ce sont elles qui la regardent le plus, notamment les femmes âgées : en 2002, elles sont plus d'une sur trois à la regarder plus d'une fois par jour contre un homme âgé sur quatre, et seulement une personne âgée sur vingt la regarde moins d'une fois par jour (*figure 1*). Néanmoins, les ménages âgés sont moins que les autres abonnés aux chaînes payantes, exception faite des ménages très jeunes (*figure 2*).

L'écoute de la **radio** est une activité qui, jusqu'à 60 ans, varie peu en fonction de l'âge, les hommes étant un peu plus nombreux que les femmes à la pratiquer quotidiennement. Les personnes âgées d'au moins 65 ans sont

beaucoup plus nombreuses à déclarer ne jamais écouter la radio (25 %) que les personnes plus jeunes (9 %).

Écouter des disques ou des cassettes de musique est une pratique qui varie fortement avec l'âge. Les différences sont très importantes entre les 15-25 ans qui écoutent presque tous de la musique quotidiennement (80 %), et les personnes d'au moins 65 ans qui ne sont que 12 % à le faire. Chez les personnes âgées, l'écart entre hommes et femmes n'est pas significatif, excepté à partir de 75 ans : 65 % des hommes âgés déclarent ne jamais écouter des disques ou cassettes de musique contre 70 % des femmes âgées.

DÉFINITION

✓ **Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV)** : ce dispositif permet, depuis janvier 1996, d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier trois questions sur l'audiovisuel et la musique, libellées ainsi : « Combien de fois en moyenne avez-vous au cours des douze derniers mois... regardé la télévision chez vous ou ailleurs ? ...écouté la radio, chez vous, en voiture ou ailleurs ? ... écouté des disques ou des cassettes de musique ? ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ P. Lehingue, « L'évolution des différenciations sexuelles en matière de pratiques culturelles », in *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, La Documentation française, 2003.
- ✓ O. Donnat, « L'évolution des pratiques culturelles » *Données sociales - La société française*, Insee, 2002.
- ✓ « Loisirs culturels 1999-2002 », *Insee Résultats*, n° 26, série Société, février 2004.

Personnes âgées et audiovisuel 3.13

1 - L'audiovisuel

en %

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
Regarder la télévision chez soi ou ailleurs									
moins d'une fois par jour	15,5	4,6	4,9	16,7	4,6	5,5	16,1	4,6	5,3
une fois par jour	72,8	69,9	71,6	68,7	59,9	61,8	70,7	63,9	65,3
plusieurs fois par jour	11,7	25,5	23,5	14,6	35,5	32,7	13,2	31,5	29,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Écouter la radio, chez soi, en voiture ou ailleurs									
jamais	7,9	20,1	26,8	10,6	27,8	35,5	9,3	24,7	32,3
de temps en temps	9,5	11,4	11,0	9,8	8,7	6,0	9,7	9,8	7,8
une fois par jour	67,1	59,2	53,1	65,0	53,8	50,9	65,9	56,0	51,8
plusieurs fois par jour	15,5	9,3	9,1	14,6	9,7	7,6	15,1	9,5	8,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Écouter des disques ou des cassettes de musique									
jamais	17,3	55,6	64,6	12,5	56,9	70,1	14,9	56,3	68,1
de temps en temps	35,7	32,3	26,4	42,0	31,3	21,9	38,8	31,7	23,5
tous les jours	40,9	11,6	9,0	40,6	10,9	7,3	40,8	11,2	7,9
plusieurs fois par jour	6,1	0,5	0,0	4,9	0,9	0,7	5,5	0,8	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête PCV octobre 2002.

2 - Abonnement des ménages aux chaînes payantes

en %

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des ménages
Canal+ et canal satellite	8,0	25,0	24,5	26,8	22,7	14,1	12,2	21,3
Câble	3,0	7,6	8,5	8,9	10,3	7,6	7,3	8,2

Source : Insee, enquête Budget des familles, 2000-2001.

3.14 PRATIQUES CULTURELLES

Toutes les enquêtes sur les **pratiques culturelles** menées depuis de nombreuses années montrent une fréquentation croissante des lieux culturels.

Le **cinéma** reste un art accessible à chacun, quel que soit son niveau d'instruction. Sa fréquentation décroît fortement avec l'âge. Ainsi plus de 90 % des personnes âgées d'au moins 80 ans n'y vont jamais ; il faut sans doute y voir notamment l'effet des limitations physiques dues à l'avancée en âge. En 2002, une personne âgée d'au moins 65 ans sur cinq fréquente au moins une fois l'an les salles de cinéma et moins d'une sur vingt va au cinéma au moins une fois par mois (*figure 1*). Les sorties au **théâtre** ou au **concert** sont des pratiques culturelles qui sont aussi répandues pour les personnes âgées qu'aller au cinéma. En 2002, une personne âgée sur cinq effectue ce type de sortie au moins une fois dans l'année, soit la même proportion que celles allant au cinéma. Enfin, plus de 13 % des personnes âgées de 65 à 74 ans y vont au moins 3 fois par an contre 17,5 % pour les moins de

65 ans. Le succès croissant ces dernières années de ces manifestations est probablement à relier à l'augmentation du niveau d'instruction et à l'amélioration du niveau de vie en général.

Les visites de **musées**, d'**expositions** ou de **monuments historiques** sont relativement prisées des personnes âgées, un tiers d'entre elles effectuant au moins une visite par an. Alors que jusqu'à 60 ans, les visites sont plutôt le fait des femmes ce n'est plus du tout le cas chez les personnes âgées d'au moins 65 ans. Les « jeunes seniors » (ceux âgés de 65 à 74 ans) en sont presque autant friands que les Français d'âge actif : ils sont proportionnellement aussi nombreux à en faire au moins une par mois.

La pratique d'une **activité artistique** (musique, peinture, théâtre, sculpture, ...), nettement moins importante chez les personnes âgées d'au moins 65 ans (7 %) que chez les personnes plus jeunes (17 %), devient exceptionnelle après 75 ans, surtout si cette pratique est effectuée de façon régulière.

DÉFINITION

✓ **Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV)** : l'enquête d'octobre comprend en particulier une question sur les pratiques culturelles, libellée ainsi : « Combien de fois en moyenne êtes-vous allé au cours des douze derniers mois au cinéma, au théâtre, dans un musée, à une exposition ou visiter un monument ? »

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Donnat O., « Les pratiques culturelles des Français », La Documentation française, 1998.
- ✓ Tavan C., « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance », *Insee Première*, n° 883, février 2003.

1 - Pratiques culturelles

en %

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
Aller au cinéma									
jamais	39,4	81,1	89,8	38,6	79,9	86,5	39,0	80,4	87,7
rarement (en moyenne moins d'une fois par mois)	38,1	14,6	6,8	39,7	15,1	11,2	38,9	14,9	9,6
1 à 3 fois par mois	22,5	4,3	3,4	21,6	5,0	2,3	22,1	4,7	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aller au théâtre ou au concert									
jamais	67,8	80,1	84,7	62,8	80,7	87,5	65,3	80,5	86,5
1 à 2 fois par an	15,9	10,9	8,7	18,5	10,7	8,6	17,2	10,8	8,6
3 fois ou plus par an	16,3	9,0	6,6	18,7	8,5	3,9	17,5	8,7	4,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Visiter un musée, une exposition ou un monument historique									
jamais	53,0	62,2	72,0	46,8	71,0	82,9	49,8	67,5	79,0
1 à 2 fois par an	20,6	15,4	12,9	21,9	11,9	7,7	21,3	13,3	9,6
3 à 11 fois par an	20,4	17,2	13,1	23,9	13,6	8,0	22,2	15,0	9,8
au moins 1 fois par mois	6,0	5,2	2,0	7,4	3,5	1,4	6,7	4,2	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pratiquer une activité artistique (musique, peinture, théâtre, sculpture...) au cours des douze derniers mois									
oui, régulièrement tout au long de l'année	8,7	4,6	2,1	10,1	5,1	2,2	9,4	4,9	2,2
oui, de temps en temps tout au long de l'année	4,9	2,2	3,2	5,5	1,1	1,2	5,2	1,5	1,9
oui, mais seulement pendant les vacances ou à certaines périodes	2,0	0,7	0,0	2,2	0,1	0,2	2,1	0,3	0,1
non	84,4	92,5	94,7	82,2	93,7	96,4	83,3	93,3	95,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête PCV octobre 2002.

3.15 ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

En octobre 2002, plus d'une personne âgée sur cinq (22 %) déclare pratiquer un sport, soit deux fois moins que chez les 15-64 ans (*figure 1*). Ce chiffre est une moyenne : plus d'un « jeune senior » sur trois pratique contre moins d'une personne sur huit après 75 ans. La part des personnes âgées qui font du sport régulièrement tout au long de l'année est moitié moins élevée que pour l'ensemble de la population (16 % contre 30 %). Plus faible avant 65 ans, celle des femmes âgées est aussi importante que celle des hommes jusqu'à 75 ans. Passé cet âge, elle décroît plus vite.

Dans une acception beaucoup plus large, où les activités physiques sont également prises en compte, les chiffres sont nettement plus élevés. Ainsi, la proportion de personnes âgées pratiquant au moins une fois par semaine est plus forte que pour le reste de la population (*figure 2*). Si les femmes de 65 à 75 ans sont moins nombreuses que les hommes à déclarer une pratique sportive, celles qui le font pratiquent plus fréquemment :

85 % au moins une fois par semaine, contre 80 % pour les hommes. Il s'agit dans ce cas, le plus souvent, de disciplines d'entretien de la forme.

Les trois activités les plus pratiquées par les personnes âgées de 65 à 75 ans sont - comme pour le reste de la population - la marche, la natation et le vélo (*figure 3*). Mais la marche à pied a une place encore plus prépondérante que dans les autres classes d'âge. Certains sports sont très peu cités, comme la voile, le football, mais aussi le footing qui reste une discipline de jeunes. Avec l'avancée en âge, la part des personnes qui n'ont aucune activité physique et celle des personnes qui ne font que de la marche augmentent, pendant que le nombre de personnes qui pratiquent différentes activités, sauf la marche, diminue très fortement. Cependant, l'activité physique et sportive des personnes âgées ne se résume pas à la marche : en excluant celle-ci, on dénombre 55 % de sportifs parmi les personnes de 65 à 75 ans.

DÉFINITION

✓ **Pratique sportive** : dans le cadre de son enquête PCV, l'Insee interroge sur la pratique sportive d'un point de vue global. L'enquête Pratiques sportives des Français du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et de l'Insep cherche à être le plus exhaustif possible en relançant l'interviewé à l'aide d'une liste détaillée d'activités physiques et sportives comme la marche, la baignade, le vélo ou la pétanque.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Truchot G., « Les seniors pratiquants », in « Les pratiques sportives en France », ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Insep, 2002.
- ✓ Muller L., « Sport et culture marchent de concert », *Stat-Info*, ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, septembre 2004.

Activité physique et sportive 3.15

1 - La pratique sportive selon le sexe et l'âge en 2002

en %

	15-64 ans	Ensemble 65 ans ou plus	65-69 ans	70-74 ans	75 ans ou plus	Ensemble
Hommes	100	100	100	100	100	100
Oui, régulièrement tout au long de l'année	36	18	27	15	12	32
Oui, de temps en temps tout au long de l'année	12	5	7	6	3	11
Oui, mais seulement pendant les vacances ou à certaines périodes	6	5	5	10	1	6
Non	46	72	61	69	84	51
Femmes	100	100	100	100	100	100
Oui, régulièrement tout au long de l'année	31	14	27	17	7	27
Oui, de temps en temps tout au long de l'année	11	3	5	2	2	9
Oui, mais seulement pendant les vacances ou à certaines périodes	6	1	3	1	1	5
Non	52	82	65	80	90	59
Ensemble Hommes - Femmes	100	100	100	100	100	100
Oui, régulièrement tout au long de l'année	33	16	27	16	9	30
Oui, de temps en temps tout au long de l'année	11	3	6	4	2	10
Oui, mais seulement pendant les vacances ou à certaines périodes	6	3	4	5	1	5
Non	50	78	63	75	88	55

Source : Insee, enquête PCV, octobre 2002.

2 - Modalités de la pratique d'activités physiques et sportives selon l'âge

en %

	Pratique au moins une fois par semaine	Adhésion à un club ou une association	Participation à des compétitions*	Détention d'une licence
Hommes	74	31	20	31
15-64 ans	73	32	22	33
65-69 ans	76	23	5	24
70-75 ans	85	20	5	14
Femmes	70	22	5	15
15-64 ans	69	23	6	16
65-69 ans	81	17	...	8
70-75 ans	89	11	...	4
Ensemble Hommes - Femmes	72	27	13	23
15-64 ans	71	28	14	25
65-69 ans	79	20	3	16
70-75 ans	87	15	2	8

* Compétitions officielles organisées par les fédérations.

Champ : France entière, pratiquants de 15 à 75 ans.

Lecture : 15 % des pratiquants de 70-75 ans sont adhérents d'un club ou d'une association sportive.

Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Insep, enquête Pratiques sportives en France en 2000.

3 - La place des 65-75 ans dans quelques activités physiques et sportives

	Nombre de pratiquants (en milliers)	Taux de pratique (en %)	Part des femmes parmi les pratiquants de l'activité (en %)	Part des 65-75 ans parmi l'ensemble des pratiquants de l'activité de 15 à 75 ans (en %)
Marche	2 860	51	57	16
Natation	1 112	20	54	7
Vélo	730	13	35	6
Boules	710	13	23	12
Gymnastique	640	11	63	12
Pêche	420	8	18	14
Chasse	250	4	2	23
Ski	179	3	17	4
Marche sportive	162	3	40	13
Tennis	91	2	45	3
Alpinisme	57	1	11	3
Voile	13	0	ns	2
Footing	11	0	ns	2

Champ : France entière, personnes de 15 à 75 ans.

Lecture : 2,86 millions de personnes de 65-75 ans font de la marche, soit 51 % des personnes de 65-75 ans ; parmi ces pratiquants, 57 % sont des femmes. Les 65-75 ans représentent 16 % des marcheurs âgés de 15 à 75 ans.

Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Insep, enquête Pratiques sportives en France en 2000.

3.16 VACANCES

Les seniors partent en vacances moins souvent que les autres personnes, mais ils partent aujourd'hui beaucoup plus qu'auparavant (*figure 1*). En 1999, les jeunes seniors ne se distinguent guère de la moyenne des Français (57 % d'entre eux sont partis cette année contre 62 % de l'ensemble de la population), alors que les personnes de 70 ans ou plus partent beaucoup moins souvent (38 %). L'augmentation du niveau de vie des retraités, l'allongement de l'espérance de vie sans handicap et les habitudes prises au cours de la vie, expliquent pourquoi les seniors partent de plus en plus. Les générations qui ont pris l'habitude de partir en vacances continuent à le faire, sauf si des problèmes de santé ou des raisons familiales les en empêchent. Les personnes qui ne partent pas invoquent ainsi, à partir de 60 ans, plus souvent un choix délibéré ou des raisons de santé ou familiales, que des raisons financières (*figure 2*).

Le mode de transport principal du séjour varie avec l'âge. Avec la venue de l'âge et les enfants partis, la voiture est délaissée au profit de moyens de transport collectifs. Pour

leurs séjours, les personnes âgées d'au moins 70 ans utilisent deux fois plus souvent le train et plus de trois fois plus l'autocar, que l'ensemble de la population des vacanciers (*figure 3*).

Comme l'ensemble de la population, les seniors privilégient les vacances d'été à celles d'hiver ; les taux de départ des personnes âgées de 65 à 69 ans se calquent aussi bien en été qu'en hiver sur ceux de l'ensemble.

La position dans le cycle de vie a un fort impact sur le choix des séjours. Les circuits sont davantage prisés des 65-79 ans que des personnes de moins de 50 ans, plus jeunes, ou des personnes très âgées, ils représentent plus de 10 % de leurs séjours de vacances. Les sports d'hiver ont moins les faveurs des personnes âgées que des plus jeunes (*figure 4*).

Les modes d'hébergement que privilégient en vacances les seniors sont les parents et amis, comme l'ensemble de la population, mais aussi, et cela leur est spécifique, l'hôtel et la résidence secondaire. En revanche, et c'est une autre de leurs particularités, ils font peu appel à la location.

DÉFINITIONS

- ✓ **Vacances** : tout déplacement comportant au moins 4 nuitées consécutives (nouvelle définition) ou 4 jours consécutifs (ancienne définition) en dehors du domicile, effectué pour des motifs autres que professionnel, d'étude ou de santé.
- ✓ **Séjour** : la personne est restée au même endroit au moins 4 nuits.
- ✓ **Circuit** : la personne n'est pas restée au même endroit plus de 3 nuits, sur une période au moins égale à 4 nuits.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Rouquette C., « Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », *Insee Première*, n° 734, août 2000.
- ✓ Rouquette C., « Départs en vacances : la persistance des inégalités », in *Économie et Statistique*, n° 345, mai 2001.
- ✓ Jauneau Y., « Les Français privilégient toujours les vacances à la mer », *Insee Première*, n° 819, décembre 2001.
- ✓ « Les vacances des Français- Résultats de l'enquête vacances 1999 », *Insee Résultats*, n° 4, série Société, 2002.

1 - Les départs en vacances

	65-69 ans	70 ans ou plus	Tous âges
Taux de départ annuel* (en %)			
1961	25	18	38
1975	37	26	53
1985	49	35	58
1989	52	34	61
1994	54	39	62
1999	57	38	62
Nombre moyen de journées par personne partie			
1964	32,2	...	29,9
1969	35,0	38,2	30,5
1980	34,2	38,1	29,4
1985	36,0	35,5	29,2
1989	35,6	31,3	27,9
1994	37,1	35,7	27,3
1999**	32,0	32,8	25,6

* Il s'agit de l'année au sens touristique, c'est-à-dire du 1^{er} octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante.

** Evaluation en nuitées.

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Vacances.

3 - Les vacances des personnes âgées en 1999*

	65-69 ans	70 ans ou plus	Tous âges
Séjours			
Nombre (en milliers)	3 882,8	5 238,1	75 694,8
en été	2 661,2	3 747,8	52 335,0
en hiver	1 221,6	1 490,3	23 359,8
Part à l'étranger (en %)	18	15	18
<i>dont dans la famille</i>	5	4	6
Mode de transport utilisé (en %)			
Train	8	16	8
Auto	73	62	75
Car	6	13	4
Avion	11	8	11
Bateau et autres	2	2	2

* Il s'agit de l'année au sens touristique, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999.

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Vacances.

2 - Les raisons du non-départ en vacances en 1999*

Raison principale	en %					
	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75 ans ou plus	Tous âges
Financière	50	29	26	22	15	37
Santé	5	10	18	26	43	10
Professionnelle	5	2	3	0	1	8
Familliale	12	23	18	21	15	18
Choix	24	31	27	24	21	19
Autre	4	5	8	7	5	8
Total	100	100	100	100	100	100

* Il s'agit de l'année au sens touristique, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999.

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Vacances.

4 - Modalités de séjour et d'hébergement des vacances des personnes âgées en 1999*

	en %						
	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble des 65 ans ou plus	Ensemble de la population
Genre de séjours							
Circuit	11	13	10	6	2	11	8
Mer	32	28	31	41	28	32	36
Montagne (hors sports d'hiver)	10	12	12	7	17	11	10
Sports d'hiver	4	3	2	3	2	3	8
Campagne	26	25	20	29	27	24	24
Ville et autres	17	19	25	14	24	19	14
Mode d'hébergement							
Hôtel	21	26	26	23	9	23	14
Location	12	12	7	10	12	11	17
Résidence secondaire	16	23	20	11	17	19	9
Parents et amis	40	32	43	50	60	39	44
en résidence principale	33	28	39	41	47	34	34
en résidence secondaire	7	4	4	9	13	5	10
Tente, caravane	7	2	1	2	1	4	10
Village de vacances	1	2	1	1	1	1	2
Auberge de jeunesse ou autres	3	3	2	3	0	3	4

* Il s'agit de l'année au sens touristique, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999.

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Vacances.

3.17 PRATIQUE DE LA LECTURE

Le développement de l'audiovisuel et la diversification de l'offre de loisirs ont conduit à un recul continu de la lecture de la fin des années soixante-dix à celle des années quatre vingt-dix. En 2002, les femmes et les hommes âgés de 65 ans ou plus interrogés sur leurs pratiques de lecture apportent des réponses très contrastées selon qu'il s'agit de la presse ou de livres.

Dans le domaine de la presse nationale quotidienne, les hommes âgés sont des lecteurs plus assidus que les femmes. Ils sont en effet 18 % à lire au moins deux fois par semaine un **quotidien national** contre 10 % des femmes âgées. Cependant, la grande majorité des personnes âgées (71 % des hommes et 83 % des femmes) ne lit jamais un quotidien national, comme d'ailleurs l'ensemble de la population (*figure 1*).

La **presse régionale** est lue beaucoup plus régulièrement tant par les hommes que par les femmes âgées, de l'ordre d'une personne sur

deux ; ils devancent largement sur ce point les personnes plus jeunes.

La lecture des **hebdomadaires ou magazines** est une particularité des femmes âgées : elles sont proportionnellement plus nombreuses à en lire chaque semaine que les hommes de même âge mais aussi que les femmes plus jeunes. Certains magazines mensuels de presse senior dépassent d'ailleurs le million d'exemplaires vendus.

La lecture de **livres** est un point fort des femmes âgées. Les différences de comportement à tous les âges entre les hommes et les femmes, plus portées vers la lecture, sont néanmoins moins marquées chez les plus âgés : 10 % des hommes et 12 % des femmes de 75 ans ou plus lisent au moins trois livres par mois. C'est d'ailleurs à cet âge que les hommes lisent le plus de livres et où la proportion de ceux qui ne lisent jamais est également la plus élevée : elle dépasse 50 %.

DÉFINITION

✓ **Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV)** : ce dispositif permet, depuis janvier 1996, d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier deux questions sur la pratique de la lecture, libellées ainsi : « Combien de livres avez-vous lus au cours des douze derniers mois hors revues et bandes dessinées ? » et « Combien de fois en moyenne avez-vous lu au cours des douze derniers mois : un quotidien national, un quotidien régional, un magazine ou journal d'informations générales hors hebdos télé et magazines spécialisés ? » L'enquête PCV n'a pas vocation à approfondir le thème de la lecture (genre de livres lus, composition de la bibliothèque possédée) ; il est donc probable, si l'on se réfère à d'autres méthodes d'enquête, que le nombre de lecteurs y est sous-estimé.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Michaudon H., « La lecture, une affaire de famille », *Insee Première*, n° 777, mai 2001.
- ✓ Tavan C., « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance », *Insee Première*, n° 883, février 2003.
- ✓ Dumartin S. et Febvre M., « Loisirs culturels 1999-2002 », *Insee Résultats*, n° 26, série Société, février 2004.

1 - La pratique de la lecture en 2002

en %

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	15 à 64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
Lecture d'un journal national									
jamais	62,9	71,4	73,1	72,2	82,7	84,2	67,5	78,2	80,3
1 fois par semaine	23,1	10,8	8,9	19,8	7,6	6,0	21,5	8,9	7,0
au moins 2 fois par semaine	14,0	17,8	18,0	8,0	9,7	9,8	11,0	12,9	12,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Lecture d'un journal régional									
jamais	34,2	30,7	34,8	39,9	32,8	37,6	37,0	31,9	36,6
1 fois par semaine	29,1	18,7	14,1	29,6	16,3	15,5	29,4	17,2	15,0
au moins 2 fois par semaine	36,7	50,6	51,1	30,5	50,9	46,9	33,6	50,9	48,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Lecture d'un magazine									
jamais	45,1	52,1	56,7	44,7	50,1	54,3	44,9	50,9	55,2
de temps en temps	28,5	21,3	14,9	27,8	17,2	12,4	28,1	18,9	13,3
toutes les semaines	26,4	26,6	28,4	27,5	32,7	33,3	27,0	30,2	31,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Lecture d'un livre									
aucun	44,5	52,1	53,6	27,0	46,2	48,5	35,7	48,5	50,4
moins d'un livre par mois	33,6	25,4	21,5	36,6	22,7	20,7	35,1	23,8	21,0
1 à 2 livre(s) par mois	14,2	13,5	15,1	23,2	18,1	18,3	18,7	16,3	17,1
au moins 3 livres par mois	7,7	9,0	9,8	13,2	13,0	12,5	10,5	11,4	11,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête PCV d'octobre 2002.

3.18 AIDES ET AIDANTS

En 1999, 3 230 000 personnes âgées vivant à domicile, soit 28 % de la population d'au moins 60 ans, bénéficient d'une aide régulière en raison d'un handicap ou d'un problème de santé (voir fiche 2.5). Ce recours à une aide augmente avec l'âge, et à âge égal il concerne plus les femmes que les hommes ; dans l'ensemble, les personnes âgées de 60 à 74 ans sont 17 % à y recourir et celles d'au moins 75 ans 50 % (figure 1). En effet l'aide dépend du niveau de dépendance qui augmente avec l'âge, et à niveau de dépendance donnée elle croît avec l'âge. Les personnes âgées les plus dépendantes, classées en équivalent-GIR 1 à 4 (voir fiche 2.6), reçoivent pratiquement toutes une aide (figure 2). Celles classées en équivalent-GIR 5 et 6 sont 10 % à être aidées lorsqu'elles ont de 60 à 64 ans, mais 77 % à partir de 90 ans (figure 3). Près de 6 millions de personnes aident ces 3 230 000 personnes âgées, soit une moyenne de près de deux aidants par personne âgée. Parmi ces aidants, plus de 60 % sont des non-professionnels (3 700 000 personnes). Pour près de 50 % des personnes âgées, l'aide – dite informelle – provient uniquement de l'entourage, tandis que 21 % bénéficient uniquement d'une aide professionnelle. Avec l'âge, l'aide qui provient de l'entourage est remplacée par une aide – dite mixte – associant des interventions de professionnels et de l'entourage (figure 4). Entre 60 et 74 ans, l'aide informelle concerne ainsi 66 % des personnes et l'aide mixte 17 %, alors qu'à 75 ans ou plus ces proportions sont de 37 % et 38 %. Les professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants...) interviennent plus fréquemment lorsque la dépendance s'accroît.

Les **aidants non professionnels** sont presque tous des membres de la famille et 66 % sont des femmes. Les amis ou les voisins (9 % des aidants) interviennent surtout auprès des personnes seules. Parmi les aidants principaux désignés par les personnes âgées aidées, la moitié sont des conjoints, la femme dans six cas sur dix, et un tiers sont des enfants, une fille ou une bru dans sept cas sur dix (figure 5). Du fait de la plus grande longévité des femmes, dans les trois quarts des cas, c'est la conjointe qui est l'aidant principal quand la personne aidée est un homme. Lorsqu'il s'agit d'une femme, le conjoint n'est l'aidant principal que dans un tiers des cas, ce rôle étant alors tenu dans la moitié des cas par un enfant.

Les **tâches** effectuées par l'aidant principal sont différentes selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Les femmes aident plus souvent pour les soins personnels comme la toilette ou l'habillage : 42 % des cas, contre 26 % si l'aidant est un homme (figure 6). De même, 65 % des aidantes apportent une aide pour les tâches ménagères contre 45 % des aidants. En revanche, la défense des droits et intérêts, la gestion du budget ou les démarches administratives sont assumées de manière aussi fréquente par les aidants que par les aidantes.

L'aide aux personnes âgées peut poser des problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : 2 % des aidants principaux de personnes âgées ont ainsi dû cesser leur activité professionnelle et 11 % de ceux en activité ont dû aménager cette activité, principalement en termes d'horaires.

DÉFINITIONS

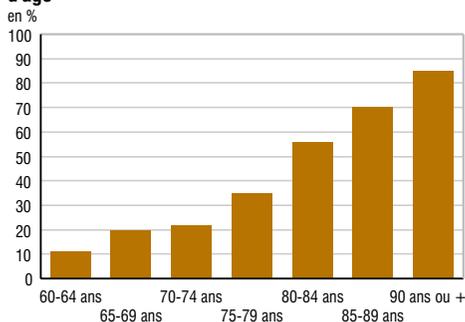
✓ **Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID)** : elle permet non seulement d'établir une estimation du nombre de personnes dépendantes mais aussi de décrire les types d'aide qu'elles reçoivent. Dans le cadre de cette enquête, les personnes interrogées ont désigné, parmi leurs aidants non professionnels, la personne qui selon elle est leur aidant le plus proche (aidant principal).

✓ **Aide professionnelle** : elle recouvre non seulement celle des professions de santé ou médico-sociales mais aussi celle des femmes de ménages, des gardes à domicile...

POUR EN SAVOIR PLUS

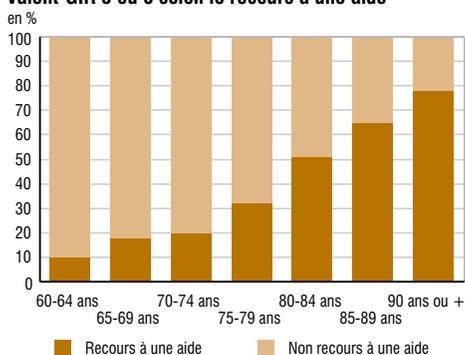
- ✓ Kerjosse R. et Weber A., « Aides techniques et aménagements du logement : usage et besoin des personnes âgées vivant à domicile », *Études et Résultats*, n° 262, Drees, septembre 2003.
- ✓ Dutheil N., « Les aides et les aidants des personnes âgées », *Études et Résultats*, n° 142, Drees, novembre 2001.

1 - Pourcentage de personnes âgées aidées par groupe d'âge



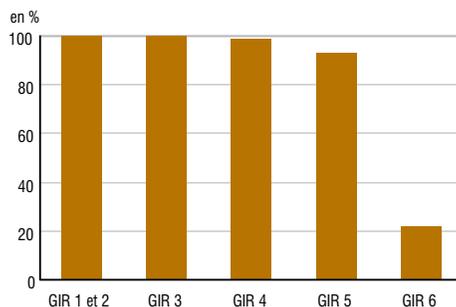
Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees

3 - Répartition des personnes âgées classées en équivalent-GIR 5 ou 6 selon le recours à une aide



Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees.

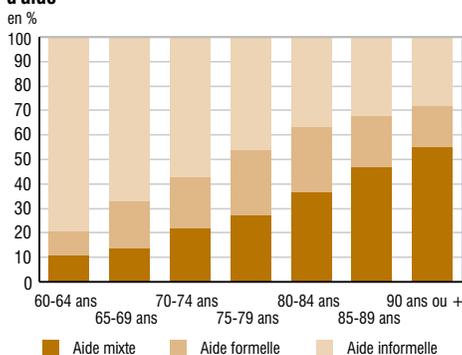
2 - Pourcentage de personnes âgées aidées selon le GIR



Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus.

Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees

4 - Répartition des personnes âgées aidées par type d'aide



Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees.

5 - Nature de l'aidant principal

	en %		
	Femme aidée	Homme aidé	Ensemble
L'aidant principal est le conjoint	34	75	50
L'aidant principal est un enfant	48	15	35
dont un fils ou un gendre	13	4	10
dont une fille ou une bru	35	11	25
Autre aidant	18	10	15
Total	100	100	100

Champ : personnes aidées de 60 ans ou plus.

Lecture : lorsque c'est une femme âgée qui est aidée, l'aidant principal est son conjoint dans 34 % des cas.

Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees.

6 - Activités pour lesquelles les personnes âgées sont aidées

	en %	
Activité	L'aidant principal est une femme	L'aidant principal est un homme
Soins personnels	42	26
Défense des droits et intérêts	38	38
Aller voir le médecin, s'occuper des problèmes de santé	47	53
Gérer le budget, s'occuper des papiers et des démarches administratives	54	55
Faire les courses	71	72
Faire les tâches ménagères	65	45

Champ : personnes aidées de 60 ans ou plus.

Lecture : lorsque l'aidant principal est une femme, dans 42 % des cas elle aide la personne âgée pour les soins personnels.

Source : Insee, enquête HID 1999 à domicile, calculs Drees.

3.19 AIDES TECHNIQUES

En 1999, 2,6 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 22 % de celles qui vivent à domicile, bénéficient d'au moins une aide technique telle que aide à la mobilité, aide auditive, aide pour l'hygiène de l'élimination, adaptation du logement ou téléalarme. Le recours à ce type d'aide augmente avec l'âge : il concerne 12 % des personnes de 65 à 74 ans et 43 % des personnes âgées de 75 ans ou plus. Il augmente également avec le degré de dépendance : seules 18 % des personnes en équivalent-GIR 6 (voir fiche 2.6) utilisent au moins une aide technique, contre 60 % de celles en équivalent-GIR 5 et près de 85 % des personnes dépendantes (équivalent-GIR 1 à 4). Plus des deux tiers (69 %) de ces personnes ne font appel qu'à un seul de ces types d'aide, 22 % en utilisent deux, et 8 % ont recours à trois types d'aide. Celles qui font appel aux cinq sont extrêmement rares. Les aides les plus fréquemment utilisées seules sont les aides auditives et les aides à la mobilité. La proportion d'utilisateurs multiples croît avec l'âge.

Les **aides à la mobilité** sont les plus répandues (figure 1) : 1,35 million de personnes utilisent des cannes ou béquilles, 135 000 un déambulateur, 138 000 un fauteuil roulant (dont 8 000 sont électriques). Au total près de 14 % des personnes d'au moins 60 ans les utilisent, et près de 30 % des 75 ans ou plus. L'usage d'aide pour se déplacer comme celui des autres types d'aide dépend significativement du niveau de dépendance de la personne, à l'exception des aides auditives (figure 2). L'utilisation des **aides auditives** est fonction de l'âge : 3 % des 60 à 74 ans et près

de 10 % des 75 ans ou plus en font usage, soit au total 560 000 personnes d'au moins 60 ans. Toutefois, seulement un tiers des personnes présentant de lourdes déficiences auditives sont appareillées. Plus des trois quarts des personnes se déclarant incontinentes utilisent les **aides à l'hygiène de l'élimination**, qui sont particulièrement nécessaires lorsqu'il y a une perte d'autonomie et dépendance psychique. Les **aménagement spécifiques du logement**, auxquels ont recours 9 % des personnes âgées à partir de 75 ans, consistent surtout en des dispositifs de soutien permettant de conserver une meilleure autonomie. Enfin la possession d'une **téléalarme** reste très minoritaire et se rencontre davantage chez les plus âgés, à partir de 80 ans.

Le premier **besoin non satisfait** est, selon les déclarations des intéressés, l'aide auditive (appareils ou boucles magnétiques), devant la téléalarme et l'aménagement du logement (mains courantes, rampes d'accès et aménagement de la salle de bains).

Plus les personnes sont âgées et dépendantes, plus ces dispositifs techniques se combinent avec des aides humaines familiales ou professionnelles. Les personnes ayant recours à la fois à une aide familiale, une aide professionnelle et au moins une aide technique sont les plus dépendantes : 77 % des personnes équivalent-GIR 1 et 59 % des équivalent-GIR 2 contre 5 % des équivalent-GIR 6 (figure 3). En définitive, l'association de ces trois formes d'aide est la situation la plus fréquente chez les personnes d'au moins 60 ans, sauf chez celles qui ne présentent qu'un déficit auditif.

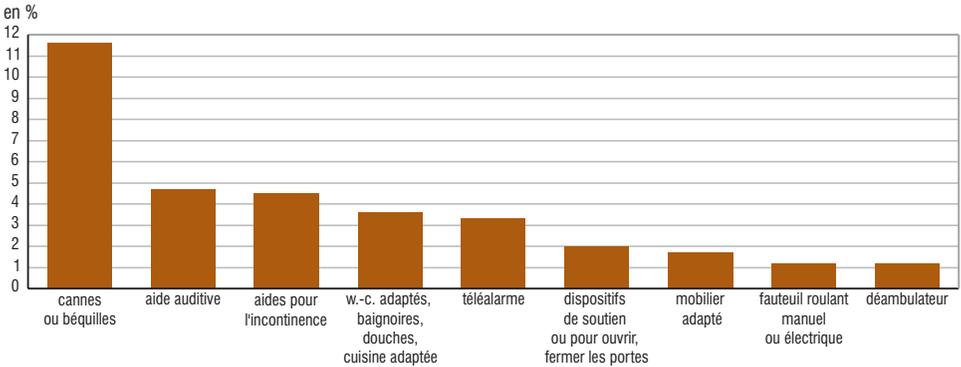
DÉFINITION

✓ **Aides techniques et aménagements du logement** : les aides retenues ici répondent d'une part aux spécificités de la population étudiée – personnes âgées et notamment personnes âgées dépendantes – et d'autre part à un problème d'effectif (celles trop peu mentionnées ont été exclues). Utilisé ici sans autre mention, le terme « aide technique » recouvre l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Kerjose R. et Weber A., « Aides techniques et aménagements du logement : usages et besoins des personnes âgées vivant à domicile », *Études et Résultats*, n° 262, Drees, septembre 2003.
- ✓ Joël M.-E., « Les conditions de vie des personnes âgées vivant à domicile d'après l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.
- ✓ Roussel P. et Sanchez J., « La compensation des incapacités au travers de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance », *Données sociales - La société française*, Insee, 2002.

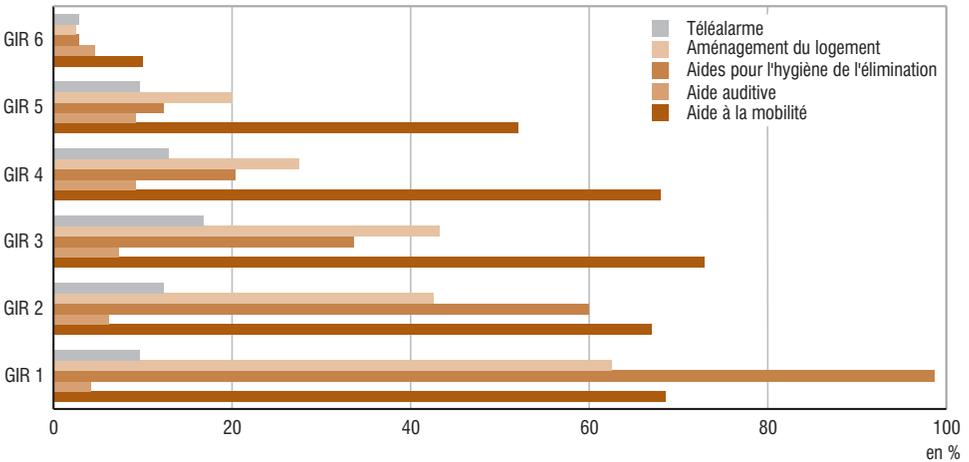
1- Proportion d'utilisateurs d'aides techniques



Lecture : parmi les personnes de 60 ans ou plus, 11,6 % utilisent des cannes ou des béquilles.

Source : Insee, enquête HID à domicile 1999, calculs Drees.

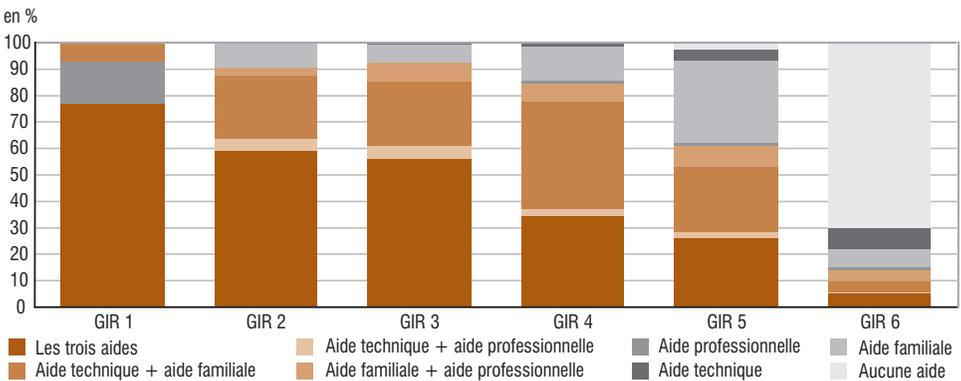
2 - Aides utilisées* par les personnes âgées de 60 ans ou plus selon le degré de dépendance



* Selon la grille AGGIR.

Source : Insee, enquête HID à domicile 1999, calculs Drees.

3 - Formes d'aide selon le degré de dépendance (GIR)



Source : Insee, enquête HID à domicile 1999, calculs Drees.

3.20 SERVICES DE MAINTIEN À DOMICILE

À la fin du siècle dernier, parallèlement au développement de l'accueil en structures résidentielles (voir fiche 3.21), les services d'aide ménagère et de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ont continué de se développer, y compris dans le « rural profond », pour faire face au vieillissement accentué de la population (figures 1 et 2). En 1998, la quasi-totalité (97 %) des communes sont ainsi couvertes en services d'aide ménagère à domicile et 85 % le sont en soins infirmiers à domicile. Le développement des clubs du troisième âge s'est également poursuivi mais à un rythme allant en s'affaiblissant, tandis que celui des foyers-restaurants tend à plafonner car le nombre de communes équipées, essentiellement les villes, reste faible. Ce sont en effet les services de portage de repas à domicile qui ont la préférence des communes : plus d'une sur deux en était équipée en 1998.

À part la Corse qui reste très sous-équipée, le taux d'équipement (figure 3) en places de soins à domicile varie assez modérément d'une région à l'autre : le Limousin fait partie des régions les mieux équipées avec la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais tandis que le Languedoc-Roussillon et la Provence - Alpes - Côte d'Azur, appartiennent au groupe des régions les moins bien loties avec l'Aquitaine et la Haute-Normandie.

Sur la période 1980-1988, la desserte de la population en matière de médecins généralistes, d'infirmiers, de pharmaciens, de dentistes et spécialement de masseurs-kinésithérapeutes s'était améliorée, tandis que sur la période 1988-1998 ce sont les dispensaires et laboratoires d'analyses qui sont en nette augmentation. Les communes peu équipées en services et en professionnels de santé sont situées plus en périphérie des pôles ruraux que dans le « rural isolé ».

DÉFINITIONS

- ✓ **Services d'aide ménagère** : services apportant une aide pour les activités telles que la préparation des repas, les courses, le ménage.
- ✓ **Services de soins à domicile** : intervenant principalement auprès de personnes âgées dépendantes, leur but est de différer une hospitalisation ou de faciliter un retour à domicile après un séjour à l'hôpital. Une place correspond à la prise en charge d'une personne, à son domicile, pendant un an.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C. et Neiss M., « La prise en charge des personnes âgées : maintien à domicile ou hébergement collectif », *Données sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Duthel N., « Les services d'aide à domicile en 1998 et 1999 », *Études et Résultats*, n° 91, Drees, novembre 2000.
- ✓ « Inventaire communal 1998 », *Synthèses*, n° 52, Insee, 2001.
- ✓ Adjerd S., « Dynamisme du secteur des emplois familiaux en 2002 », *Premières Synthèses*, n° 51.1, Dares, décembre 2003.
- ✓ Bressé S., « Les services de soins infirmiers à domicile et l'offre de soins infirmiers aux personnes âgées en 2002 », *Études et Résultats*, n° 350, Drees, novembre 2004.

Services de maintien à domicile 3.20

1- L'équipement local en services sociaux et services sanitaires pour personnes âgées en 1998*

	Communes équipées (nombre)	Proportion des communes équipées (en %)	Part** de la population équipée (en %)	Taux annuel d'évolution de l'équipement des communes (en %)	
				1980/1988	1988/1998
Services sociaux pour personnes âgées					
Aide ménagère	34 741	96,3	96,6	10,1	11,0
Club du troisième âge	23 905	66,3	95,0	10,7	2,6
Foyer restaurant	2 109	5,8	52,5	0,6	- 0,6
Services sanitaires non spécifiques					
Infirmier - Infirmière	11 117	30,8	84,0	2,0	0,4
Médecin généraliste	10 741	29,8	85,4	2,0	0,2
Pharmacien	8 637	23,9	82,1	1,3	0,0
Dentiste	7 261	20,1	79,2	2,2	0,4
Masseur-Kinésithérapeute	7 835	21,7	80,1	2,0	1,5
Ambulance	5 399	15,0	67,9	0,0	0,3
Dispensaire	2 766	7,7	57,5	0,5	2,1
Laboratoire d'analyses médicale	2 311	6,4	59,3	- 0,2	1,1

* L'agglomération parisienne a été rajoutée à l'inventaire communal de 1998.
 ** Il s'agit de la part de la population totale que représentent les communes équipées. En se limitant à la population âgée (65 ans ou plus) les taux sont de 96,7 % pour l'aide ménagère, 94,2 % pour les clubs du troisième âge et de 45,7 % pour les foyers restaurants.

Sources : Insee, inventaires communaux et Scees, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

2 - Évolution de la capacité installée des services de soins infirmiers à domicile

au 31 décembre

	1980	1984	1988	1992	1996	2002
Nombre de places	3 500	23 338	34 870	47 468	56 650	70 939
	de 1980 à 1984		de 1984 à 1988		de 1988 à 1992	
Taux annuel moyen de croissance (en %)	61		11		8	
			de 1992 à 1996		de 1996 à 2002	
			5		4	

Champ : France entière.

Sources : Drees, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé et de la Protection sociale, enquête Ssiad 2002.

3 - Les capacités et taux d'équipement par région en services de soins infirmiers au 1^{er} janvier 2002

Régions	Nombre de places	Taux d'équipement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus*
Alsace	1 557	14,9
Aquitaine	3 694	13,8
Auvergne	1 787	14,9
Bourgogne	2 477	17,1
Bretagne	4 457	18,5
Centre	3 147	15,1
Champagne-Ardenne	1 563	16,3
Corse	173	7,7
Franche-Comté	1 442	17,8
Île-de-France	8 313	13,5
Languedoc-Roussillon	2 947	13,9
Limousin	1 727	21,5
Lorraine	2 361	15,5
Midi-Pyrénées	3 839	16,2
Basse-Normandie	1 621	14,4
Haute-Normandie	1 498	12,7
Nord - Pas-de-Calais	4 814	19,9
Pays de la Loire	4 166	16,7
Picardie	2 509	21,3
Poitou-Charentes	2 049	13,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	5 428	13,6
Rhône-Alpes	5 835	14,9
Total France métropolitaine	67 404	15,4

* La population prise en compte est celle au 1^{er} janvier 2001.

Sources : Drass, Statistis, ministère de la Santé et de la Protection sociale et Insee, estimations localisées de population.

3.21 CAPACITÉS D'ACCUEIL

Les capacités d'**hébergement en maison de retraite** et d'**hospitalisation en long séjour** des personnes âgées se sont fortement développées à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix (*figure 1*). L'hospitalisation en long séjour a connu la plus forte progression : + 38 % de 1985 à 1996 contre 24 % pour les maisons de retraite. Mais ce développement s'est nettement infléchi depuis lors. Sur la même période le nombre de logements-foyers a augmenté de 30 % puis a cessé d'augmenter.

Le nombre de places d'hébergement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus est ainsi passé de 166 places fin 1996 à 140 sept ans plus tard, alors que sur la même période le maintien à domicile s'est développé (*voir fiche 3.20*).

Par ailleurs, au 31 décembre 2003, environ 363 000 places installées peuvent être considérées comme médicalisées (*figure 2*). Le taux d'équipement en places médicalisées est ainsi de 76 ‰, ce qui représente une nette progression depuis 1996 où ce taux n'était que de 57. La part des places médicalisées a ainsi augmenté passant de 34 % fin 96 à 54 %.

La médicalisation des établissements concerne également la prise en charge des personnes atteintes de détérioration intellectuelle. Un peu moins d'une place sur six leur est réservée, soit 100 000 places en hébergement permanent, 4 000 places en hébergement temporaire, 3 000 en accueil de jour et quelques centaines en accueil de nuit (*figure 3*).

DÉFINITIONS

- ✓ **Logement-foyer** : ensemble résidentiel constitué de petits logements autonomes et dotés de services collectifs.
- ✓ **Maison de retraite** : établissement collectif offrant une prise en charge globale de la personne âgée. La médicalisation des maisons de retraite et des logements-foyers, après être passée par la création de sections de cure médicale à partir du début des années quatre-vingt, passe depuis 1999 par la signature d'une convention tripartite entre l'établissement, le conseil général et l'État.
- ✓ **Soins de longue durée** (long séjour) : établissement hospitalier public assurant l'hébergement de longue durée des personnes âgées atteintes d'affections chroniques nécessitant un environnement médical permanent, avec des moyens plus lourds que ceux d'une maison de retraite.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C. et Neiss M., « La prise en charge des personnes âgées : maintien à domicile ou hébergement collectif », *Données sociales - La société française*, Insee, 1999.
- ✓ Statistique publique, *Inventaire communal 1998*, série Synthèses, n° 52, 2001.
- ✓ Mesrine A., « Les places dans les établissements pour personnes âgées en 2001-2002 », *Études et Résultats*, n° 263, Drees, octobre 2003.
- ✓ Tugores F., « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel », *Études et Résultats*, n° 379, Drees, février 2005.

1- Évolution des capacités d'accueil

Nombre de places en :	1985*	1989*	1991*	1993*	1996**	2003e**
Maisons de retraite	323 536	326 993	352 827	373 070	401 744	430 500***
Unités de soins de longue durée	58 368	63 813	69 334	74 514	80 543	78 500***
Sous total lits	381 904	390 806	422 161	447 584	482 287	509 000
Logements-foyers	118 909	128 658	144 704	149 331	155 045	152 400
Résidences d'hébergement temporaire	///	///	///	///	3 300	2 400
Total places	500 813	519 464	566 865	596 915	640 632	663 800

* Au 1^{er} janvier.
 ** Au 31 décembre.
 *** Compte tenu de la fusion d'une Usld avec une maison de retraite de plus de 200 lits.

Champ : France métropolitaine.

Source : Drees, enquêtes EHPA, FINESS et SAE, ministère de la Santé et de la Protection sociale.

2 - Les places médicalisées dans les établissements au 31 décembre 2003

	Établissements signataires d'une convention * (%)	Nombre de places médicalisées	Part de places médicalisées (%)
Logements-foyers	3,0	10 200	7
Maisons de retraite	37,5	273 600	63
Résidences d'hébergement temporaire	3,0	100	4
Unités de soins de longue durée	18,0	79 300	100
Total	25,0	363 200	54

* Avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2004.

Champ : France entière.

Source : Drees, enquête EHPA.

3 - Les places réservées aux personnes atteintes de détérioration intellectuelle au 31 décembre 2003

	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour et accueil de nuit	Total	Part des places réservées (%)
Logements-foyers	3 500	40	400	3 940	3
Maisons de retraite	79 000	3 420	2 320	84 740	31
Résidences d'hébergement temporaire	80	290	40	410	17
Unités de soins de longue durée	17 800	70	310	18 180	23
Total	100 380	3 820	3 070	107 270	16

Champ : France entière.

Source : Drees, enquête EHPA.

3.22 DONNÉES DE CADRAGE

Malgré le vieillissement accru de la population, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus qui vivent en collectivité a peu augmenté à la fin du siècle dernier, passant en 30 ans (période 1968-1999) de 5,2 à 5,5 % (figure 1). Ceci résulte de deux tendances de sens contraire : jusqu'à 85 ans le maintien à domicile s'est encore généralisé alors qu'à partir de 90 ans, âge de plus en plus fréquemment atteint aujourd'hui, le placement en institution s'est au contraire fortement développé.

En 1999, plus de 93 % des personnes âgées d'au moins 65 ans vivent donc à **domicile** (hors logements-foyers). Près d'une personne sur dix âgée d'au moins 75 ans réside alors en **maison de retraite** ou en **long séjour** (figure 2). Au voisinage de 85 ans le pourcentage de personnes âgées en maison de retraite dépasse 10 %. Cependant, près des trois quarts des personnes âgées de 85 ans ou plus continuent à vivre hors institution ou en logement-foyer. Le pourcentage de personnes âgées en foyer-logements, en maisons de retraite ou en unités de soins de longue durée s'accroît fortement avec l'avancée en âge. De

moins de 1 % pour les personnes ayant de 65 à 69 ans, la part des personnes âgées en institution passe à 15 % pour les 85 à 89 ans et atteint plus de 40 % pour les 95 ans ou plus.

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance de 1998 fait état d'un total de 466 000 personnes âgées de 65 ans ou plus en institution dont 384 000 en maison de retraite, 71 000 en unité de soins de longue durée et 8 400 en hôpital psychiatrique (figure 3). Les personnes âgées de 60 à 64 ans dans ces mêmes établissements sont, elles, moins de 18 000.

Dans les seuls établissements spécifiques aux personnes âgées, les résidents âgés d'au moins 65 ans sont très majoritairement des femmes : elles sont en effet trois fois plus nombreuses que les hommes (figure 4). Mais si l'on rapporte pour chaque sexe le nombre de ces résidents à l'effectif correspondant des 65 ans ou plus l'écart femmes-hommes se réduit : on obtient que 6,1% des femmes âgées sont en institution contre 2,9 % des hommes. De fait, ce n'est qu'à partir de 80 ans que les femmes sont proportionnellement plus souvent en établissement que les hommes.

DÉFINITIONS

✓ **Collectivité** : les personnes âgées vivant en collectivité sont principalement en maisons de retraite et en établissements hospitaliers (y compris en unités de soins de longue durée et en hôpital psychiatrique). Elles peuvent également résider en foyers de travailleurs ou encore être membres de communautés religieuses.

✓ **Foyer-logement** : ensemble résidentiel constitué de petits logements autonomes et dotés de services collectifs. Dans ses enquêtes, l'Insee assimile ces logements à un ménage ordinaire.

✓ **Maison de retraite** : établissement collectif offrant une prise en charge globale de la personne âgée. La médicalisation des maisons de retraite et des logements-foyers, après être passée par la création de sections de cure médicale à partir du début des années quatre-vingt passe depuis 1999 par la signature d'une convention tripartite entre l'établissement, le conseil général et l'État.

✓ **Unité de soins de longue durée** (anciennement long séjour) : unité d'un établissement hospitalier public assurant l'hébergement de longue durée des personnes âgées atteintes d'affections chroniques, nécessitant un environnement médical permanent, avec des moyens plus lourds que ceux d'une maison de retraite.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Desplanques G., « La situation familiale des personnes âgées », *Données sociales - La société française*, Insee, 1996.
- ✓ Courson J.-P. et Madinier C., « La France continue de vieillir », *Insee Première*, n° 746, novembre 2000.
- ✓ « Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance en institution en 1998 », *Insee Résultats*, n° 83-84, série Démographie-Société, 2001.
- ✓ Désesquelles A. et Brouard N., « Le réseau familial des personnes âgées vivant à domicile ou en institution », *Population*, n° 2, Ined, 2003.

1 - Évolution de la proportion de personnes âgées vivant en institution ou dans d'autres collectivités*

en %

	1968	1975	1982	1990	1999
65-69 ans	2,6	2,5	2,3	1,7	1,6
70-74 ans	3,7	3,5	3,0	2,3	2,0
75-79 ans	5,5	5,7	5,0	4,1	3,5
80-84 ans	9,4	9,9	9,2	8,1	7,4
85-89 ans	14,1	16,0	16,3	15,6	15,7
90-94 ans	19,0	22,6	24,6	25,9	28,3
95 ans ou plus	21,8	26,8	30,3	36,1	42,1
Ensemble	5,2	5,5	5,8	5,5	5,5

* Au sens large : communautés religieuses, foyers de travailleurs, en incluant la population âgée des habitations mobiles ou des sans-domicile mais hors logements-foyers.

Source : Insee, Recensements de la population.

2 - Le lieu de vie des personnes âgées en 1999

en %

	Ménage ordinaire		Institution*		Autres***
	Total	dont en foyer-logement	Maison de retraite	Hospitalisation de longue durée**	
65-69 ans	98,4	0,3	0,7	0,2	0,7
70-74 ans	98,0	0,6	1,2	0,3	0,5
75-79 ans	96,5	1,2	2,4	0,5	0,6
80-84 ans	92,6	2,4	5,7	1,0	0,7
85-89 ans	84,3	3,9	12,8	2,1	0,8
90-94 ans	71,7	4,7	23,6	3,9	0,8
95 ans ou plus	57,9	4,1	34,9	6,2	1,0
Ensemble des 65 ans ou plus	94,5	1,4	4,1	0,8	0,6
Ensemble des 75 ans ou plus	90,1	2,4	7,8	1,4	0,7
Ensemble des 85 ans ou plus	78,8	4,1	17,5	2,9	0,8

* Non compris les foyers pour handicapés classés avec les foyers de travailleurs.

** Hospitalisations de plus de 3 mois notamment en unité de soins de longue durée et hôpital psychiatrique.

*** Communautés religieuses, foyers de travailleurs, population des habitations mobiles et sans-domicile.

Source : Insee, Recensement de la population.

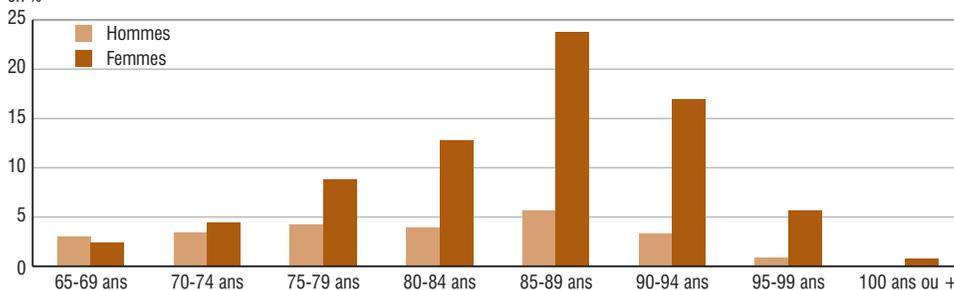
3 - Répartition par établissement d'accueil et âge des personnes âgées

	Maison de retraite		Unité de soin de longue durée		Hôpital psychiatrique		Foyer pour handicapés		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
65-69 ans	21 054	5,5	3 658	5,1	2 297	27,3	1 619	69,5	28 628	6,1
70-79 ans	78 860	20,5	16 702	23,5	3 708	44,2	530	22,8	99 800	21,4
80-89 ans	178 352	46,5	31 098	43,7	2 200	26,2	156	6,7	211 806	45,5
90 ans ou plus	105 807	27,5	19 725	27,7	197	2,3	24	1,0	125 753	27,0
Total 65 ans ou plus	384 073	100,0	71 183	100,0	8 402	100,0	2 329	100,0	465 987	100,0
Total 60 ans ou plus	395 722		73 173		10 433		4 459		483 787	

Source : Insee, enquête HID 1998.

4 - Répartition par sexe et âge des personnes âgées d'au moins 65 ans résidant en maison de retraite et unité de soins de longue durée

en %



Source : Insee, Enquête HID institutions 1998

3.23 ENTRÉE EN INSTITUTION

En 1998, les personnes d'au moins 60 ans résidant en établissement pour personnes âgées, soit 97 % des personnes de cet âge vivant en institution (voir fiche 3.22), provenaient majoritairement d'un domicile ordinaire indépendant ; 14 % vivaient avant d'entrer en établissement, soit chez un membre de sa famille (enfants, parents ou autres proches), soit dans une famille d'accueil (figure 1). Les autres venaient d'une autre institution.

Les hommes entrent en institution plus jeunes que les femmes. La moitié des hommes présents en 1998 étaient en effet arrivés en maison de retraite avant 76 ans et en unité de soins de longue durée avant 78 ans, contre 83 ans pour les femmes dans les deux cas (figure 2). En revanche, dans les institutions non spécifiques aux personnes âgées, c'est-à-dire celles pour adultes handicapés et celles pour malades mentaux, qui accueillent d'ailleurs un nombre limité de personnes âgées d'au moins 60 ans (voir fiche 3.22), l'entrée s'était faite plus tôt : quel que soit le sexe, l'âge d'entrée médian de ces personnes était en effet seulement de 52 à 53 ans dans les établissements pour handicapés et de 66 à 69 ans dans les hôpitaux psychiatriques.

Les personnes âgées invoquent l'état de santé pour leur entrée en institution : c'est le cas pour 9 pensionnaires sur 10 en unité de soins de longue durée et pour 3 personnes sur 4 en

maison de retraite. Mais si, avec le poids des ans, les incapacités tendent à affecter les personnes (voir fiche 2.5), l'apparition d'une incapacité n'oblige pas forcément à une entrée en institution : les incapacités se sont en effet déclarées dans 70 à 85 % des cas bien avant cette entrée. Le temps vécu avec une ou plusieurs incapacités avant d'entrer en établissement varie par ailleurs selon le lieu de vie précédant l'entrée, le sexe et la nature des incapacités (figure 3). Quand elles vivaient dans un logement indépendant, que ce soit seules ou en couple, les personnes ont vécu avec leur(s) incapacité(s) en moyenne moins longtemps avant d'entrer en établissement que les personnes qui étaient hébergées dans leur famille ou dans un autre établissement. L'entrée en institution survient rapidement pour les premiers lorsque des difficultés apparaissent pour s'alimenter, s'habiller, se laver ou se déplacer. En revanche, les problèmes de vision, d'ouïe et de parole empêchent moins les personnes âgées d'abandonner leur domicile.

C'est dans la famille que les incapacités sont prises en charge le plus longtemps, à l'exception toutefois des problèmes d'hygiène de l'élimination (qu'ils touchent les hommes ou les femmes) ou des problèmes de vue importants (lorsqu'ils touchent les hommes), dont l'apparition est suivie rapidement par une institutionnalisation.

DÉFINITION

✓ **Incapacités** : en général, conséquences de déficiences, ce sont les difficultés ou impossibilités à réaliser (voir fiche 3.24) des actes élémentaires (se tenir debout, communiquer...) ou plus complexes (s'habiller, s'orienter...). Une aide technique ou humaine peut permettre d'effectuer ces actes quotidiens.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ « Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance en institution en 1998 », *Insee Résultats*, n° 83-84, série Démographie-Société, 2001.
- ✓ Dufour-Kippelen S., « Les incapacités des personnes de 60 ans et plus résidant en institution », *Études et Résultats*, n° 138, Drees, octobre 2001.
- ✓ Dufour-Kippelen S. et Mesrine A., « Les personnes âgées en institution », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2, janvier-juin 2003.

1- Domicile antérieur des personnes hébergées

en %

Domicile antérieur	Hébergement actuel		
	Maison de retraite	Unité de soins de longue durée	Ensemble
Domicile ordinaire indépendant	67	55	65
Autre institution	19	30	21
- établissement pour adultes handicapés	5	5	5
- établissement psychiatrique	4	5	4
- maison de retraite	6	13	7
- autre établissement pour personnes âgées	4	7	5
Domicile des enfants	5	6	5
Autre domicile antérieur (autres parents, amis, placement en famille d'accueil)	9	9	9
Total	100	100	100

Champ : personnes d'au moins 60 ans avec ou sans incapacité(s) résidant en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée.

Source : Insee, enquête HID 1998, calculs Drees.

2 - Âge d'entrée et âge en institution médians selon le type d'établissement et le sexe

en années

	Institutions pour adultes handicapés	Maisons de retraite	Unités de soins de longue durée	Établissements psychiatriques	Ensemble
Hommes d'au moins 60 ans					
Âge médian à l'entrée	52	76	78	66	75
Âge médian en 1998	65	80	81	69	79
Femmes d'au moins 60 ans					
Âge médian à l'entrée	53	83	83	69	83
Âge médian en 1998	68	86	86	71	86

Champ : personnes de 60 ans ou plus.

Lecture : l'âge médian des hommes d'au moins 60 ans vivant en 1998 dans une institution pour adultes handicapés est de 65 ans, leur âge médian à l'entrée était de 52 ans.

Source : Insee, enquête HID-Institutions 1998, calculs Drees.

3 - Durées moyennes vécues avec les incapacités avant d'entrer dans l'établissement habité à la date de l'enquête

en années (arrondi)

Incapacités	Domicile précédent des hommes			Domicile précédent des femmes		
	Ordinaire indépendant	Famille	Autre institution	Ordinaire indépendant	Famille	Autre institution
Toilette, habillement, alimentation						
Difficultés pour la toilette	2,0	8,5	7,5	2,0	4,0	2,5
Difficultés pour l'habillement	2,5	8,0	6,0	1,5	4,0	2,5
Difficultés pour couper la nourriture et se servir à boire	2,5	8,0	7,0	2,0	2,5	3,0
Difficultés pour manger (une fois le repas prêt)	1,5	11,5	6,0	1,0	3,5	2,0
Élimination						
Difficultés pour aller aux toilettes	1,5	5,5	5,0	1,5	3,0	2,5
Difficultés pour contrôler selles et urines	2,0	1,0	4,5	1,5	1,5	2,5
Mobilité						
Doit rester confiné à l'intérieur (lit, chambre, institution)	2,0	6,5	4,0	1,5	3,5	2,0
Difficultés pour se coucher, se lever, s'asseoir	1,5	5,0	4,5	1,5	3,0	1,5
Difficultés pour se déplacer au même étage	2,0	3,5	3,0	1,5	1,0	1,5
Communication, cohérence, orientation						
Difficultés pour communiquer	3,0	8,0	10,5	2,0	5,5	2,5
Difficultés pour se souvenir du moment de la journée	2,0	9,0	6,5	1,5	3,0	2,5
Sens						
Difficultés pour voir de près	4,5	6,0	6,0	5,0	6,5	5,0
Difficultés pour voir de loin	4,5	1,0	2,5	3,0	5,5	2,5
Difficultés pour suivre une conversation	6,5	6,5	7,0	3,5	3,5	3,5
Difficultés pour parler	5,5	12,0	13,0	2,5	8,0	3,5
Souplesse						
Difficultés pour se servir de ses mains et doigts	3,5	9,5	7,0	2,0	3,5	2,5

Note : toutes les personnes ne sont pas concernées par chacune des incapacités. La répartition entre les différents types de logement signalée dans le texte et la figure 1 ne correspond pas exactement à celle qui a lieu dans la population concernée par une incapacité particulière. Toutefois, quelle que soit l'incapacité considérée, les personnes affectées par cette incapacité viennent pour la grande majorité de logements indépendants (de 50 à 70 %), puis d'autres institutions (20 à 40 %) ; les 10 % restants vivaient préalablement dans de la famille ou chez une famille d'accueil.

Source : Insee, enquête HID-Institutions 1998, calculs Drees.

3.24 INCAPACITÉS DES 60 ANS OU PLUS EN INSTITUTION

En 1998, si environ 19 000 hommes (15 % des pensionnaires masculins) et 26 000 femmes (8 % des résidentes) d'au moins 60 ans ne déclarent aucune des 18 incapacités retenues ici, plus de la moitié des personnes hébergées en déclarent 5 ou plus et un tiers 10 ou plus (*figures 1 et 2*). Le nombre d'incapacités déclarées est croissant avec l'âge et, à âge égal, les femmes en déclarent généralement plus que les hommes dans les établissements plus spécialement destinés aux personnes âgées (*figure 3*).

Les unités de soins de longue durée se caractérisent par l'importance du nombre de cas lourds hébergés : le nombre moyen d'incapacités déclarées par résident dépasse 10. Les femmes de 60 à 64 ans hébergées dans ces unités sont peu nombreuses (2 000) mais particulièrement touchées par les incapacités (9,7 en moyenne).

Dans les maisons de retraite, pour les hommes comme pour les femmes, le nombre moyen d'incapacités est plus faible que dans les unités de soins de longue durée quel que soit l'âge. À partir de 75 ans les femmes ont en moyenne une incapacité de plus que les hommes de même âge.

Dans les établissements non spécifiquement réservés aux personnes âgées, le nombre d'incapacités par sexe diffère : dans les institutions pour handicapés les hommes sont plus lourdement atteints que les femmes (8 incapacités en moyenne contre 4) et dans les établissements psychiatriques hommes et femmes sont à peu près également atteints.

Les difficultés le plus souvent rencontrées par les 60 ans ou plus sont les **difficultés de déplacement** : près de 57 % des résidentes (contre 44 % des résidents) sont confinées à l'intérieur de l'institution, que ce soit au lit, à la chambre ou au bâtiment (soit 200 000 femmes) et 60 % de celles qui ne le sont pas ne sortent pas sans aide.

Les difficultés pour lesquelles les 60 ans ou plus en institution ont le plus besoin d'aide sont la toilette et l'habillage (56 % des femmes et 50 % des hommes). La perte de mémoire ou d'orientation est également fréquente ainsi que les difficultés à suivre une conversation (52 % et 47 % des femmes contre respectivement 42 % et 40 % des hommes). De même sont souvent déclarées les incapacités liées à la prise des repas et à l'hygiène de l'élimination.

DÉFINITION

✓ **Incapacités** : une personne a une incapacité si elle a beaucoup de difficulté à effectuer seule un acte courant de la vie quotidienne ou si elle a besoin d'aide pour l'effectuer. Dix-huit actes sont ici pris en compte, classés par nature :

- toilette-habillage-alimentation (5) : faire habituellement sa toilette seul, s'habiller et se déshabiller entièrement seul, couper sa nourriture entièrement seul, se servir à boire seul, une fois le repas prêt, manger et boire seul ;
- élimination urinaire et fécale (2) : aller aux toilettes seul, contrôler ses selles ou ses urines seul ;
- mobilité-déplacements (4) : ne pas être confiné, sortir sans aide de l'institution, s'asseoir et se lever de son siège seul, se coucher et se lever seul ;
- communication-orientation (2) : communiquer avec son entourage seul, se souvenir du moment de la journée ;
- vue-ouïe-parole (4) : voir bien de près (y compris avec ses lunettes), reconnaître le visage d'une personne à 4 mètres, entendre ce qui se dit dans une conversation, parler sans difficulté ;
- souplesse-manipulation (1) : se servir de ses mains et de ses doigts sans difficulté.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ « Enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance en institution en 1998 », *Insee Résultats*, n° 83-84, série Démographie-Société, 2001.
- ✓ Dufour-Kippelen S., « Les incapacités des personnes de 60 ans et plus résidant en institution », *Études et Résultats*, n° 138, Drees, octobre 2001.

1 - Répartition des personnes d'au moins 60 ans selon le nombre d'incapacités, par type d'établissement

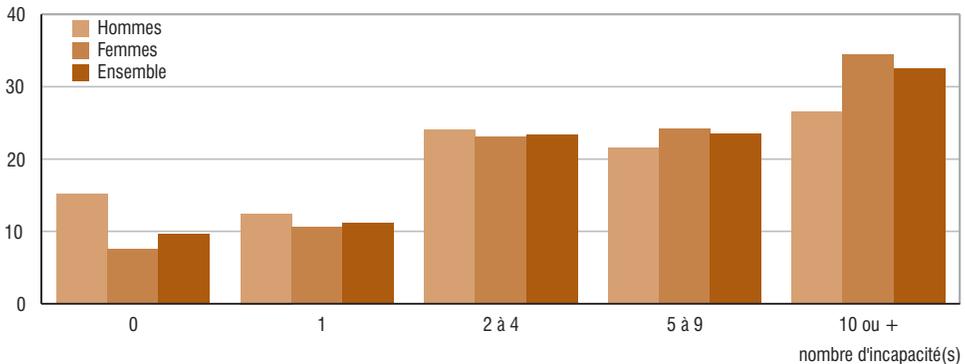
en %

	Pas d'incapacité	1 incapacité	2 à 4 incapacités	5 à 9 incapacités	10 incapacités ou plus	Total
Hommes						
Établissement pour adultes handicapés	9,5	5,5	19,7	23,4	41,9	100,0
Maison de retraite	17,7	13,8	25,5	21,7	21,3	100,0
Unité de soins de longue durée	1,5	5,2	14,3	21,0	58,0	100,0
Établissement psychiatrique	11,6	16,9	31,5	19,2	20,8	100,0
Ensemble	15,2	12,6	24,1	21,5	26,6	100,0
Femmes						
Établissement pour adultes handicapés	17,3	17,0	22,2	26,4	17,1	100,0
Maison de retraite	8,5	11,8	25,6	24,3	29,8	100,0
Unité de soins de longue durée	1,1	2,3	7,4	24,2	65,0	100,0
Établissement psychiatrique	11,5	14,6	29,0	20,6	24,3	100,0
Ensemble	7,6	10,6	23,1	24,2	34,5	100,0

Source : Insee, enquête HID-Institutions 1998 et calculs Drees.

2 - Répartition des personnes de 60 ans ou plus en établissement selon le nombre d'incapacités et le sexe

en %



Source : Insee, enquête HID-Institutions 1998 et calculs Drees.

3 - Nombre moyen d'incapacités déclarées en 1998 selon le type d'établissement, le sexe et l'âge

	Institutions pour adultes handicapés	Maisons de retraite	Unités de soins longue durée	Établissements psychiatriques	Ensemble
Hommes					
60-64 ans	5,8	3,0	6,3	3,1	3,7
65-74 ans	8,0	4,3	8,2	4,1	4,8
75-84 ans	7,9	5,0	9,1	6,8	5,6
85 ans ou plus	13,4	6,1	11,6	10,3	6,9
Ensemble	8,0	5,0	9,5	5,0	5,7
Femmes					
60-64 ans	4,0	3,3	9,7	2,6	3,7
65-74 ans	3,6	4,5	8,4	4,9	5,1
75-84 ans	4,7	5,7	10,5	7,0	6,4
85 ans ou plus	8,1	7,1	10,9	9,0	7,6
Ensemble	4,5	6,5	10,5	5,5	7,0

Lecture : sur l'ensemble des incapacités étudiées, les hommes de moins de 65 ans hébergés en établissement psychiatrique présentent en moyenne 3,1 incapacités.

Source : Insee, enquête HID-Institutions 1998 et calculs Drees.

3.25 CONTACTS FAMILIAUX DES RÉSIDENTS

Dans les maisons de retraite, la quasi-totalité des résidents n'ont pas de conjoint. Seuls 4 % vivent en couple dans l'établissement et 3 % y habitent sans leur conjoint (*figure 1*). Dans les services de soins de longue durée, établissements les plus médicalisés, la proportion de personnes dont le conjoint vit en dehors de l'établissement atteint 11 % : l'aggravation de l'état de santé, notamment la dépendance psychique d'un des membres du couple, explique dans beaucoup de cas leur impossibilité à rester ensemble. Au total, 8 % des résidents en institution pour personnes âgées ont un conjoint, contre 65 % des personnes vivant à domicile, l'importance d'un tel écart étant due pour partie à un effet d'âge et de sexe.

54 % de la population âgée hébergée en établissement n'ont ni frère ni sœur en vie contre 27 % à domicile. Une part de cette différence est imputable à la différence de structure par âge de ces deux populations : en institution, la population est en moyenne plus âgée. De même, si en institution la proportion de personnes n'ayant pas d'enfant en vie est de 40 % contre 14 % seulement à domicile, une bonne partie de l'écart constaté provient non seulement de la différence de structure d'âge mais aussi de celle de statut matrimonial (en institution les célibataires sont surreprésentés).

Si l'on considère l'ensemble de la **parenté proche** (enfants, petits-enfants, frères, sœurs et conjoint), quatre personnes hébergées sur cinq déclarent avoir une famille proche mais 13 % de celles-ci n'ont pas gardé de contacts

avec elle. Au total, 70 000 personnes, soit 15 % de l'ensemble des résidents âgés (9 % de ceux ayant une famille proche et 41 % des autres) n'ont aucun lien avec l'extérieur même avec des parents éloignés ou des **amis**. Le réseau des relations diminue avec l'âge et la majorité des résidents (57 %) ayant une famille proche n'entretient des contacts qu'avec elle (*figure 2*). À défaut, ils privilégient les relations avec des membres plus éloignés de la famille, les cousins ou les neveux par exemple.

Au sein de la famille proche, les enfants sont les interlocuteurs privilégiés. 92 % des personnes âgées hébergées qui ont des enfants ont gardé des contacts avec eux et, alors dans 9 cas sur 10, ces enfants leur rendent visite : au moins une fois par semaine pour 62 % d'entre elles et au moins une fois par mois pour 85 % d'entre elles (*figure 3*). La proximité géographique influe évidemment sur la fréquence des visites. En effet, près des deux tiers des enfants qui rendent visite à leur parent au moins une fois par semaine habitent la même ville. À l'inverse, 63 % de ceux qui ne viennent qu'une fois par an habitent une autre région.

Les contacts avec les petits-enfants sont également importants : 94 % des résidents qui en ont maintiennent des contacts, et dans 85 % des cas, ces derniers en reçoivent les visites. Ces taux diminuent respectivement à 84 % et 68 % pour les échanges avec la fratrie ; avec l'âge, les frères et sœurs des résidents sont eux aussi confrontés à la difficulté de se déplacer et à la perte d'autonomie.

DÉFINITIONS

- ✓ **Contacts** : il s'agit ici de rencontres, d'échanges épistolaires ou téléphoniques, etc.
- ✓ **Fréquence des visites** : lorsqu'il s'agit des enfants, on a retenu l'enfant qui rend le plus souvent visite à la personne âgée (même chose pour les visites des petits-enfants et de la fratrie).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C. et Neiss M., « Les relations familiales et sociales des personnes âgées résidant en institution », *Études et Résultats*, n° 35, Drees, octobre 1999.
- ✓ Désesquelles A. et Brouard N., « Le réseau familial des personnes âgées vivant à domicile ou en institution », *Population*, n° 2, Ined, 2003.

1- La vie de couple des résidents en établissement

en %

Part des résidents en établissement qui ...	Maison de retraite	Service de soins de longue durée	Ensemble
N'ont pas de conjoint	93	87	92
Ont un conjoint	7	13	8
<i>dans l'établissement</i>	4	2	4
<i>hors de l'établissement</i>	3	11	4
Total	100	100	100

Champ : résidents d'au moins 60 ans.

Source : Insee, enquête HID 1998, calculs Drees.

2 - Nature des contacts extérieurs des résidents en institution

en %

Contacts avec...	Résidents avec famille proche	
	Oui	Non
La famille proche uniquement (enfants, petits-enfants, frères et sœurs, conjoint)	57	///
La famille éloignée uniquement (neveux et nièces, cousins et cousines, oncles et tantes)	3	62
Les amis uniquement (amis, anciens collègues ou voisins)	2	20
La famille proche et éloignée	17	///
La famille (proche ou éloignée) et les amis	21*	18
Ensemble	100	100

* Dont 8 % avec la famille éloignée et les amis.

Champ : résidents d'au moins 60 ans ayant des contacts.

Lecture : les contacts avec la famille proche sont ventilés entre les lignes 1, 4 et 5 (pour partie seulement), soit un total de 87 % = 57 + 17 + (21 - 8).

Source : Insee, enquête HID 1998, calculs Drees.

3 - Fréquence des visites de la famille proche

en %

	Visites de la part des...		
	Enfants	Petits-enfants	Frères et sœurs
Au moins une fois par jour	10	2	3
Au moins une fois par semaine	52	18	19
Au moins une fois par mois	23	32	21
Plusieurs fois par an	12	35	31
Une fois par an	2	8	13
Moins souvent qu'une fois par an	1	5	13
Total	100	100	100

Champ : résidents d'au moins 60 ans recevant des visites de leur famille proche.

Lecture : 10 % des résidents qui reçoivent des visites de leurs enfants voient l'un deux au moins une fois par jour.

Source : Insee, enquête HID 1998, calculs Drees.

4.1 NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES ÂGÉS DEPUIS 1975

Entre 1975 et 2001, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage âgé a augmenté de 40 % hors inflation, soit un peu plus que celui des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans (*figure 1*). Alors qu'au début de la période les plus âgés disposaient d'un niveau de vie de 11 % inférieur à celui des plus jeunes, l'écart s'est réduit à 7 %. Il serait même probablement moindre si l'on tenait compte de l'ensemble des revenus du patrimoine, plus importants en moyenne chez les ménages âgés, lesquels ne sont pas tous pris en compte ici. Par ailleurs, les ménages âgés sont plus souvent propriétaires sans charge de remboursement de leur logement ; cela contribue également à réduire les écarts de niveau de vie dans la réalité.

C'est à partir du milieu des années soixante-dix que le niveau de vie des plus âgés a rattrapé celui des plus jeunes : le minimum vieillesse a été remis à niveau entre 1975 et 1984, les pensions et retraites ont été revalorisées dans les années quatre-vingt, et des générations ayant des droits à pensions plus importants sont arrivées à l'âge de la retraite. Dans le même temps, le niveau de vie des

ménages d'âge actif a souffert du développement du chômage et des phases de ralentissement économique. En fin de période, entre 1997 et 2001, les ménages âgés, dont les revenus sont peu sensibles à la conjoncture, ont moins profité de la reprise économique que les ménages plus jeunes. Néanmoins, leur niveau de vie est aujourd'hui supérieur à celui des ménages de moins de 30 ans, ce qui n'était pas le cas en 1975 (*figure 2*). Par ailleurs, l'évolution des niveaux de vie au cours des 25 années considérées s'est accompagnée d'une réduction des inégalités au sein des ménages âgés (*figure 3*). La dispersion des niveaux de vie est bien moindre en 2001 qu'elle ne l'était en 1975. Le resserrement s'est opéré tant entre le bas de la distribution et son milieu, qu'entre le haut et le milieu. En revanche, la réduction des inégalités a été beaucoup plus limitée parmi les ménages plus jeunes. En 2001, la dispersion des niveaux de vie mesurée par le rapport interdéciles est moins importante pour les personnes vivant dans un ménage âgé que pour le reste de la population. C'était l'inverse en 1975.

DÉFINITIONS

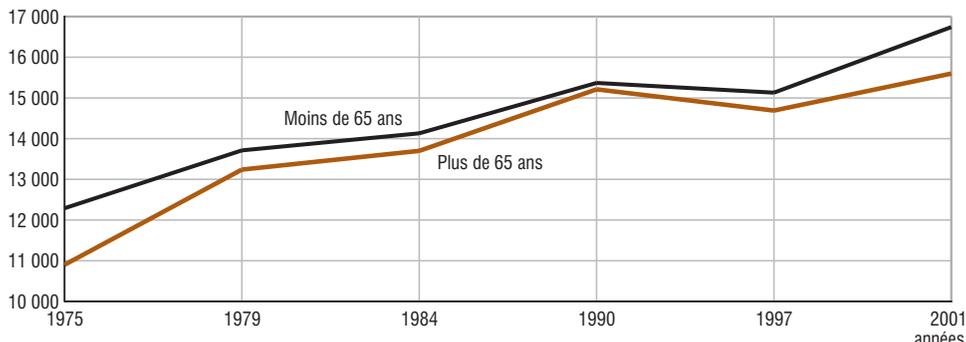
- ✓ **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage par unité de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.
- ✓ **Unités de consommation (uc)** : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.
- ✓ **Revenu disponible** : somme des revenus déclarés au fisc et des prestations sociales, nette des impôts directs. Les impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) et la CSG (contribution sociale généralisée).
- ✓ **Déciles de niveau de vie** : valeurs-seuils qui, lorsqu'on ordonne la population selon les valeurs de niveau de vie, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. Le premier décile (p10) correspond à la valeur limite du niveau de vie au-dessous duquel on trouve les 10 % d'individus ayant le niveau de vie le plus bas, et le dernier décile (p90), la valeur limite du niveau de vie au-dessus duquel on trouve les 10 % d'individus les plus aisés. La médiane de niveau de vie (p50) partage, selon la valeur de leur niveau de vie, la population des individus en deux parties égales.
- ✓ **Rapport interdéciles** : $\text{ratio} = p90 / p10$.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première*, n° 947, 2004.
- ✓ « L'évolution des inégalités de revenus entre 1970 et 1996 », in Revenus et patrimoine des ménages, *Synthèses*, n° 28, Insee, 1999.

1 - Évolution du niveau de vie moyen des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

en euros 2001



Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

2 - Évolution des niveaux de vie moyens des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

en euros 2001 par an

	1975	1979	1984	1990	1997	2001
Moins de 65 ans	12 290	13 710	14 130	15 370	15 130	16 740
- de 30 ans	11 650	12 680	12 310	12 850	12 820	14 300
30-49 ans	12 330	13 740	14 330	14 970	15 020	16 280
50-64 ans	12 550	14 130	14 460	15 550	16 410	18 630
65 ans ou plus	10 900	13 240	13 700	15 210	14 690	15 600
65-69 ans	11 500	14 110	14 590	15 710	15 100	16 120
70-74 ans	10 620	13 120	13 870	15 810	14 790	15 580
75 ans ou plus	10 470	12 460	13 130	14 530	14 290	15 260

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

3 - Évolutions de quelques indicateurs d'inégalité du niveau de vie des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage

	1975	1979	1984	1990	1997	2001
Moins de 65 ans						
p90/p10	3,88	3,56	3,60	3,32	3,45	3,32
p90/p50	1,98	1,87	1,89	1,83	1,83	1,83
p50/p10	1,96	1,90	1,91	1,81	1,88	1,82
65 ans ou plus						
p90/p10	4,06	3,46	2,87	3,07	3,27	2,84
p90/p50	2,29	2,01	1,96	1,86	1,84	1,80
p50/p10	1,77	1,72	1,46	1,64	1,78	1,58

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

4.2 NIVEAU DE VIE ET COMPOSITION DU REVENU

En 2001, les personnes de 65 ans ou plus disposent d'un niveau de vie moyen annuel de 15 600 €, inférieur de 7 % à celui des personnes plus jeunes (*figure 1*). Il est très proche de celui des jeunes actifs.

Leur niveau de vie est d'autant plus faible qu'elles sont âgées. En effet, les plus âgées sont majoritairement des femmes seules qui ont peu ou pas travaillé. Elles disposent de faibles ressources, la pension de reversion de leur mari constituant pour certaines leur seul revenu. À l'opposé, les seniors les plus jeunes ont accompli des carrières plus complètes et souvent mieux rémunérées ; les femmes ont aussi plus souvent travaillé. Plus fréquemment en couple, avec des revenus individuels plus importants, les seniors les plus jeunes disposent mécaniquement de ressources plus conséquentes au niveau du ménage, et donc d'un niveau de vie plus élevé que les plus âgés.

L'**ancienne profession** constitue également un facteur important de disparité de niveau de vie. Ainsi, les anciens salariés disposent d'un niveau de vie supérieur à celui des anciens indépendants, minoré, il est vrai, par une prise en compte partielle des revenus du patrimoine ; parmi eux, les anciennes professions intermédiaires et surtout les anciens cadres jouissent de la situation la plus favorable. Les anciens agriculteurs ont un niveau de vie particulièrement faible. Les

autres indépendants ont des niveaux de vie très proches de celui des anciens employés. Le revenu du ménage des seniors est essentiellement constitué de retraites (*figure 2*). Les transferts sociaux sont tout à fait marginaux. Les revenus du patrimoine sont un peu plus importants mais varient suivant l'ancienne catégorie socioprofessionnelle : ils constituent plus de 10 % des revenus des anciens indépendants, et 20 % des revenus des anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Les anciens cadres en perçoivent proportionnellement deux fois plus que les autres salariés. En fait, la part des revenus du patrimoine est certainement plus importante car ils ne sont pas tous pris en compte, certains d'entre eux ne figurant pas sur la déclaration d'impôts.

La **pression fiscale** est en moyenne moins forte pour les ménages des seniors que pour le reste de la population (11,4 % contre 14,7 %) (*figure 3*). Comme leurs revenus sont en moyenne moins élevés, ils sont moins sensibles à la progressivité de l'impôt sur le revenu. De plus, ils bénéficient de taux d'imposition à la contribution sociale généralisée (CSG) plus faibles (6,2 % ou 3,8 % contre 7,5 % pour les revenus d'activité). En revanche, ils paient proportionnellement davantage de taxe d'habitation, celui des trois impôts qui pèse le moins.

DÉFINITIONS

- ✓ **Niveau de vie** : voir fiche 4.1.
- ✓ **Revenu avant impôts** : revenu déclaré du ménage, augmenté des prestations sociales et des CSG déductibles pour obtenir un revenu avant toute imposition. En effet, le montant de ces CSG ne figure pas dans le revenu déclaré car il est déduit de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Le revenu déclaré prend en compte les revenus d'activité, les retraites et pensions imposables, et certains revenus du patrimoine (ceux inscrits sur le formulaire de déclaration fiscale). En particulier, il ne prend pas en compte les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ou soumis à prélèvements libératoires.
- ✓ **Pression fiscale** : rapport entre les impôts directs et le revenu avant impôts.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Hourriez J.-M., « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première*, n° 916, août 2003.

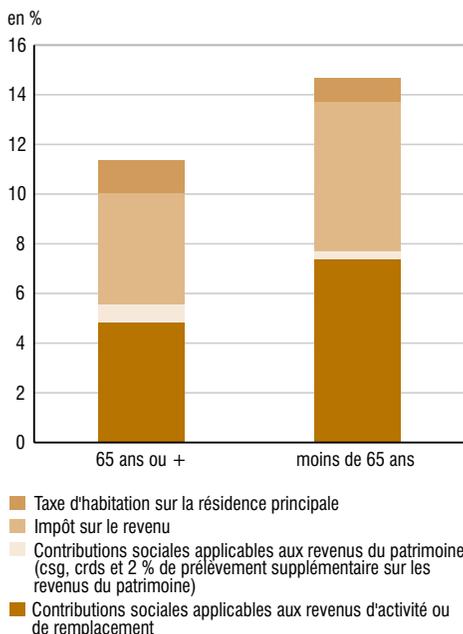
1 - Niveau de vie moyen des personnes en 2001

	Montant en euros 2001
Moins de 65 ans	16 700
dont < 30 ans	15 370
30-49 ans	17 010
50-64 ans	19 180
65 ans ou plus	15 620
Ensemble de la population	16 540
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS	
Selon l'âge	
65-69 ans	16 200
70-74 ans	15 670
75 ans ou plus	15 210
Selon le type de ménage	
Personne seule	14 520
Couple	16 310
Selon l'ancienne profession	
Ancien indépendant :	12 640
agriculteur	10 650
retiré des affaires	14 990
Ancien salarié :	16 460
cadre	26 630
profession intermédiaire	19 340
employé	15 170
ouvrier	13 290

Champ : personnes en ménage ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

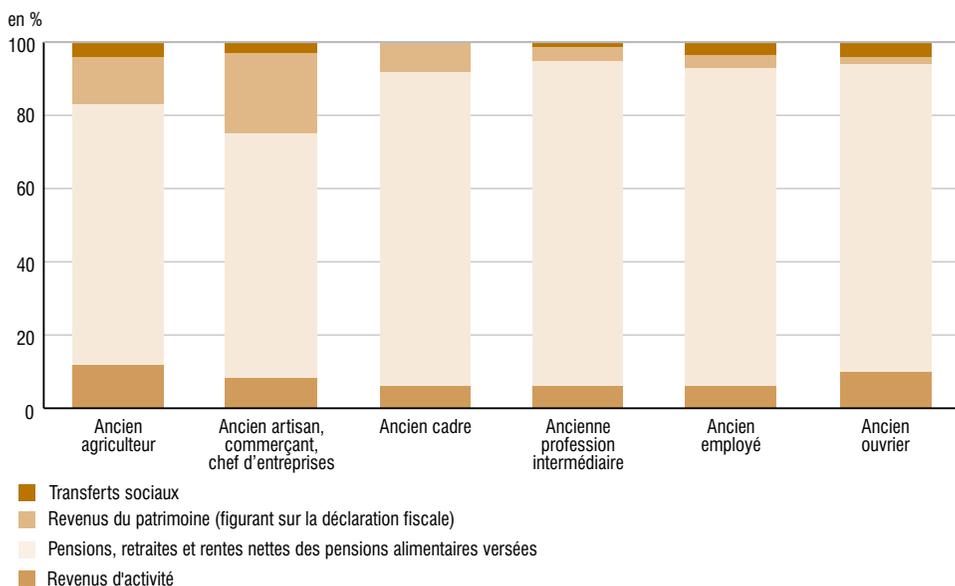
3 - Pression fiscale des ménages selon l'âge de la personne de référence en 2001



Champ : ménages ordinaires, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

2 - Composition du revenu des ménages des seniors en 2001



Champ : ménages ordinaires, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence a 65 ans ou plus.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

4.3 ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DEPUIS 1975

En 2001, 3,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Les personnes de 65 ans ou plus constituent 10 % des pauvres alors qu'ils représentent 16 % de la population (*figure 1*). Le taux de pauvreté de cette population est de 3,5 %, soit deux fois plus faible que celui des personnes de moins de 65 ans. En 1975, la situation était inverse : le risque d'être pauvre pour une personne de 65 ans ou plus était deux fois plus élevé que pour un individu plus jeune (*figure 2*). En 25 ans, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence a 65 ans ou plus a ainsi été divisé par 4. Dans le même temps, celui des personnes vivant dans des ménages jeunes n'a diminué que de deux points.

La pauvreté des personnes vivant dans un ménage âgé a évolué comme le niveau de vie (*fiche 4.1*). Elle a donc fortement baissé jusqu'en 1984, puis elle s'est stabilisée. Les ménages les plus âgés, qui étaient les plus fréquemment pauvres il y a 25 ans, sont ceux qui ont le plus bénéficié de l'amélioration enregistrée. En 1975, les individus qui appartenaient à un ménage dont la personne de référence avait 75 ans ou plus connaissaient un risque de pauvreté de 21 %, 8 points de plus que ceux dont la personne de référence avait de 65 à 69 ans (*figure 3*). En 2001, les personnes qui vivent dans des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus ont

un taux de pauvreté cinq fois moins élevé. Ce risque de pauvreté est comparable, même s'il reste supérieur, à celui de la population des ménages de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans.

Les plus jeunes des ménages âgés vivent plus souvent en **couples** avec éventuellement deux retraites. Ainsi sont-ils moins nombreux à se trouver en dessous du seuil de pauvreté. À l'inverse, la pauvreté touche davantage les seniors qui vivent **seuls**. Ils constituent les 3/4 des pauvres de 65 ans ou plus (*figure 1*). Les femmes y sont surreprésentées avec 80 % de cet effectif : leur espérance de vie est plus longue et elles ont des revenus plus faibles.

L'ancienne **catégorie socioprofessionnelle** contribue également au positionnement des seniors dans la pauvreté. Ainsi, un ancien indépendant a 3 fois plus de risque d'être pauvre qu'un ancien salarié. Ce risque est particulièrement important pour les anciens agriculteurs. Mais la pauvreté monétaire reflète mal la situation réelle des anciens indépendants : ils disposent plus souvent d'un patrimoine que les anciens salariés. Au sein des anciens salariés, on retrouve la hiérarchie habituelle des catégories socioprofessionnelles : les anciens cadres et les anciennes professions intermédiaires sont plutôt épargnés par la pauvreté, ils ne représentent que 4,3 % de la population des pauvres en 2001. Les anciens ouvriers et employés sont plus touchés (46 % de l'ensemble des pauvres).

DÉFINITIONS

- ✓ **Seuil de pauvreté** : moitié du niveau de vie (*voir fiche 4.1*) médian de la population (7 200 € annuels en 2001). Les individus se situant en dessous de ce seuil sont considérés comme pauvres.
- ✓ **Taux de pauvreté d'une sous-population** : proportion de personnes pauvres dans cette sous-population.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dell F. et Legendre N., « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première*, n° 942, décembre 2003.
- ✓ « La pauvreté monétaire entre 1970 et 1996 » in Revenus et patrimoine des ménages, *Synthèses*, n° 47, Insee, 2002.
- ✓ « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, Insee, 1997.

1 - Taux de pauvreté des personnes en 2001

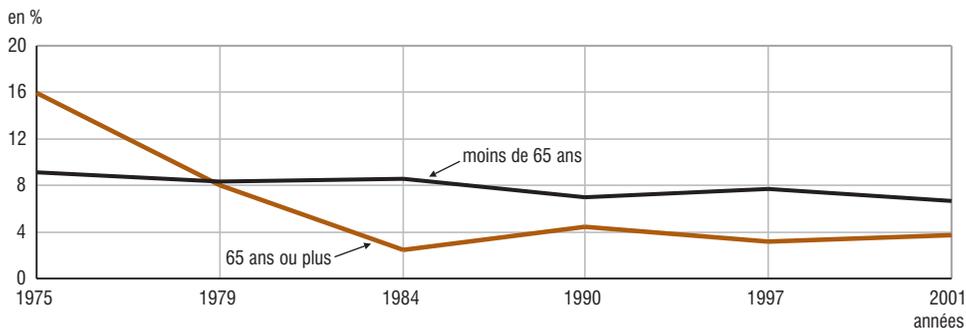
	Nombre de pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 65 ans	3 236	6,6
65 ans ou plus	321	3,5
Ensemble de la population	3 557	6,1
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS		
Selon la classe d'âge		
65-69 ans	82	3,1
70-74 ans	67	2,7
75 ans ou plus	172	4,2
Selon la catégorie socioprofessionnelle		
Ancien indépendant :	127	7,7
agriculteur	97	10,8
retiré des affaires	30	4,0
Ancien salarié :	127	2,0
cadre	3	0,4
profession intermédiaire	8	0,7
employé	60	2,5
ouvrier	56	2,5
Selon le type de ménage et le sexe de la personne		
Personne seule :	243	6,5
homme	50	5,8
femme	193	6,7
Couple	78	1,4

Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Note : il y a des personnes dont l'ancienne catégorie socioprofessionnelle n'est pas connue.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001.

2 - Taux de pauvreté des individus selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Note : en 1984, le taux de pauvreté des individus appartenant aux ménages les plus âgés est extrêmement bas car le minimum vieillesse, fortement revalorisé au début des années 80, se situe au-dessus du seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-1979-1984-1990-1997-2001.

3 - Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence du ménage en 1975 et 2001

	1975	2001
65-69 ans	13,0	3,8
70-74 ans	14,4	3,1
75 ans ou plus	21,0	4,1

en %

Champ : personnes en ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence a 65 ans ou plus.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975-2001.

4.4 RETRAITES DES PERSONNES D'AU MOINS 65 ANS

En 2001, les femmes retraitées de 65 ans ou plus percevaient un montant moyen de retraite de 606 euros par mois à titre d'avantage principal de droit direct acquis en contrepartie d'une activité professionnelle (figure 1). Cette moyenne est inférieure de 56 % à celle versée aux hommes (1 372 euros). L'écart provient, pour une large part, de ce que les femmes ont en moyenne cotisé moins longtemps que les hommes, nombre d'entre elles ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Ainsi, la durée moyenne d'assurance des femmes retraitées était de 119 trimestres contre 169 trimestres pour les hommes ; 37 % seulement des femmes avaient pu faire valider une carrière complète contre 85 % des hommes.

Si on se restreint aux seules retraitées ayant fait valider une carrière complète, leur retraite de droit direct, en moyenne de 950 euros, reste nettement inférieure (de 35 %) à celle des hommes (1 453 euros dans le même cas). En effet, les femmes, qui occupaient des emplois en moyenne moins qualifiés, ont cotisé sur des salaires en général moins élevés. Chez les hommes, les montants moyens de retraite varient peu avec l'âge, du moins entre 65 et 85 ans, car les plus âgés, ceux qui ont

85 ans ou plus, perçoivent des pensions sensiblement plus basses (figure 2). Par contre, chez les femmes retraitées, le niveau moyen de retraite correspondant à l'**avantage principal de droit direct** s'améliore régulièrement avec le rajeunissement des générations. Les femmes sont entrées sur le marché du travail salarié en nombre de plus en plus important au fil des générations, et ont été plus nombreuses à s'y maintenir après la naissance de leurs enfants. De plus, leurs carrières se sont améliorées en termes de niveau de qualification.

En complément des avantages principaux de droit direct, certains retraités perçoivent des **pensions de réversion** en cas de veuvage : c'est le cas de 4 % seulement des hommes de 65 ans ou plus mais de 36 % des femmes âgées (figure 3). Ils peuvent également ne disposer d'aucun droit direct mais seulement de droits de réversion, 7 % des femmes âgées sont dans ce cas. Les retraités peuvent enfin toucher d'autres avantages accessoires acquis sans contrepartie de cotisations. Un peu moins de 500 000 personnes âgées d'au moins 65 ans, soit 5 % de cette tranche d'âge, percevaient ainsi fin 2003 l'**allocation supplémentaire du minimum vieillesse** (figure 4).

DÉFINITIONS

- ✓ **Avantage principal de droit direct** : montant de retraite acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.
- ✓ **Avantage principal de réversion ou de droit dérivé** : prestation de retraite dont bénéficie le veuf ou la veuve et dont le montant représente un pourcentage (différent selon les régimes de retraite) du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt.
- ✓ **Avantages accessoires** : bonification pour avoir élevé trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, allocations du minimum vieillesse. Ces avantages s'ajoutent éventuellement à l'avantage principal de droit direct ou de droit dérivé.
- ✓ **Carrière complète** : validation par le retraité d'au moins 150 trimestres d'assurance (trimestres cotisés + gratuits) ou d'au moins 151 trimestres pour la génération née en 1934 (c'est ici la seule et la première génération concernée par la réforme de 1993 qui a allongé progressivement le nombre de trimestres requis pour une carrière complète, de 151 à 160).
- ✓ **Allocation supplémentaire du minimum vieillesse** : elle permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) d'atteindre un revenu égal à 578 euros par mois en 2003 pour une personne seule, et 1 036 euros pour un couple.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Coeffic N., « Les montants de retraites perçues en 2001 : en moyenne 1 126 euros bruts par mois pour les 60 ans et plus », *Études et Résultats*, n° 183, Drees, juillet 2002.
- ✓ Bonnet C., Buffeteau S. et Godefroy P., « Retraite : vers moins d'inégalités entre hommes et femmes ? », *Population et Sociétés*, n° 401, Ined, mai 2004.
- ✓ Kohler F., « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse – Bénéficiaires au 31 décembre 2003 », *Document de travail*, n° 73, Drees, janvier 2005.

1 - Retraites selon l'âge en 2001

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble
Montants mensuels moyens bruts des avantages principaux de droit direct (en euros)						
Femmes : ensemble des carrières	666	619	587	566	506	606
<i>dont carrières complètes</i>	<i>1 026</i>	<i>967</i>	<i>906</i>	<i>924</i>	<i>790</i>	950
Hommes : ensemble des carrières	1 393	1 374	1 373	1 392	1 187	1 372
<i>dont carrières complètes</i>	<i>1 477</i>	<i>1 445</i>	<i>1 449</i>	<i>1 475</i>	<i>1 307</i>	1 453
Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète (en %)						
Femmes	39,2	38,1	37,1	33,5	29,8	36,7
Hommes	85,4	86,8	85,4	85,1	74,8	85,2
Durée moyenne d'assurance (en trimestres)						
Femmes	122	119	119	115	113	119
Hommes	166	168	172	176	164	169

Champ : retraités de 65 ans ou plus ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

2 - Montant moyen mensuel de la retraite globale selon l'âge en 2001

en euros

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble
Femmes						
Avantage principal de droit direct	666	619	587	566	506	606
Avantage principal de réversion	101	151	206	252	280	175
Allocations du minimum vieillesse	7	8	10	13	24	11
Avantages accessoires*	31	30	30	33	25	30
Retraite totale	805	808	833	864	835	822
Hommes						
Avantage principal de droit direct	1 393	1 374	1 373	1 392	1 187	1 372
Avantage principal de réversion	4	7	10	15	19	8
Allocations du minimum vieillesse	6	7	8	9	18	8
Avantages accessoires*	63	68	73	71	63	67
Retraite totale	1 466	1 456	1 464	1 487	1 287	1 455

* Bonification pour enfants, majoration pour conjoint à charge et majoration pour aide constante d'une tierce personne.

Champ : retraités de 65 ans ou plus ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

3 - Répartition des retraités âgés de 65 ans ou plus selon le type de droits perçus

en %

Type de droits	Femmes	Hommes	Ensemble
Droits directs seuls	56,7	95,9	73,0
Droits directs et réversion	36,0	4,0	22,7
Droits de réversion seuls	7,3	0,1	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ : ensemble des retraités de 65 ans ou plus.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, échantillon interrégimes de retraités 2001.

4 - Les bénéficiaires du minimum vieillesse âgés d'au moins 65 ans au 31 décembre 2003

	Femmes		Hommes		Proportion de bénéficiaires dans la population totale (en %)	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
65-69 ans	44 769	14,3	48 906	26,9	3,2	4,1
70-74 ans	52 376	16,7	46 817	25,7	3,7	4,3
75-79 ans	57 986	18,5	40 593	22,3	4,6	4,8
80-84 ans	61 029	19,4	27 058	14,9	6,2	4,8
85-89 ans	39 750	12,7	10 638	5,8	9,8	6,0
90 ans ou plus	58 143	18,5	7 854	4,3	15,6	6,8
Ensemble	314 053	100,0	181 866	100,0	5,4	4,5

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, enquête annuelle sur les allocataires du minimum vieillesse 2003 et Insee, estimations annuelles de population.

4.5 ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

Fin 2004, 865 000 personnes dépendantes bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont 510 000 à domicile (figure 1). Les cas les plus lourds (GIR 1) sont proportionnellement plus nombreux en établissement et, *a contrario*, la proportion de personnes modérément dépendantes (GIR 4) est nettement plus élevée à domicile (voir fiche 2.6). Les bénéficiaires de l'APA sont souvent très âgés : plus du tiers à domicile et plus de la moitié en établissement ont au moins 85 ans (figure 2). Ce sont majoritairement des femmes, lesquelles sont surreprésentées : elles constituent en effet plus des trois quarts des bénéficiaires de 75 ans ou plus alors qu'elles représentent moins des deux tiers de cette classe d'âge. Cet aspect est encore plus net pour les bénéficiaires de l'APA à domicile ayant moins de 75 ans : près de 70 % sont des femmes, alors qu'en établissement la structure par âge des bénéficiaires est plus proche de celle de l'ensemble de la population (54 % de femmes). Cela peut s'expliquer par une entrée en institution plus précoce pour les hommes que pour les femmes (voir fiche 3.23).

À domicile, le montant moyen par bénéficiaire du plan d'aide est de 488 euros par mois (figure 3). Ce plan comporte principalement des aides directes en personnel, qui

représentent en moyenne 92 % du montant de l'aide accordée. Le restant (8 %) est consacré à d'autres dépenses comme celles d'un service de téléalarme, de portage de repas, d'acquisition de fauteuil roulant, de déambulateur ou encore de réalisation de petits travaux d'aménagement du logement ou enfin d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour. Ce montant moyen augmente avec le degré de perte d'autonomie : il passe de 348 euros pour les personnes classées en GIR 4 à 887 euros pour celles classées en GIR 1. Les départements prennent en charge, en moyenne, 87 % des plans d'aide. Si l'on s'intéresse aux seuls bénéficiaires acquittant une participation financière, le ticket modérateur atteint en moyenne 21 % du plan d'aide, soit 102 euros.

En établissement, le montant mensuel ne s'élève qu'à 406 euros par résident, avec également une nette différence selon la gravité de la dépendance du résident (figure 4). Le montant de l'APA versé par le département ne couvre plus, en moyenne, que 69 % du tarif dépendance de l'établissement d'accueil. La somme restante correspond au montant minimal à la charge des bénéficiaires, qui est généralement égal au tarif dépendance applicable dans l'établissement aux personnes classées en GIR 5 ou 6, qui n'ont pas droit à l'APA.

DÉFINITION

✓ **APA** : l'allocation personnalisée d'autonomie, versée par le département, est attribuée aux personnes d'au moins 60 ans dont le niveau de dépendance, évalué par une équipe médico-sociale, correspond aux Groupes Iso-Ressources (GIR) 1 à 4 (voir fiche 2.6). À domicile, à chaque GIR correspond un barème national définissant le montant maximal du plan d'aide approprié à la personne bénéficiaire (aides à domicile, aides techniques,...). L'allocation versée tient compte d'un « ticket modérateur » fonction des revenus du bénéficiaire. En établissement, l'APA aide ses bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance qui constitue une part du prix de l'hébergement. Ce tarif est fonction du GIR de la personne âgée et le montant versé tient compte des ressources du résident.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Weber A., « L'appréciation de l'allocation personnalisée d'autonomie par ses bénéficiaires ou leurs proches », *Études et Résultats*, n° 371, Drees, janvier 2005.
- ✓ Jeger F., « L'allocation personnalisée d'autonomie : une analyse des disparités départementales en 2003 », *Études et Résultats*, n° 372, Drees, janvier 2005.
- ✓ Weber A., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2004 », *Études et Résultats*, n° 388, Drees, avril 2005.

1 - Répartition des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2004

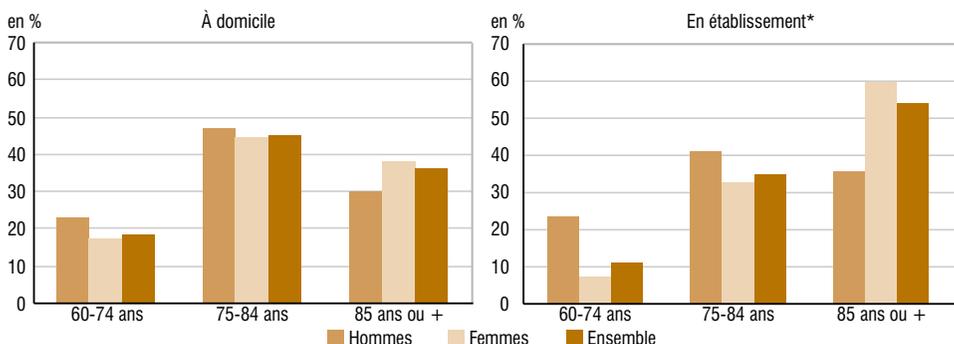
	Domicile		Établissements sans dotation globale		Établissements expérimentant la dotation globale	Total
	%	effectif	%	effectif	effectif	effectif
GIR 1	3,2	16 104	15	28 443		
GIR 2	20,0	102 059	42	77 730		
GIR 3	23,4	119 443	17	31 838		
GIR 4	53,4	272 394	26	47 989		
Ensemble	100,0	510 000	100	186 000	169 000	865 000

Champ : France entière.

Note : les chiffres ci-dessus diffèrent parfois très sensiblement de ceux mentionnés figure 1 de la fiche 2.6. Les écarts constatés s'expliquent principalement (outre la différence de dates et de champ) par des modes d'enregistrement très différents : attribution du GIR par une équipe médico-sociale d'une part, codification des réponses à une enquête déclarative (HID) d'autre part et au fait qu'une partie des personnes allocataires vivant en logements-foyers sont considérées contrairement à HID comme vivant en établissement.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

2 - Répartition des bénéficiaires de l'APA par sexe et âge au 31 décembre 2004



* La partie établissement ne concerne que les établissements hébergeant des personnes âgées (y compris un certain nombre de logements-foyers) ne faisant pas l'expérimentation de la dotation globale.

Champ : France entière.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

3 - Montant mensuel moyen de l'APA à domicile au 31 décembre 2004

en euros

	Montant payé par les conseils généraux	Participation moyenne des bénéficiaires	Total	Participation moyenne des personnes s'acquittant du ticket modérateur
GIR 1	770	117	887	204
GIR 2	621	104	725	164
GIR 3	482	73	555	118
GIR 4	306	42	348	68
Ensemble	424	64	488	102

Champ : France entière

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

4 - Montant mensuel moyen de l'APA en établissement au 31 décembre 2004

en euros

	Montant payé par les conseils généraux	Participation de la personne âgée	Total
GIR 1 et 2	342	129	471
GIR 3 et 4	174	119	293
Ensemble	281	125	406

Champ : France entière.

Source : ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux.

4.6 PATRIMOINE FINANCIER ET IMMOBILIER

À l'instar des autres classes d'âge, les ménages d'au moins 65 ans sont plus nombreux en 2004 qu'en 1992 à posséder des actifs de patrimoine financier ou immobilier. Cette augmentation vaut pour tous les types d'actifs, sauf pour les obligations et les titres d'OPCVM (figure 1). Par ailleurs, en comparaison des moins de 65 ans, ces ménages ont moins souvent de l'épargne financière et sont au contraire plus souvent propriétaires d'un patrimoine immobilier.

Ces différences s'expliquent par des phénomènes de diverses natures, que l'on peut mettre en évidence en comparant les profils de détention au fil des enquêtes sur le patrimoine réalisées tous les six ans environ, depuis 1986.

La proportion de ménages qui possèdent un **patrimoine immobilier** (et en particulier leur résidence principale) augmente avec l'âge pour culminer dans la tranche des 65-69 ans. Elle diminue ensuite un peu, du fait de la liquidation d'une partie de ce patrimoine par les plus âgés ou à la suite de donations en direction des descendants. De même, le passage à la retraite induit la liquidation des contrats d'**épargne-retraite** qui avaient été

contractés pour assurer à leurs détenteurs un complément de retraite.

En revanche, l'**assurance-vie** concerne, en 2004, 34,8 % des ménages d'au moins 65 ans, soit autant que les moins de 65 ans (35,5 %), alors qu'ils n'étaient que 14,8 % en 1992. Cette évolution s'explique par la diffusion de plus en plus large qu'ont connue les produits d'assurance-vie à partir des années quatre-vingt dans toutes les tranches d'âge. De même, l'épargne-logement s'est fortement développée ces dernières années, en particulier auprès des ménages âgés. Ainsi, 37,7 % des ménages dont la personne de référence a de 65 à 69 ans en possédaient en 2004, contre 23,9 % en 1992.

En termes de montants, les ménages de 65 ans ou plus détenaient, en 1998, 40 % du patrimoine financier total des ménages. Une part importante de ce patrimoine était composée de valeurs mobilières : elles représentaient plus de 40 % de la valeur de leur portefeuille financier, contre un tiers pour l'ensemble des ménages (figure 2). Viennent ensuite les livrets d'épargne avec deux points de plus que la moyenne. Ils ont en revanche un peu moins d'assurance-vie.

DÉFINITION

✓ **SICAV, FCP, OPCVM** : les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (Fonds communs de placement) sont les deux principales formes d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dossier « Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, n° 296-297, 1996.
- ✓ « Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, pages 87-118, Insee, 1998.
- ✓ « Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, pages 81-106, Insee, 1999.
- ✓ « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 43-52, Insee, 2002.
- ✓ « La détention individuelle d'actifs patrimoniaux entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 73-93, Insee, 2002.

1 - Taux de détention des actifs financiers et immobiliers par les ménages selon l'âge*

en %

	1992		2004						
	65 ans ou plus	Tous âges	65 ans ou plus	Moins de 65 ans	de 65 à 69 ans	de 70 à 74 ans	de 75 à 79 ans	80 ans ou plus	Tous âges
Livret d'épargne	82,9	77,2	82,5	83,4	81,1	83,5	82,1	83,1	83,2
Épargne-logement	16,8	33,1	29,5	45,6	37,7	34,7	27,0	19,5	41,3
Assurance-vie, épargne-retraite	26,5	39,4	40,2	44,9	44,2	44,1	40,4	32,4	43,7
<i>dont : Assurance-vie ou décès volontaire</i>	14,8	27,5	34,8	35,5	38,6	39,2	34,6	27,3	35,3
<i>Épargne-retraite (y c. compl. retr.)</i>	2,4	6,7	1,2	12,9	2,5	0,8	0,6	0,8	9,7
<i>Plan d'Épargne Populaire</i>	13,1	14,4	10,6	8,6	9,0	12,2	11,9	9,0	9,2
Valeurs mobilières	28,2	23,6	24,0	24,3	24,2	27,3	25,2	19,3	24,2
<i>dont : Actions (y c. PEA en 2004)</i>	7,9	8,5	14,3	17,0	15,9	16,1	14,7	10,7	16,3
<i>Obligations</i>	11,2	6,3	3,6	1,4	2,8	3,5	5,0	3,0	2,0
<i>SICAV ou FCP (y c. PEA en 2004)</i>	20,6	17,3	10,9	10,2	10,2	11,6	11,4	10,5	10,4
Épargne en entreprise	-	-	1,7	22,3	3,5	1,5	1,2	0,7	16,7
Patrimoine immobilier	67,8	61,0	67,2	58,1	73,5	69,6	68,3	57,9	60,5

* Âge de la personne de référence du ménage .

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2004 et Actifs financiers 1992.

2 - Structure du patrimoine financier des ménages en 1998

en %

Type de produit	Âge de la personne de référence du ménage		
	Moins de 65 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Livrets	17,1	21,3	18,7
Épargne-logement	19,9	7,7	15,2
Valeurs mobilières	27,7	42,3	33,3
<i>dont : Obligations</i>	3,3	7,7	5,0
<i>Actions</i>	10,4	14,7	12,1
<i>OPCVM monétaires</i>	3,4	4,9	4,0
<i>Autres OPCVM</i>	7,6	12,8	9,6
<i>Autres</i>	3,1	2,2	2,7
Plan d'Épargne Populaire	6,5	6,8	6,6
Assurance-vie	22,8	19,7	21,6
Autre épargne-retraite	1,2	0,7	1,0
Divers	4,8	1,5	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Patrimoine 1998.

4.7 MÉNAGES PROPRIÉTAIRES

Les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus sont pour 71 % d'entre eux propriétaires de leur résidence principale, proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble des autres classes d'âge (à peine plus de 50 %). Au sein des personnes âgées, le taux de possession est plus faible aux âges élevés, de même que la valeur, la surface et le prix au mètre carré moyens du logement possédé (figure 1).

Le taux de possession est élevé chez les anciens agriculteurs (plus de 83 %), artisans, commerçants, chefs d'entreprise et cadres ; il dépasse de peu les 60 % chez les anciens ouvriers et chez les employés. Ces taux sont bien évidemment supérieurs à ceux que l'on observe chez les actifs de même **catégorie sociale** mais ils sont aussi moins dispersés. Par rapport à la moyenne des ménages âgés, les anciens cadres sont propriétaires de logements plus vastes (de près de 20 %) et plus chers au mètre carré (de 24 %). À l'inverse, les anciens ouvriers détiennent des logements moins grands (de 11 %) et moins chers (de 8 %). Les anciens agriculteurs se trouvent

dans une situation intermédiaire avec des logements un peu plus grands (de 5 %) mais nettement moins chers au mètre carré (de plus de 26 %) du fait de leur localisation.

Rares sont les ménages âgés qui ont encore des **emprunts** à rembourser au titre de leur résidence principale, quelle que soit leur ancienne catégorie socioprofessionnelle. Pour les 65 ans ou plus, le capital restant dû ne représente ainsi en moyenne que 0,4 % de la valeur des résidences principales, contre 16 % pour les moins de 65 ans.

Les ménages âgés propriétaires, représentant un tiers des ménages propriétaires, détiennent également un tiers du patrimoine net des résidences principales occupées par leurs propriétaires (figure 2). La valeur moyenne du patrimoine immobilier des ménages âgés est ainsi quasiment la même que celle du ménage moyen. Au sein des ménages âgés, les ménages d'anciens cadres détiennent à eux seuls 20 % du patrimoine des ménages âgés, alors qu'ils ne sont que 14 % des ménages âgés propriétaires.

DÉFINITIONS

✓ **Valeur des logements** : dans l'enquête Logement, le prix des logements est connu pour les ménages qui en ont fait l'acquisition au cours des quatre années précédant l'enquête. Cette information a été mise à profit pour estimer sur ce champ une équation de prix des logements en fonction de leurs caractéristiques (surface habitable, nombre de pièces, présence d'un garage, époque de construction, état des fenêtres,...) et de leur localisation (taille de l'agglomération, commune rurale périurbaine ou commune rurale éloignée des agglomérations,...). Une fois estimée, une telle équation a permis d'imputer une valeur aux autres logements.

✓ **Patrimoine immobilier brut** : valeur des résidences principales occupées par leurs propriétaires.

✓ **Patrimoine immobilier net** : valeur des résidences principales occupées par leurs propriétaires, après déduction du capital restant dû.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ « Les conditions de logement des ménages en 2002 », *Insee Résultats*, n° 20, série Société, 2003.

1 - Les résidences principales des ménages âgés propriétaires

	Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale	Proportion de ménages propriétaires	Valeur des résidences principales possédées (patrimoine immobilier brut)		Valeur moyenne par résidence principale	Surface moyenne par résidence principale
	en milliers	en %	en millions d'€	répart. en %	en €	en m ²
De 65 à 69 ans	1 227	75,6	160 519	8,6	130 867	105,1
De 70 à 74 ans	1 229	72,9	152 963	8,2	124 483	99,6
De 75 à 79 ans	1 062	69,8	124 963	6,7	117 669	96,0
80 ans ou plus	977	64,0	112 524	6,0	115 193	92,7
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	70,7	550 968	29,4	122 596	98,8
Ensemble tous âges	13 724	56,0	1 874 155	100,0	136 563	106,5
Anciens agriculteurs	588	83,5	55 886	10,1	95 065	103,9
Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise	512	83,7	67 808	12,3	132 384	107,7
Anciens cadres et prof. intellectuelles supérieures	627	83,5	113 910	20,7	181 729	118,1
Anciennes professions intermédiaires	706	77,7	93 926	17,0	133 093	98,3
Anciens employés	772	60,1	85 121	15,4	110 272	88,1
Anciens ouvriers	937	62,6	93 229	16,9	99 528	87,3
Personnes n'ayant jamais travaillé	320	58,2	35 272	6,4	110 330	94,9
Autres catégories (y c. personnes actives)	33	63,4	5 816	1,1	174 900	122,5
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	70,7	550 968	100,0	122 596	98,8

Champ : résidences principales.

Source : Insee, enquête Logement 2002.

2 - Patrimoine immobilier net (résidences principales) des ménages âgés

	Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale	Patrimoine immobilier net		Patrimoine net moyen par ménage
	en milliers	en millions d'€	répartition en %	en €
De 65 à 69 ans	1 227	159 042	9,6	129 663
De 70 à 74 ans	1 229	152 498	9,2	124 104
De 75 à 79 ans	1 062	124 811	7,5	117 526
80 ans ou plus	977	112 445	6,8	115 112
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	548 796	33,0	122 113
Ensemble tous âges	13 724	1 663 227	100,0	121 193
Anciens agriculteurs	588	55 858	10,2	95 017
Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise	512	67 542	12,3	131 865
Anciens cadres et prof. intellectuelles supérieures	627	113 337	20,7	180 815
Anciennes professions intermédiaires	706	93 444	17,0	132 412
Anciens employés	772	84 844	15,5	109 914
Anciens ouvriers	937	92 830	16,9	99 102
Personnes n'ayant jamais travaillé	320	35 240	6,4	110 230
Autres catégories (y c. personnes actives)	33	5 701	1,0	171 455
Ensemble 65 ans ou plus	4 495	548 796	100,0	122 113

Champ : résidences principales.

Source : Insee, enquête Logement 2002.

4.8 DISPARITÉS DE PATRIMOINE SELON L'ÂGE

Le patrimoine total médian des ménages vivant en France a progressé, en monnaie constante, à un rythme soutenu entre 1986 et 1992, puis plus lentement de 1992 à 2000. Tout au long de ces deux périodes, la structure par âge de détention du patrimoine a fortement évolué. Le patrimoine médian des 70 ans ou plus, qui s'élève à 76 000 € en 2000, est à peu près égal au patrimoine médian global, alors qu'il lui était inférieur de près de moitié en 1986 (*figure 1*). Dans cette classe d'âge, les générations les plus anciennes, à faible patrimoine, sont progressivement remplacées par des générations mieux dotées, qui ont bénéficié plus longuement des années de croissance de l'après-guerre. À l'inverse, le patrimoine relatif des 30-60 ans a baissé très régulièrement.

Les disparités selon l'âge relèvent de diverses explications. Dans la plupart des générations, le patrimoine tend à augmenter à mesure que le ménage vieillit par le simple mécanisme de l'accumulation (même en l'absence d'épargne et si le ménage ne puise pas dans ses économies, le patrimoine produit un revenu, lui-même source d'épargne). Des effets de génération interviennent aussi : les

générations nées avant 1950 (celles qui avaient plus de 48 ans lors de l'enquête de 1998) ont toutes un patrimoine supérieur à celui de la génération précédente au même âge, traduisant l'enrichissement progressif des années d'après-guerre. Par exemple, la génération 1914-1919 détenait à 70 ans un patrimoine médian, en monnaie constante, de l'ordre de 35 000 euros. Au même âge, la génération 1920-1925 avait presque 65 000 euros, et celle de 1926-1931, près de 90 000 euros. En revanche, pour les générations nées après 1950 et donc devenues actives à partir des années soixante-dix, le patrimoine médian de chaque génération est au mieux égal à celui de la génération précédente.

D'autre part, pour les générations nées avant 1925 (celles qui avaient plus de 73 ans lors de l'enquête de 1998), la dispersion des patrimoines a diminué d'une génération à l'autre, traduisant en particulier le remplacement des générations les plus âgées par des générations moins inégalitaires. Cette diminution s'interrompt pour les générations nées après 1925, pour lesquelles la dispersion se stabilise ou augmente.

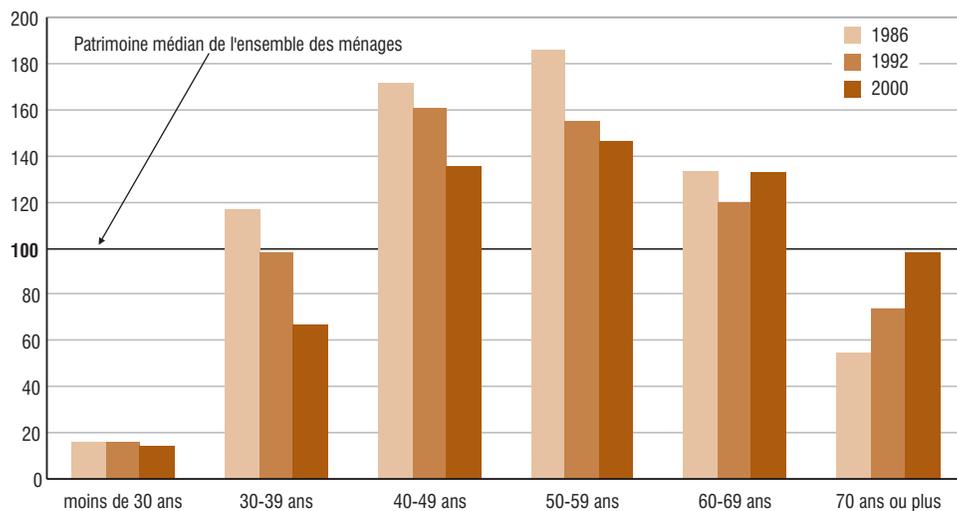
DÉFINITIONS

- ✓ **Patrimoine total** : valeur que rapporterait la liquidation de tous les biens du ménage, avant déduction de l'endettement. Il recouvre principalement le patrimoine immobilier et le patrimoine financier pour les salariés ; pour les non-salariés s'ajoute le patrimoine professionnel.
- ✓ **Patrimoine médian** : valeur de patrimoine qui sépare la population en deux parties égales ; la moitié des ménages ont un patrimoine inférieur au patrimoine médian, l'autre moitié ont un patrimoine supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Dossier « Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, n° 296-297, 1996.
- ✓ « Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, pages 87-118, Insee, 1998.
- ✓ « Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, pages 81-106, Insee, 1999.
- ✓ « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Synthèses*, n° 65, pages 43-52, Insee, 2002.

1 - Le patrimoine médian des ménages selon la catégorie d'âge*



* L'âge est celui de la personne de référence du ménage.

Lecture : il s'agit du rapport entre le patrimoine médian de la catégorie d'âge et le patrimoine médian de l'ensemble de la population. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a au moins 70 ans avaient en 1986 un patrimoine médian inférieur de près de moitié au patrimoine médian de l'ensemble des ménages. Ils ont vu leur situation relative s'améliorer si nettement qu'en 2000 leur patrimoine est très proche du patrimoine médian.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986, 1992 et Détention d'actifs 2000.